

MÉMOIRES

DE MIRABEAU,

PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

par Victor Hugo.



III.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMP^{e}, LIBRAIRES.

1834.



MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

III.

H. REMY, IMPRIMEUR DU ROI.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

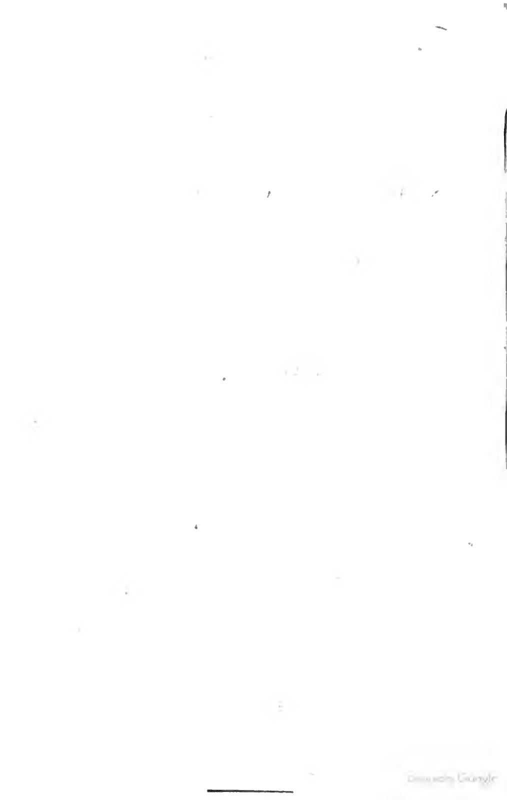
Par Victor Hugo.

TOME TROISIÈME.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMP^e, LIBRAIRES.

1834.



SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE SIXIÈME.

Mirabeau et Sophie en Hollande. — Nécessité de travailler pour vivre.—Les libraires de Hollande.—Marc-Michel Rey.—Le libraire de J.-J. Rousseau.—Travail continuel.—Un louis par jour.—Relations de Mirabeau avec sa mère. — La marquise de Mirabeau et madame de Monnier. — MAMAN. — Redoublement de persécutions paternelles. — Imprudence et la retraite découverte. — M. de Monnier redemandant sa femme. — Erreurs rectifiées. — Pénurie des deux amans. — Un *roué de police*. — Les lettres de cachet.—M. Lenoir.— L'espion Brugnière.— L'arrestation des deux réfugiés mise à prix.— Dépenses du marquis. — Incroyables duretés.—L'*Ami des Hommes*. — Les eaux du Mont-d'Or. — Arrestation de Mirabeau et de Sophie. — Projet d'empoisonnement. — La grossesse de Sophie. — Disposition au suicide. — Impostures détruites. — Sainte-Pélagie. — Le duc de la Vauguyon. — La maison de discipline de mademoiselle Douay. — Sophie sous le nom de madame de Courvrière. — Liaison formées par Mirabeau en Hollande.—Mirabeau franc-maçon. — MÉMOIRE, composé par Mirabeau, concernant une association in-

time à établir dans l'ordre des franc-maçons. — Pensées philanthropiques d'*Arcésilas*. — La franc-maçonnerie ramenée à ses vrais principes.

SOMMAIRE DU LIVRE SEPTIÈME.

Mirabeau au donjon de Vincennes. — Bons procédés de M. Lenoir et commencement de la correspondance avec Sophie. — M. Boucher, le délégué de M. Lenoir. — Lettres montrées seulement et reprises. — Publication de la correspondance de Vincennes volée, tronquée et falsifiée par Manuel. — Cynisme de Manuel. — Le crime de l'éditeur. — Mensonge démontré. — Après un an de prison, la correspondance suspendue. — Vexations inouïes et fabrication de vert-de-gris. — L'apologie brûlée. — Lettres testamentaires. — Nouvelle indignité de Brianson. — Menace de publicité et les lettres conservées. — Nécessités de position. — Éloquent désaveu du passé. — Madame du Saillant. — Volumineuses correspondances de famille. — Les éditeurs et les biographes de Mirabeau. — Négociations pour l'élargissement de Mirabeau. — Documens exclusivement empruntés aux correspondances inédites. — Le mois de juillet. — Encore des privations de lettres. — Facilités accordées par M. Lenoir. — Sollicitations inutiles. — Placets au roi. — Haine du despotisme. — M. de Maurepas. — Maximes du livre de l'*Ami des Hommes* renvoyées à son auteur. — L'écrivain philanthrope et le père persécuteur. — Lettre de Mirabeau à M. de Maurepas. — Prédiction sur l'indépendance des Amériques. — Nouvelles démarches inutiles. — Demande d'aller en Amérique rejetée. — Désespoir et plaintes à M. Lenoir. — Rigidité de la règle établie à Vincennes. — Adoucissemens dus à M. Lenoir. — La fille de Mirabeau et de Sophie. — L'encre sympathique. — Projet de réunion entre M. et madame de Monnier. — Horreur de l'infanticide. — M. de Rougemont commandant de Vincennes. — La mère séparée de son enfant. — Privations de Mirabeau. — Le portrait d'un enfant. — Résumé des Lettres de Vincennes. — Pronostics d'un changement de position.

SOMMAIRE DU LIVRE HUITIÈME.

Mort du fils de Mirabeau, né de sa femme. — Regrets de Sophie. — Consternation de la famille de Mirabeau. — Le nom éteint. — Em-

APPENDICE DU LIVRE VII.



Livre sixième.

VI.

Mirabeau et Sophie partirent le 17 septembre 1776 des Verrières suisses pour la Hollande. Après quelques détours, ils arrivèrent le 26 à Rotterdam, et le 7 octobre à Amsterdam, où ils s'arrêtèrent dans le *Calvestrand,* chez un *tailleur de corps*, nommé *Lequesne.*

Le premier soin de Mirabeau fut de chercher des moyens de subsistance; et cependant on a dit, dans le procès de Pontarlier, redit dans celui de Provence, répété vingt fois depuis, que les fugitifs avaient enlevé à M. de Monnier une somme considérable en argent, et des bijoux d'une grande va-

leur. Cette odieuse supposition, que Mirabeau n'a cessé de démentir du ton de l'honneur offensé, et avec l'indignation la plus véhémente [1], avait sa source dans l'animosité fort naturelle, il faut en

[1] Voir les *Lettres du donjon de Vincennes*, notamment t. 1, p. 173, 404, 406. *Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, p. 51, 52, 53, 54; *Observations sur une libelle diffamatoire intitulé : Mémoire à consulter et Consultation pour la comtesse de Mirabeau*, p. 173, 174, 175, 176; *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication, etc.*, p. 38, 41, 42, 43, 58. Nous citerons aussi des passages de trois lettres de beaucoup postérieures, d'un tiers bien plus hostile que favorable :
« Ne vois-tu pas, parmi nombre de calomnies, l'en-» lèvement d'une cassette dont toi-même tu as été bercé (*), » et qui est démontré faux, par la procédure même, » parce que jamais M. de Monnier ne s'en est plaint, pas » même dans la requête en plainte? » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 21 mars 1783.) « Je » vois par la procédure de Pontarlier, qu'il n'est pas vrai » que la complice de ton fils eût emporté ni bijoux, ni » argent. Et crois-tu qu'on eût oublié tel grief dans la » plainte qui énonçait tant de billevesées et de vesses » de loup? » (*Lettre inédite du même au même*, du 28 mars 1783.) « J'ai interrogé le pilote de cette femme, lors » de son évasion; il affirme qu'elle est partie en habit

(*) Le marquis, en effet, livré à la précipitation habituelle de ses impressions, avait parlé de spoliation. (*Lettre du 5 septembre 1777, adressée à M. de Marignane*, insérée dans le *Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, p. 32.)

convenir, de madame de Valdahon, fille jadis exhérédée de M. de Monnier, et dans les correspondances même du marquis de Mirabeau [1]. Le fait exact est que les fugitifs n'avaient, en partant, d'autre ressource pécuniaire qu'une faible somme empruntée à un ami ; et le mari, qu'on a suppose dépouillé, connaissait bien leur dénuement complet ; nous en avons la preuve dans ce passage d'une lettre de Sophie : « M. de Monnier, me » sachant dépourvue à Amsterdam, ne demandait » que mon adresse, pour me faire passer de l'ar-

» d'homme, et ne portait rien, pas même un paquet » dans un mouchoir. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 11 avril 1783.) Quelques jours après, le bailli écrivait encore à son frère : « Je t'ai dit » que j'ai eu et tenu ici le valet chassé qui a conduit » cette folle : je l'ai raisonné, en le faisant confesser » comme aurait fait un criminaliste, le prévenant que » j'allais l'interroger comme on l'interrogerait ; je tournai » ce pauvre diable de façon qu'il crut si bien être à la » vraie interrogation, qu'il balbutiait, et donna le détail » de tout. Mais il dit que cette femme est partie en ha- » bit d'homme, et ne portait rien du tout. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 11 avril 1783.) Citons enfin Mirabeau lui-même, parlant au principal instigateur de sa fuite : « Je travaille pour vivre, en ce » moment, et le puis à peine ; cela me donne au moins » le droit de trouver mauvais qu'on me croie enrichi » des dépouilles des autres. » (*Lettre inédite datée d'Amsterdam, de Mirabeau à Brianson, du* 28 avril 1777.)

[1] *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau*, etc., p. 32.

» gent, et y envoya son laquais *Sage* [1] pour m'en
» apporter [2]. »

Mirabeau devait donc naturellement chercher ses principales ressources dans les travaux littéraires, et tel avait été, peut-être, le motif qui l'avait porté à choisir sa retraite en Hollande, où les spéculations de librairie avaient une grande activité. A peine arrivé, il se présenta aux principaux libraires de ce pays, et voici la lettre qu'il écrivit à l'un d'eux, Marc-Michel Rey :

« Plusieurs malheurs, dont il est inutile de vous
» rendre compte, Monsieur, m'ont forcé de quit-
» ter ma patrie. Peu vous importe qui je suis,
» combien furent acharnés mes persécuteurs, et
» toutes autres circonstances qui, dans un pays
» l'on serait moins exposé aux fables des aven-
» turiers, pourraient intéresser un homme sensi-
» ble; mais, je ne doute pas que vous ne saisissiez
» volontiers l'occasion d'obliger un homme de
» lettres, quand vous trouverez au plaisir de faire
» du bien, l'intérêt de votre commerce réuni. Je
» suis l'auteur de l'*Essai sur le Despotisme*, ou-
» vrage qui, quoique imprimé depuis quelque
» temps à Neufchatel, où l'on en fit deux éditions

[1] Voir ce que dit Mirabeau sur ce fait, *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 142.

[2] Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, 11 juillet 1777.

» en six semaines, ne commence que depuis peu
» à faire du bruit en France, et beaucoup trop
» pour ma tranquillité. Cet essai fut écrit très-ra-
» pidement, sans plan, sans ordre, et plutôt
» comme une profession de foi de citoyen, que
» comme une morceau littéraire. Il peut cependant
» vous donner quelque idée de la manière et du
» style d'un homme qui n'a pas vingt-sept ans. Je
» sais quelques langues. J'ai beaucoup de facilité,
» la volonté, et le besoin de travailler.

» Voyez, Monsieur, si vous pouvez m'employer
» à quelque chose. Nous ne parlerons d'arrange-
» mens pécuniaires que quand vous aurez vu ce
» que je puis faire. La seule chose que je deman-
» derai, si vous me proposez des objets de travail,
» ce sera de me procurer des livres à consulter
» quand j'en aurai besoin. Je vous prie de me ré-
» pondre avec autant de franchise que je vous
» écris; on prendra votre lettre ce soir.

» *P. S.* On vend dans ce moment-ci l'*Essai sur
» le Despotisme* assez cher en France. La partie
» typographique est très-défectueuse; si vous
» croyez pouvoir faire une spéculation avantageuse
» sur une autre édition, je l'améliorerai et l'aug-
» menterai considérablement, mais cela demande-
» rait quelque temps.

» Si nous avez en vue, en ce moment, quelque
» édition précieuse, je crois que vous trouverez

» peu d'éditeurs aussi exacts et aussi appliqués que » moi. [1]. »

Il est vraisemblable que cette première démarche n'eut pas de succès, car Mirabeau r'écrivit quelques jours après en ces termes :

« Quand un homme ne vous demande qu'une » épreuve gratuite et du travail, il serait difficile que » vous fussiez sa *victime;* au reste j'ai été le premier » à vous dire que je m'attendais à la défiance qu'in- » spire, à juste titre, à vos compatriotes, le grand » nombre d'aventuriers qui les obsèdent. Je vous » répète qu'étant peu fait pour marchander, vous » apprécierez mon ouvrage quand il sera fait, et pas » plus tôt. Je vous envoie l'*Essai sur le Despotisme*, » seconde et très-mauvaise édition ; j'ai à peu près » donné mon manuscrit à M. Fauche de Neufchatel, » il lui a valu deux cents louis. Je ne comptais pas » alors devoir jamais mettre un prix à des travaux » qui devaient être libres comme la pensée ; lisez » l'avis de l'éditeur, l'épitre dédicatoire (morceau » nouveau pour l'idée, la hardiesse), lisez depuis » la page 84 jusqu'à 112 (exposé de principes), » depuis 151 jusqu'à 159 (portrait de Louis XIV), » enfin depuis 174 jusquà 147, et depuis 187 jus- » qu'à la fin. Ces deux derniers morceaux (fiscalité » et péroraison) vous montreront quel peut être

[1] Lettre inédite de Mirabeau au libraire M. M.-Rey, du 22 octobre 1776.

» mon style, même peu soigné. Voulez-vous vérifier
» si j'ai quelques connaisances? Lisez (depuis 227
» jusqu'à 234, en y ajoutant les notes rajoutées à
» la fin du livre) ma discussion avec M. Moreau.
» Voilà, Monsieur, l'examen qui vous importe;
» car, quand je vous dirais que je suis né homme
» de qualité, et que j'aurai plus de cent mille livres
» de rentes un jour, vous ne me croiriez pas; et,
» dans le cas où vous me croiriez, cela ne vous
» serait pas fort utile; je pourrais vous en donner
» des preuves par l'agent de France à Rotterdam
» qui me connaît personnellement; mais, encore
» une fois, peu vous importe, et vous devez
» avoir meilleure opinion d'un homme, qui, dans
» des circonstances épineuses, se cache et se
» voue au travail, que de celui qui profiterai de
» son nom pour faire des dupes, au moins pour
» quelque temps. Si vous avez quelque chose à
» me proposer, Monsieur, veuillez me dire à quelle
» heure je pourrai vous parler ce soir ou demain.
» Je réclame votre honnêteté et le secret [1].

Nous avons quelques détails sur l'histoire de Mirabeau et de Sophie, pendant leur séjour à Amsterdam. Mais ces faits ne sont guère susceptibles de publication :

Et quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit.

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. M.-Rey, du 24 octobre 1776.

D'ailleurs, les deux amans étant réunis, ils ne s'écrivaient pas, et leur position ne leur permettait que peu de correspondance avec des tiers, excepté avec la mère de Mirabeau qui leur adressa plusieurs lettres [1], et qui en reçut un grand nombre, dont nous possédons les originaux. Comme le respect des bienséances et l'horreur du scandale nous déterminent souvent à ne faire aucun usage des documens qui sont entre nos mains, nous sommes, à plus forte raison, peu disposé à regretter de n'en point avoir davantage sur cette époque, dont nous ne nous occuperions pas plus longuement, alors même que nous en aurions autant de connaissance que de toutes les autres. Nous nous bornerons donc à transcrire quelques passages inédits qu'aucun scrupule ne voudrait écarter, et de courts fragmens, imprimés déjà, dans lesquels il est question du séjour en Hollande.

Mirabeau s'y était caché sous le nom de *Saint-Mathieu* [2]. « J'attendis plus de trois mois de l'ou-
» vrage, car on ne se livre point dans ce pays de
» calculateurs, où chaque libraire a ses correspon-
» dans qui travaillent pour lui; je me conduisis as-
» sez bien pour me faire un crédit dans un pays
» tout-à-fait nouveau pour moi, où j'étais absolu-

[1] Outre les citations qui suivent, voir les *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 4, p. 55.

[2] Nom du fief appartenant à sa mère, dans le Limousin.

» ment inconnu, où l'on ne vaut qu'à raison de
» son utilité, où l'on se méfie, jusqu'à l'excès, de
» tout étranger non recommandé. A la fin, j'étais
» parvenu à gagner plus d'un louis par jour, par
» des traductions de l'anglais, et autres ouvrages;
» depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures
» du soir j'étais au travail [1] » Il fut occupé par le libraire Rey, dont J.-J. Rousseau avait eu tantôt à se plaindre, tantôt à se louer; et dont Mirabeau n'eut pas lieu d'être content, si nous en jugeons par cette phrase de Sophie : « Cet homme-là (Rousseau)
» n'était pas fait, non plus que toi, pour avoir af-
» faire à ce fripon de libraire, Michel Rey [2]. Mirabeau fut employé aussi par Changuyon qui « l'écrasait d'ouvrage [3]. »

Quelle que fût l'ardeur que Mirabeau apportait au travail, il ne pouvait, que très difficilement, suffire aux besoins du mystérieux ménage; ses dépenses obligées étaient considérables dans « ce pays,
» le plus cher de l'Europe, sans en excepter
» Londres [4]. » Du reste, son existence était douce

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, pag. 405.

[2] *Ibid.*, t. 4, p. 339.

[3] *Ibid.*, t. 1, p. 3. On peut voir dans une lettre adressée le 10 novembre 1784, à Chamfort (Paris, an V, p. 67), que Changuyon offrait d'occuper encore Mirabeau, qui cherchait à pourvoir par le travail au dénuement où le laissait son père.

[4] *Ibid.*, t. 1, p. 406.

et tranquille : « Combien, pour des amans vulgaires,
» notre vie eût-elle été triste à Amsterdam ! com-
» bien de privations pour une autre femme ! com-
» bien cette vie disetteuse que tu soutenais avec
» autant de douceur et de gaîté, combien tout cela
» eût été cruel [1] ! L'étude occupait presque tous
» mon temps, et un homme qui aurait eu le dou-
» ble de mon âge aurait été moins sédentaire [2], »
» mais tu daignes te le rappeler; j'avais parfois des
» mouvemens involontaires de vivacité et d'impa-
» tience que tu pouvais prendre pour de l'humeur ;
» un de tes baisers ramenait toujours la sérénité
» sur mon visage, et la paix dans mon cœur [3].
» Oui, oui » dit Sophie, « nous étions si bien en-
» semble, si contens, si sûrs l'un de l'autre, si
» heureux ! hélas ! mon Gabriel ne l'était pas autant
» que moi; plus attentif que son amie à éviter et
» prévoir ce qui pourrait l'affliger, à la consoler,
» à arrêter ses larmes ! J'ai quelquefois fait couler
» les tiennes, à toi pour qui j'aurais donné mille
» vies. O Dieu! tu me les pardonnes, tu me l'as dit,
» dis-le-moi encore, tu ne peux assez le répéter [4] ;
» tu te refusais à mes caresses, de peur qu'elles ne
» te fissent oublier tes livres; tu t'y livrais ensuite

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 82.

[2] *Ibid.*, t. 1, p. 226.

[3] *Ibid.*, t. 1, p. 31.

[4] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 16 juin 1777.

» de si bon cœur! avec combien de plaisir ne te
» serrais-je pas dans mes bras [1]! Combien de fois
» ne t'es-tu pas arraché de mes bras, pour ton tra-
» vail, pour des occupations ennuyantes; mais rien
» ne l'était pour toi quand il s'agissait de Sophie;
» cher Gabriel! ah! tu es bien le modèle des vrais
» amans [2]! » De son côté Mirabeau dit : « Une
» heure de musique me délassait, et mon adorable
» compagne, qui, élevée et établie dans l'opulence,
» ne fut jamais si gaie, si courageuse, si attentive,
» si égale, si tendre que dans la pauvreté, embel-
» lissait ma vie; son inaltérable douceur, son inta-
» rissable sensibilité, se développaient dans toute
» leur étendue.... O mon père! nous ne semblions
» pas deux insensés qu'un étourdissement passager
» avait chassés de leur pays; et, en effet, nous ne
» l'étions point [3]. »

Pendant son séjour en Hollande, Mirabeau avait été sollicité, même par sa mère, de se séparer de Sophie, que le marquis de Monnier faisait redemander, sous promesse d'oubli et de pardon; et Sophie, avec sa générosité ordinaire, était près de s'imposer tout ce qu'elle pouvait supporter de sacrifices. Elle-même nous en fournit la preuve : « Oui, *ma chère maman,* réglez tout avec vos amis

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 26 juin 1777.
[2] *Ibid.*, du 13 février 1778.
[3] Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 406.

» et conseils ; je me soumets à tout ce que vous
» déciderez, bien sûre que vous ne penserez point
» à me remettre sous la dépendance de M. de
» Monnier, humiliation que je ne puis ni ne dois
» souffrir. Si l'idée du couvent en Limousin pou-
» vait être adoptée, je la préférerais, parce qu'elle
» me rapprocherait de vous [1]. »

Mais on conçoit sans peine qu'une pareille proposition avait révolté Mirabeau ; en vain sa mère l'avait pressé, en lui rappelant les démarches qu'il avait faites, en janvier 1776, auprès du comte de

[1] Lettre inédite de Sophie à la marquise de Mirabeau, datée d'Amsterdam, du 25 février 1777 (deux mois et demi avant l'arrestation); d'autres lettres, des 13, 24 avril, 1er mai, renouvellent cette déclaration. On remarquera l'expression, MA CHÈRE MAMAN; la marquise de Mirabeau l'avait non-seulement permise, mais encore exigée; nouveau fait d'où l'on en peut induire tant d'autres, et qui contribue à expliquer, et, autant que possible, à excuser les égaremens de Mirabeau.

Indépendamment d'une pareille appellation, cette même lettre contient une autre preuve de l'intimité qui s'était établie entre la mère et l'amante de Mirabeau : « L'enga-
» gement que vous voulez bien prendre de m'envoyer vo-
» tre portrait, me remplit de joie. Le mien, que vous
» voulez bien garder, vous fera souvenir de votre pro-
» messe. » Nous remarquerons enfin que la marquise de Mirabeau traitait l'amant de sa fille cadette comme la maîtresse de son fils aîné ; c'est le marquis de Mirabeau qui nous l'apprend : « La mère traitait d'avance, au couvent, Brianson *de gendre.* » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau,* du 19 octobre 1777.)

Saint-Germain, pour obtenir du service militaire. Nous ne citerons qu'un passage des réponses du fils : « Madame de Cabris a dû vous dire qu'il m'était » impossible d'entrer au service ; que j'étais lié par » des nœuds sacrés que rien ne peut relâcher dans » mon cœur et ma conscience ; que ma conduite, » et les soins que vous daignerez prendre pour nos » affaires doivent porter sur cette base, car je » serais plutôt portefaix ici que de manquer à tout » ce que je dois à qui a tout fait pour moi. Ce n'est » pas ma généreuse mère qui improuvera de telles » résolutions [1], sur lesquelles ne variera jamais » le plus tendre et le plus respectueux des fils, » mais le plus opiniâtre des hommes, dans ce qu'il » croit être un devoir sacré [2]. »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, datée d'Amsterdam 19 octobre 1776. Voir aussi à ce sujet, dans les *Lettres de Vincennes*, tome 1er, page 407, un passage où Mirabeau écrivant au marquis, sous les yeux de l'autorité, le Mémoire du 1er mars 1778, fait honneur à sa mère du sage conseil qu'elle lui avait donné sans succès.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 11 novembre 1776. La marquise de Mirabeau insistant avec force, son fils lui écrivit, quelques jours après : « Croyez-vous » que ce soit mon honneur et mon devoir que de renvoyer » une femme qui a tant fait pour moi, et qui, apparemment, ne l'a pas fait malgré moi? Je ne dispute avec » vous aucun des préliminaires, je suppose que je l'aie » séduite et que j'aie mal fait, que je l'aie engagée à me » suivre et que j'aie eu tort ; toujours sera-t-il que le passé » n'est pas dans ma puissance ; il ne s'agit que de savoir

Nous ne parlerons pas davantage de la vie laborieuse, mais douce, des deux amans, et nous la résumerons par cette comparaison touchante que Sophie écrivait cinq ans plus tard.

» Tu liras dans le dernier Mercure [1] une petite
» histoire de chevalerie qui te fera plaisir ; tu en
» auras surtout à celle de Sabinus, ce Romain qui,
» sous le règne de Vespasien, s'enferma avec sa
» femme [2] dans un souterrain; leur vie passée loin
» de la société, qui étourdit le bonheur, ressemble
» à celle que nous passions à Amsterdam ; mais,
» pourtant, quelle différence! ils vécurent neuf
» ans dans leur cachette, et nous neuf mois seule-
» ment dans la nôtre; ils y eurent deux enfans qui
» vécurent, et notre pauvre petite n'est plus; ils
» furent arrêtés ensemble comme nous, mais ils
» moururent ensemble et du même coup. Ah! ils
» ont été bien plus heureux que nous [3] !

Peu après le départ des deux fugitifs, une étourderie de Mirabeau avait fait connaître sa retraite

» si, au présent, qui dépend de moi, je dois, *en hon-*
» *neur*, commettre la plus odieuse des perfidies?.... Je ne
» suis pas perdu ; mais, devrais-je l'être, j'attends de vous
» le conseil qu'il faut être honnête avant tout. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du* 21 *novembre* 1776.)

[1] C'est le numéro qui rend compte de la réception de Lemierre et du comte de Tressan à l'Académie française.

[2] Eponine.

[3] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 8 février 1781.

au marquis de Monnier [1]. Celui-ci, toujours épris de sa femme, avait essayé de la déterminer à revenir auprès de lui, et avait même envoyé exprès en Hollande un domestique de confiance. Irrité avec raison des refus opiniâtres de Sophie, il avait déposé une plainte [2], et Mirabeau en était informé,

[1] Voici les détails qu'une lettre de Mirabeau nous fournit à ce sujet : « Une étourderie que j'ai faite ici a » contribué à donner des lumières aux procéduriers de » Pontarlier. J'ai dit à un libraire d'ici, dans un moment » où je me croyais sans ressources, et où je cherchais de » l'ouvrage, que j'étais l'auteur de l'*Essai sur le Despo-* » *tisme*. Quelques jours après, il me dit qu'on lui avait » assuré que cet ouvrage était d'une autre personne, qu'il » me nomma. (Il faut vous dire, pour l'intelligence de » ceci, que ce libraire avait été mis forcément dans la » confidence de mon nom, parce qu'un Genevois, qui » m'a connu à Marseille, m'avait rencontré chez lui.) » L'indignation qu'inspire à un honnête homme le soup- » çon qu'il profère un mensonge aussi lâche que de s'attri- » buer l'ouvrage d'autrui, m'arracha une démarche très- » imprudente. J'écrivis sur-le-champ à Fauche, libraire » à Neufchatel, qui avait imprimé mon ouvrage, de man- » der au libraire hollandais si le comte de M... n'en était » pas l'auteur. J'ajoutai que je partais pour l'Angle- » terre, etc. ; Fauche envoya le certificat, mais prit de » grandes informations sur moi, et envoya sur-le-champ » ma lettre au mari. Sur cela, il vint un domestique de » M. de Monnier faire des perquisitions, et vous savez le » reste. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère du* 27 *mars* 1777.)

[2] Cette plainte, et une autre additionnelle, sont textuellement insérées au recueil des pièces justificatives, impri-

par les lettres d'un avocat de Pontarlier, Mauvaiset, qui lui écrivit : « La procédure a son cours.
» Le jugement de recollement a été rendu avec
» un grand éclat ; les preuves écrites manquent,
» il n'y a qu'un billet de votre main, qu'on vous
» attribue, et qui ressemble à la seule pièce de
» comparaison qu'on ait, votre Mémoire pour
» Jeanret [1]. Quant aux autres preuves, il n'y a
» que les Suisses qui puissent vous charger ; on
» en a entendu de Morges et de Verrières, et
» peut-être d'autres lieux.

» Mais, ce que je ne puis me dispenser de
» vous dire, c'est que cette affaire, qui peut de-
» venir très-sérieuse, peut être terminée par trans-
» action, ou par la suite d'une réconciliation entre
» les époux. C'est le moyen d'éviter des événemens
» funestes ; il est peut-être encore temps. M. de
» Monnier aimait sa femme, il l'aime encore, il a
» peu à vivre [2]. Je vous avoue que ce qui se passe
» ici me fait trembler ; ma frayeur augmente quand
» je vois une contumace instruite, quand je réflé-
» chis sur les juges qui doivent décider de votre

mées à la suite du *deuxième Mémoire de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc., pages 11 et 14.

[1] Voir les *Lettres du donjon de Vincennes*, tome 3, page 29, tome 4, page 223, 229. Nous aurons occasion de revenir sur ce Mémoire, et sur l'ingrat pour qui Mirabeau l'avait écrit.

[2] Lettre inédite de Mauvaiset à Mirabeau, 1er mars 1777.

» sort, quand, en un mot, je pense au crédit de
» M. Monnier en cette ville.

» M. de Saint-Mauris ne cherche que votre
» perte. Ses mémoires aux ministres n'ont pas eu
» le succès qu'il s'en était promis. Il vient de s'a-
» dresser à M. le procureur-général de notre par-
» lement, à qui, dit-on, il a envoyé copie de sa
» déposition avec une lettre fulminante.

» M. de Monnier a une dot et des droits matri-
» moniaux à gagner [1], et comme on ne peut par-
» venir à ce but sans donner un adjoint à madame
» de Monnier, il prétend que vous êtes cet ad-
» joint, cet homme coupable que l'on cherche.
» Si la preuve est acquise, vous êtes perdu sans
» ressources [2]. Ce n'est pas un secret que M. de
» Saint-Mauris a écrit à M. le procureur-général;
» celui-ci, et tout le parquet, l'a dit à qui a voulu

[1] C'était bien plutôt madame de Valdahon qui devait recueillir les résultats pécuniaires de la condamnation, et qui y gagnait, surtout, l'avantage de s'assurer la fortune paternelle dont le légitime espoir lui avait été enlevé par une exhérédation formelle, et par le second mariage du marquis de Monnier. Celui-ci, en effet, ne fit rien par lui-même pour provoquer la condamnation; bien loin de là, si l'on en croit Mirabeau. « Le vieux mari avait écrit » des billets à tous ceux qui pouvaient se croire en droit » d'arrêter l'épouse fugitive, pour les prier de ne faire » aucune espèce de poursuite. » (*Deuxième Mémoire à consulter*, etc., page 59; *ibid.* page 100.)

[2] Lettre inédite de Mauvaiset à Mirabeau, 25 mars 1777.

» l'entendre, et sa déposition, qui a occupé cinq
» heures de temps le commissaire et le greffier,
» doit prouver la plus forte haine [1]. »

Ces avis étaient accompagnés de détails dont la transcription serait inutile, et des plus sinistres présages. L'événement vint bientôt les confirmer, et le 10 mai 1777, un jugement du bailliage de Pontarlier déclarait Mirabeau « atteint et con-
» vaincu du crime de *rapt et de séduction;* » le condamnait « à avoir la tête tranchée, ce qui sera
» exécuté par effigie sur un tableau [2]; » le condamnait, en outre, « à cinq livres d'amende en-
» vers le roi, et à quarante mille livres pour re-
» paration civile, dommages-intérêts, envers le
» marquis de Monnier; » et condamnait sa femme
« à être renfermé, sa vie durant, dans la maison
» de refuge établie à Besançon, d'y être rasée et
» flétrie comme les filles de la communauté; » la déclarait « déchue de tous ses droits de commu-
» nauté, douaires, préciputs, et autres avantages

[1] Lettre de Mauvaiset à la marquise de Mirabeau, 13 avril 1777.

[2] Ce mot a été singulièrement interprété par Peuchet, qui dit, tome 2, page 96, que le *portrait* du condamné *fut appliqué à l'échafaud.* — Un autre prétendu biographe, pour varier le récit, attribue la sentence *au parlement de Besançon,* qui, dit-il, *faisait brûler Mirabeau en effigie.* (*Petite Biographie universelle classique*, etc. — Paris, Gosselin, 1829, page 2007.)

» à elle faits par son contrat de mariage ; » attribuait la dot au mari et condamnait la femme « à » dix louis d'amende envers le roi, etc. [1]. »

Nous avons expliqué tout-à-l'heure comment la retraite des fugitifs avait été découverte, pendant la durée de la procédure. Ils en étaient informés, mais ils se reposaient, avec une confiance imprudente, sur la persuasion que leur domicile authentiquement élu les préserverait de l'extradition [2];

[1] Le dispositif de ce jugement est inséré à la page 9 des pièces justificatives, imprimées à la suite du *Second Mémoire à consulter* de Mirabeau ; à la page 11 est le procès-verbal qui constate que l'effigie y mentionnée étant en *un tableau, a été attachée à un échafaud dressé en la place des casernes de la ville de Pontarlier, par Claude-Antoine Chrétien, exécuteur de la haute justice au comté de Bourgogne.*

[2] Nous avons la preuve de ce fait dans une lettre adressée par le marquis de Mirabeau à son frère le bailli, le 18 avril 1782. « Rien de si facile que de les suivre jus» qu'en Hollande, où ils avaient un bail signé de leur » nom, et déposé à l'Hôtel-de-Ville, parce qu'on leur » avait persuadé que ce domicile les mettait à l'abri d'être » arrêtés. » En effet Mirabeau écrivait, sept mois avant son arrestation. « Vous serez étonnée de voir ma procu» ration légalisée par M. de Clairon. » (Consul de France.) « J'ai pris ce parti parce que les priviléges d'Amsterdam » sont particuliers à cette ville, où j'ai acheté le droit » d'habitant, ce qui me met à l'abri de toutes sortes de » surprises, parce que je ne puis être arrêté sans être » cité. » (Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, 23 octobre 1776.) Deux mois après, il parlait, sans nulle émo-

et il paraît que le succès des recherches fut principalement dû à l'inspecteur de Brugnière,

tion, d'un commencement de recherches : « Il est arrivé » ici un exempt de police qui, je crois, prend *incognito* » quelques renseignemens. Il en sera pour sa peine, et » cela ne m'inquiète point. » (Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, datée d'Amsterdam, 23 décembre 1776.) « On vient de m'avertir qu'il y avait ici un officier fran- » çais chargé de redemander Sophie. Je cours pour voir » ce capitan; ne soyez pas inquiète, il s'en ira comme il » est venu. » (Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 17 mars 1777.) « Je ne sais ce qu'est devenu le redoutable » négociateur dont on voulait me faire craindre les en- » treprises; je n'ai pu le découvrir, mais vous pouvez » être tranquille, je voudrais l'être autant sur votre » santé. » (Lettre inédite du même à la même, du 24 mars 1777.) Voir aussi dans les *Lettres du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 160, l'indignation qu'inspire à Mirabeau le démenti donné par l'événement à ses espérances. « C'est » dans ce pays où l'on était si libre autrefois, et si jaloux » de sa liberté, que notre infortune a été consommée, » que nous avons été arrêtés au mépris des droits des » gens, des lois, et de la constitution du pays! »

Mirabeau apprit probablement plus tard que son arrestation avait été l'effet d'une surprise, et non de défaut de protection des lois hospitalières de la Hollande, car il les vantait en ces termes : « Nul bourgeois ne saurait être » arrêté dans sa maison, même pour le forfait le plus » atroce, que tout le corps de la magistrature ne s'y » transporte, et n'atteste ainsi solennellement que l'accu- » sation est réelle, et que l'accusé sera légalement absous » ou condamné. Par quelle magie peut-on produire des » effets si merveilleux? Par le secours des lois; par leur

ce *roué de police* [1], doublement excité par l'appât du gain, et par son amour-propre que l'inutilité des premières poursuites avait dépité. Il offrait ses services, moins de six semaines après l'arrivée de Mirabeau et de Sophie à Amsterdam, mais il fut

» exécution constante, rigide, inflexible. Tout citoyen » sait, dans cet heureux pays, qu'il est homme aussi bien » que le premier des magistrats; il ne compte pas sur » l'impunité; mais il ne craint pas l'oppression. » (Lettres de cachet, tome 1, page 226.) Ce morceau est précédé d'un complet éloge de la police hollandaise. (*Ibid.*, page 223.)

La lettre précédemment citée du marquis, du 18 avril 1782, nous apprend que des précautions furent prises pour que les adversaires de Mirabeau, dans la révision du procès de Pontarlier, ne pussent pas arguer contre lui du bail cité, comme d'une preuve du séjour des deux amans à Amsterdam. « Je sais que l'ambassadeur de Hollande » qui a fait retirer le bail et toutes les traces, que le ma- » réchal de Duras, gouverneur de la province (Franche- » Comté), et le prince de Bauffremont qui en est mayeur, » et que tout ce pays-ci qui a écrit pour lui, ne l'a pas » fait pour sa bonne mine et renommée. »

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 juin 1777. Un fait singulier, que nous avons déjà remarqué, page 120, c'est que ce même de Brugnière, après avoir deux fois poursuivi et une fois arrêté Mirabeau, devint son agent très-dévoué et très-utile à Vincennes. Ce fait, établi dans les lettres imprimées, tome 1, page 36 (préface), 16 — 71 — 198 — 228 — 246 — 263 — 267; t. 2, p. 292, etc., est aussi prouvé par nos correspondances, que nous ne transcrirons pas à propos d'une particularité de si peu d'importance.

d'abord refusé. « L'autre jour je trouvai ici de Bru-
» gnière ; il venait, soi-disant, de la part de
» M. Lenoir ; il savait les lieux, la retraite, etc ;
» je le renvoyai net, disant que je n'avais fait tant
» de dépense que pour éviter le mal d'autrui ; qu'il
» était fait, que je n'y voulais ni pouvais rien.
» J'admire comment la Providence m'a forcé à
» apprendre leurs viles rubriques, et avec quelles
» gens elle me met en correspondance, à la qua-
» trième partie de ma vie, ayant pendant les trois
» autres tant évité les fripons ! Mais j'en ai assez
» du passé ; il y a trop long-temps que je me mets
» en mue ; ces gens-là usent et corrodent, et brû-
» lent le pavé même où ils marchent, et où je me
» brûle moi-même qu'ils traînent à l'hôpital par
» les cheveux et les viscères [1]. »

Mais, pendant que le marquis de Mirabeau feignait de ne plus vouloir poursuivre son fils, M. et madame de Ruffey prenaient des mesures pour faire arrêter leur fille ; le marquis fut bientôt décidé. « On croyait que ce monsieur était allé se
» faire Turc, ou se faire manger par les soles ; et
» lequel de ces deux partis qu'il eût pris, c'eût
» été avec l'applaudissement du public. Mais il est
» en Hollande et vit de sa belle plume. De Bru-
» gnière ; partant pour un marché fait avec ma-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 novembre 1776.

» dame de Ruffey pour enlever cette folle, et la
» ramener en tel lieu, moyennant cent louis, s'il
» réussit, et rien sans cela ; j'ai profité de l'occa-
» sion, et fait un pareil marché, payable égale-
» ment et uniquement, l'homme rendu à sa desti-
» nation. Je n'en ai pas eu de nouvelles depuis :
» serons-nous encore dupés cette fois [1] ? »

Ils ne l'étaient pas. Dès le 26 mars, le comte de Vergennes offrait des ordres à M. Lenoir ; il les lui envoyait le 19 avril [2] ; le 29, le même ministre invitait le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France en Hollande, « à aider M. de Brugnière
» de ses conseils, à diriger sa conduite dans les
» démarches à faire pour remplir sa commission,
» et à prendre les mesures pour obtenir la liberté
» de l'extradition [3]. » Aussi le marquis de Mirabeau, satisfait de tant de diligence, même avant d'en connaître le succès, écrivait : « Jadis je n'a-
» vais qu'une bouze de vache pour outil ; mais à
» présent on ne peut être plus obligé, dans les dé-
» tails, que je le suis au ministre principal ; tu as
» vu comme nous étions ballottés sous le Males-
» herbes qui, pourtant, professait une grande es-
» time pour moi ; du moment qu'il fut parti, les

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 mai 1777.

[2] Lettres du donjon de Vincennes, t. 4, page 342 et 343.

[3] Lettre inédite du comte de Vergennes à M. Amelot, 29 avril 1777.

» choses prirent une tout autre tournure ; quoi
» que malade ou convalescent, et ne pouvant
» qu'écrire d'ici (Roissy), je fus servi sur le
» temps, au jour le jour, pour tous les ordres
» que j'eus à demander, soit en France, soit à
» l'étranger [1]. »

Avec une pareille assistance de la part de l'autorité, le succès ne se fit pas attendre : « J'ai reçu
» hier avis que le scélérat est serré, et aux fers [2] ;
» tu juges ce qu'il a fallu de secours, de peines et
» de frais pour faire enlever ces gens-là, en pays
» étranger, où ils s'étaient fait recevoir *bourgeois* [3].
» La note reçu par M. Lenoir, et à lui envoyée
» par M. de Sartine, explique comme quoi les dé-
» linquans sont arrêtés par ordre des États-Géné-
» raux (de Hollande) [4]. Le brave de Brugnière
» s'est tiré de sa mission en renard routé, en vrai

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mai 1777. On voit que le marquis de Mirabeau était satisfait de ce ministère : il ne l'avait pas été du précédent. « Malesherbes et les autres m'ont donné l'idée de ces » hommes de citrouilles qui ont une chandelle allumée » dans le creux. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 16 mars 1781.)

[2] Une circonstance particulière relève encore cette phrase atroce, c'est que Mirabeau était malade quand il fut arrêté. (Voir *Lettres originales de Vincennes*, t. 2, p. 9.)

[3] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 21 mai 1777.

[4] Lettre inédite du même au même, 31 mai 1777.

» roué de police; reste à moi à me tirer, comme
» Arlequin, des conséquences et de l'argent, car
» c'est la sauce continuelle de toutes les arrêtes
» qu'il m'a fallu avaler, et la ruine de ces sortes
» de commissions est affreuse, dans ce temps
» surtout, où toutes les cassettes ont une ceinture
» de chasteté ; et quelque autre mesure qu'on
» prenne, tu sens bien qu'étant dans les mains de
» ces honnêtes gens, ils ont bien des manières de
» se retourner, et, du gré même des supérieurs,
» qui savent bien qu'ils ne servent pas pour la croix
» de Saint-Louis [1]. »

Le marquis avait eu une autre pensée, qui apparaissait pour la troisième fois à son esprit. « J'aurais voulu qu'il fût possible de livrer ce mi-
» sérable aux Hollandais, pour l'envoyer aux co-
» lonies à Muscade, d'où il ne sortirait de ses
» jours, car on n'en sort pas. S'il se faisait pendre,
» ce serait *incognito ;* car enfin nous sommes tous
» mortels; et, après toi et moi, s'il nous survit,
» il lui reste assez de raison pour ne pas être mis
» aux Petites-Maisons, et assez de folie et de scé-
» lératesse, pour flétrir le nom qu'il porte. J'avais
» même intéressé des puissances au parti des
» Grandes-Indes; la réponse a été pourtant *que cela*
» *ne se pouvait que pour de très-jeunes gens, non*
» *mariés, et comme sans aveu.* Je l'ai donc fait

[1] Lettre inédite du même au même, du 9 juin 1777.

» clorre, mais, contre l'avis de tous, qui voulaient
» que je le laissasse se *faire son sort*, refrain éternel;
» ma conscience, que je sonde tous les jours de-
» vant Dieu sur ces gens-là, ma conscience me
» disait qu'indépendamment des crimes qu'il va
» semant comme la paille, ce sort serait, finale-
» ment, de se faire rouer sous notre nom; et ce
» n'est pas pour souffrir cela, que nos pères nous
» l'ont transmis avec ses avantages; que bientôt
» il retomberait sur moi et les miens, de tout le
» poids de son intrigue, de son fatal talent, de
» son âge, de ses mœurs, de sa scélératesse, de
» l'argent de ses dupes, de l'appui de ses dignes
» consorts, en cette ville où toutes les folies et as-
» sassinats moraux et physiques sont hautement
» émancipés. Ainsi donc, quant à celui-là, et sauf
» le temps qui, par malheur, couvre et minore
» tout, sauf aussi les sots qui disent : *le roi ne veut*
» *point de prisons perpétuelles pour raisons de fa-*
» *mille; tout au plus se les permet-il pour raisons*
» *d'état*, mon plan est fortement arrêté, c'est que
» l'autorité seule et moi, nous sachions où il sera,
» et qu'à ma mort un billet cacheté l'apprenne à
» mon substitut [1]. »

Nous n'entrerons pas ici dans un commentaire inutile, car ce langage est assez clair, et donne

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 21 mai 1777.

lieu à trop de réflexions spontanées, pour qu'il soit nécessaire de les présenter au lecteur ; mais, nous remarquerons, en passant, que le marquis de Mirabeau :

« Avare pour le bien, prodigue pour le mal, »

supportait, sans hésiter, *la ruine affreuse* de tant de poursuites qu'il évalue ailleurs [1] à plus de 20,000 fr., tandis que pouvant, quatre ans plus tôt, payer les dettes de son fils, au lieu de le placer dans le découragement et le discrédit d'une interdiction, au lieu de le jeter dans les prisons d'où datent ses fautes graves, il n'offrit que 18,000 fr. [2],

[1] Lettre inédite du même au même, 19 octobre 1777. « Quoiqu'il m'en ait coûté 20,000 fr. pour courir après, etc. » quand, par le temps, cela sera séché, ce ne sera pas » avoir acheté trop cher la délivrance. » Six semaines avant il écrivait au marquis de Marignane : « C'est 18,600 fr., » quant à présent, que me coûte sa prison. » (Lettre du 5 octobre 1777, insérée dans le *Mémoire à consulter et Consultation pour madame la comtesse de Mirabeau*, etc. ; Aix J.-B. Mouret, 1783, 162 pages in-4°.)

[2] Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 318. Mirabeau avait déjà écrit : « Mon père a fait une ridicule proposition de 18,000 fr. à mes créanciers pour » être refusé. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 19 octobre 1776.) Ce fait est si extraordinaire qu'on en pourrait douter, s'il n'était écrit que dans de simples lettres, en l'absence de toute contradiction. Mais il est tout-à-fait hors de doute, parce qu'on le retrouve dans

pour payer des dettes qu'il évaluait tantôt à 170,000 fr. [1], tantôt à 200,000, tantôt à 400,000, et qui ne montaient en réalité qu'à 60 ou 70,000 fr. comme Mirabeau n'a cessé de le dire [2], et comme le prouve ce passage d'une lettre écrite par un témoin, alors très-dur, et ouvertement hostile : « Quoi qu'on dise, il (Mirabeau) sait très-bien, » et nous aussi, que toutes ses dettes, pesées au » poids de leur juste valeur, n'iraient pas à » 70,000 fr. [3]. »

Insérons encore, comme trait de caractère, deux passages où le marquis s'absout lui-même, et se félicite de ses cruels succès : « Sitôt qu'un mien

une plaidoirie écrite en présence du bailli, et sous le contrôle, pour ainsi dire, du marquis de Mirabeau : « Quoi » qu'il en soit, mon père offrit, à M. le comte de Grasse » du Bar, 18,000 fr. pour le paiement de mes dettes : » cette somme ne pouvait du tout point m'acquitter ; » l'excédant de mes engagemens restait toujours chargé » d'usures, et le seul paiement des intérêts eût encore » absorbé mon revenu. Que me serait-il arrivé après » avoir reçu cet acompte? je ne m'en serais pas moins » trouvé dans le plus grand embarras, et forcé de ma- » nœuvrer de nouvelles affaires. *J'ai payé*, aurait-on dit, » *il recommence.* » (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc.)

[1] Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 326.

[2] *Ibid.*, tome 1, page 191 — 326; tome 2, page 33; tome 3, page 51.

[3] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 2 novembre 1778.

» désir n'est pas combattu par ma conscience j'ai
» des ressources pour en venir à bout. Crois-moi,
» dans Babylone, Antioche et Paris, il n'y eut
» jamais que les pères méprisables qui pardonnè-
» rent le mépris de la paternité; et, puisque le
» tribunal de famille n'existe plus, il faut avoir
» recours, pour châtier des enfans criminels, au
» despotisme barbare des lettres de cachet, plutôt
» qu'aux lentes formalités d'une aveugle et pédan-
» tesque justice. Quand on m'exaltait tant, on me
» faisait hausser les épaules; mais quand on vou-
» drait m'humilier, le sentiment intime résiste, et
» contient le poids de toute la colonne d'air exté-
» rieur. Je sais que je suis, à les en croire, le
» Néron du siècle; que les femmes veulent me
» traiter comme Orphée, et les avocats comme
» Romulus; mais que m'importe? Si j'étais sensible
» au toucher, il y a long-temps que je serais mort.
» Qu'importe qu'ils essaient de me déchirer dans
» ma cuirasse d'honneur, désormais trop dure et
» trop cicatrisée pour que de pareils coups puis-
» sent pénétrer? Le public n'est point mon juge.
» Je foule aux pieds ses jugemens ignorans et pré-
» cipités par des passions d'emprunt, tandis que
» respectant le souverain et les tribunaux, je ne
» crains pourtant que ma propre conscience; et
» tant que santé et volonté me dureront, je serai
» Rhadamante, puisque Dieu m'a condamné. Ainsi
» donc je fais face, car si on leur tournait le dos,

» ils sauraient diablement charger l'arrière-garde.
» Au fait, je voulais gagner mon procès, je l'ai
» gagné; je voulais faire clorre ces folles, elles le
» sont [1]; je voulais faire enfermer ce forcené, il
» l'est. Quant au clabaudage du Cours [2], dans huit
» jours on parlera d'autre chose. J'imagine, pour-
» tant, que ce n'est pas en ta présence, ni à ta
» portée, qu'on se mêle des affaires de ta famille.
» Il y a quatre jours que je rencontrai Monpezat,
» que je n'avais pas vu depuis vingt ans, et dont
» la sottise s'attira une bonne provençalade : *Votre*
» *procès*, me dit-il, *avec madame la marquise, est-*
» *il fini? — Je l'ai gagné. — Et où est-elle? — Au*
» *couvent. — Et monsieur votre fils, où est-il? —*
» *Au couvent. — Et madame votre fille de Pro-*
» *vence* [3]*? — Au couvent. — Vous avez donc entre-*
» *pris de peupler les couvens? — Oui, monsieur,*
» *et si vous étiez mon fils, il y a déjà long-temps que*
» *vous y seriez* [4]. »

Après avoir lu cet étrange dialogue, on se rappelle involontairement une phrase amère sans

[1] Sa femme et sa fille cadette, madame de Cabris, détenue au couvent des Dames de Sisteron, depuis le 14 février 1778 jusqu'au 10 juin 1781.

[2] Principale promenade de la ville d'Aix, où le bailli de Mirabeau résidait pendant l'hiver.

[3] Madame de Cabris.

[4] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mars 1778.

doute, mais vraie, que Mirabeau, vers le même temps, adressait à son père : « Vous avez mené » tous vos enfans, excepté un seul [1], par la ter- » reur, comme si c'était du sang d'esclave qui cir- » culât dans leurs veines [2]. »

N'oublions pas que le marquis de Mirabeau, si despotique envers sa famille, ne s'en disait pas moins *l'Ami des hommes*, n'en affichait pas moins les sentimens, et, ce qu'il y a de plus singulier, les ressentait en réalité ; en voici une preuve qui, à quelques semaines près, correspond aux événemens dont nous venons de rendre compte.

Il était allé prendre les eaux du *Mont-d'Or ;* il écrivait à cette occasion :

« Quand vous dites que le Mont-d'Or fut pour » moi, jadis, la fontaine de Jouvence, je serais » tenté de répondre que vous n'y avez pas regardé » d'assez près :

» Il n'est, dit le meunier, plus de veaux à mon âge.

» Je dirais bien pis, si je voulais dire tout. » Quoi qu'il en soit, j'y suis, moi dont l'aversion » pour faire la grenouille est si excessive, surtout » pour ces bains-ci, qui ressemblent à ceux du » Dante ; et pourtant j'y suis sans mal ni douleur » quelconque, et toutefois buvant à profit, et pro- » menant mes eaux sur l'unique terre-plein du

[1] Madame du Saillant.

[2] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 197.

» pays, promenade que j'établis autrefois [1], à la-
» quelle on a donné mon nom, sur laquelle les
» éclopés me complimentent, et que ces sauvages
» ont plus d'à demi détruite. Oh! Madame! les
» belles narrations que je vous ferais, si je n'avais
» à répondre à une vingtaine de lettres, pour
» tristes affaires! Je vous peindrais la fête votive
» du lieu, que nous avons eue le 14. Les sauvages
» descendant en torrens de la montagne; ordre à
» nos gens de ne point sortir. Le curé, avec sur-
» plis, étole; la justice en perruque, la maré-
» chaussée le sabre à la main, gardant la place,
» avant de permettre aux musettes de commencer;
» la danse interrompue, un quart d'heure après,
» par la bataille; les cris et les sifflemens des en-
» fans, des débiles et autres assistans, les agaçant
» comme la canaille fait quand les chiens se bat-
» tent; des hommes affreux, ou plutôt des bêtes
» fauves, couverts de sayons de grosse laine, avec
» de larges ceintures de cuir, piquées de clous
» de cuivre, d'une taille gigantesque, rehaussée
» par de hauts sabots, s'élevant encore pour re-
» garder le combat, trépignant avec progression,
» se frottant les flancs avec les coudes, la figure
» have, et couverte de leurs longs cheveux gras,
» le haut du visage pâlissant, et le bas se déchi-
» rant pour ébaucher un rire cruel, et une sorte

[1] Il y a au Mont-d'Or une place publique qui porte encore le nom de Mirabeau.

» d'impatience féroce : et ces gens-là paient la taille!
» et l'on veut encore leur ôter le sel! et l'on ne sait pas
» ce qu'on dépouille, ce qu'on croit gouverner!
» ce qu'à coups de plume nonchalante et lâche, on
» croira, jusqu'à la catastrophe, affamer toujours
» impunément! Ces sortes de coups d'œil rappel-
» lent les grandes pensées! *Pauvre Jean Jacques!*
» me disais-je, *qui t'enverrait, toi et ton système,*
» *copier de la musique chez ces gens-là aurait bien*
» *durement répondu à ton discours!* Mais par contre-
» coup, ces pensées étaient consolantes, pour un
» homme qui a consacré toute sa vie à prêcher la
» nécessité du soulagement du pauvre, et de l'in-
» struction générale; et à désigner, en même
» temps, ce qu'elle doit être, pour former la seule
» barrière possible entre l'oppression et la révolte,
» le seul mais infaillible traité de paix entre la
» force et la faiblesse. Ah! Madame! le colin-mail-
» lard, poussé trop loin, finira par la culbute gé-
» nérale [1]! »

Revenons à Mirabeau et à Sophie. Ils furent arrêtés à Amsterdam, le 14 mai 1777, par l'inspecteur de Brugnière [2] : des biographes, trop souvent

[1] Lettre du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, 18 août 1777.

[2] Cadet Gassicourt dit dans la seconde édition de sa notice, page 13 : » Résister à la tyrannie, la braver avec au-
» dace, fut toujours la première pensée à laquelle s'arrêta
» Mirabeau. On l'avait prévenu qu'un nommé de Bru-

inattentifs ou mal informés [1], ont écrit que les

» gnière, qu'il voyait dans son auberge, était un exempt
» de police chargé de l'arrêter. Au lieu de se cacher ou de
» fuir, il va fièrement s'asseoir à la table d'hôte où se trou-
» vait le sbire. » Il y de la vérité dans ce récit; voici ce
que Mirabeau écrit à ce sujet: « Je n'ai qu'un moment,
» ma chère Maman, pour vous rendre compte d'un inci-
» dent très-singulier. M. Brugnière est enfin arrivé, et
» j'en ai été averti à l'instant. Le hasard a fait qu'il lo-
» geait dans la même auberge que les comtes de Luigné
» (*sic*) et de Quelen, qui, comme vous savez, sans doute,
» ont quitté la France pour passer en Amérique, du côté
» des insurgens. J'ai été souper à cette auberge pour voir
» Brugnière: Luigné et Quelen m'ont reconnu; je leur
» ai donné le mot; et ils ont commencé l'attaque par des
» mots très-clairs, quoique indirects. Brugnière a été as-
» sez bête pour les provoquer formellement en s'attri-
» buant leurs propos, et niant, cependant, son état et
» son nom. Je crois qu'il eût été assommé sans moi. Mais
» enfin, cela a fini par le faire chasser de l'auberge. Cet
» homme est recommandé à un négociant d'ici, qui a
» pris fait et cause, et que nous avons mené lestement;
» cependant il a des retours et des étais qui me donnent
» quelque inquiétude. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa
mère*, du 1er mai 1777.) » M. Brugnière, chassé de deux
» ou trois auberges, est toujours ici, et, dit-on, chargé
» de la mission d'enlever Sophie; inquiet de l'accueil mi-
» litaire que nous lui avons fait, et des suites qu'il pour-
» rait avoir, j'ai pris ce que je pouvais prendre de mesu-
» res. Que faire de plus? Attendre la bombe, et faire tout
» ce que je pourrai pour l'enterrer. » (*Lettre du même à la
même*, du 5 mai 1777.)

[1] Peuchet, tome 1, page 223. Mérilhou, notice, p. 25.

ordres concernaient Sophie seule, et non son amant, qui avait la possibilité de rester libre en Hollande. Le contraire est prouvé par les extraits de correspondances que nous venons de rapporter.

Il n'y a, même pour nous, d'autres détails de cette arrestation, que le récit fait par Mirabeau lui-même : « Le gouvernement nous réclama, et » j'en fus prévenu ; mille liens m'enchaînaient ; » par une folle timidité, je parlai trop tard à mes » amis, car je m'en étais fait ; ils me cautionnèrent, » au premier mot, pour me dégager de quelques » dettes ; mais, il n'était plus temps. Le jour même » où je fus arrêté, à trois reprises différentes des » gens en place me firent avertir que je le serais *le* » *lendemain* ; fatale erreur ! Je ne dois pas la leur » imputer à trahison ; on leur força la main en un » instant ; le consul de France vint chez moi offrir » argent, passeport, en un mot, liberté absolue, si » je voulais remettre madame de Monnier [1] ; on » se cachait d'elle ; hélas ! si elle l'eût su, j'aurais » eu encore ses sollicitations à repousser ; la nuit » même, nous devions disparaître ; cette héroïne » d'amour, de courage, de bonté, était calme et » sérieuse ; mais jamais elle ne voulut sortir avant

[1] D'après ce qui précède, on voit que cette offre ne pouvait être faite que de propre mouvement et par amitié, puisque l'ordre d'arrestation n'était pas moins formel pour Mirabeau que pour Sophie.

» moi; une minute plus tard, elle était sauvée; déjà
» j'étais hors de la maison, un ami l'allait conduire
» par une autre route, car nous n'osions nous
» montrer ensemble... Je sus qu'elle était arrêtée...
» Justice du ciel! Sophie était arrêtée; je ne balan-
» çai pas sur le parti qui me restait à prendre; il
» fallait, dans mes sentimens et dans mes princi-
» pes, être heureux et malheureux avec elle; je me
» livrai à l'homme qui avait ordre de me ramener
» *mort ou vif*[1]. Si j'eusse eu des principes aussi
» sanguinaires, il aurait pu pleurer sur son triom-
» phe[2]. »

On a imprimé[3] que Sophie, au moment de son arrestation, voulut s'empoisonner, et le fait est indubitable, d'après le témoignage de Mirabeau lui-même : « Lorsque madame de Monnier fut arrêtée
» à Amsterdam, l'idée de me quitter la jeta dans
» un morne désespoir; elle résolut d'attenter à ses
» jours, et me l'écrivit par une voie indirecte; ma
» tête et mon cœur, qui n'étaient pas plus calmes
» que les siens, m'inspiraient comme à elle ce triste

[1] Nous avons vu que cette atroce alternative ne fut pas prononcée; il y a ici erreur ou exagération.

[2] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 408.

[3] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, Discours préliminaire, page 25; Peuchet, tome 1, page 234; Cadet Gassicourt, page 18 de la première édition et 14 de la seconde; Chaussard, page 38, édition de 1797, etc.

» projet ; mais une voix intérieure me cria qu'elle
» portait un germe dans son sein ; je prévins
» M. Brugnière ; il fit ce qu'un homme sage devait
» faire ; il s'efforça de gagner la confiance de ma-
» dame de Monnier, de lui rendre quelque tran-
» quillité, et il crut que le meilleur moyen, ou
» plutôt le seul, était de m'employer à cette tâche
» difficile. Il se chargea de nos lettres ouvertes, et
» mit pour condition à une entrevue, qu'il promit
» à madame de Monnier de lui ménager avec moi,
» qu'elle lui remettrait l'opium dont elle était mu-
» nie. Ces complaisances produisirent l'effet que
» nous en attendions ; je rappelai aisément à cette
» femme, qui est tout amour et sensibilité, ce
» qu'elle devait à son enfant ; elle me promit d'ar-
» river paisiblement à son terme ; mais elle fit ser-
» ment, en même temps, qu'à une certaine épo-
» que, si elle n'avait nul moyen et nul espoir de
» recevoir de mes nouvelles, et de me donner des
» siennes, elle saurait échapper à l'esclavage et à
» la douleur [1]. »

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 283. Nous trouvons une allusion à cette résolution terrible dans les passages suivans de deux lettres écrites par Sophie à Mirabeau. Dans la première, désespérée de ne pas recevoir de lettres elle s'écrie : » Veulent-ils donc nous » faire souvenir de l'époque que nous avons fixée pour » finir nos maux, en nous laissant ignorer le sort l'un de » l'autre ? (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau*, du

Nous avons, d'ailleurs, une multitude d'indices de la disposition où Sophie fut souvent de se livrer à cet acte de désespoir qui, douze ans après, termina sa vie; nous en reparlerons quand l'ordre des dates nous forcera d'insister un moment sur cette catastrophe, pour réfuter, d'une manière irréfragable, les écrivains qui, injustement, en ont attribué à Mirabeau la cause immédiate.

On a dit aussi [1] que Mirabeau chercha lâche-

21 juin 1777.) Dans la seconde, rendant compte à Mirabeau des dispositions faites lors de l'instruction de la sentence rendue par contumace, Sophie cite le dire d'une servante qui « assure que te voyant hésiter de partir, je » te dis que j'avalerais, si tu ne partais pas, ou si l'on » m'arrêtais, un petit paquet que je montrais, contenant » du poison, que tu me le demandas, et que je ne voulus » pas te le donner. » (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau*, du 10 juin 1780.) Dans la même lettre, écrite dix-sept jours après la mort de l'enfant de Mirabeau et de Sophie, celle-ci écrit: « O mon bien! notre enfant n'a plus besoin » de nous! si cela te détache de la vie, si elle te devient » odieuse, dis un mot, je suis prête! » Enfin, nous pourrions citer d'autres lettres, une, par exemple, du 24 juillet 1777, dont nous rapporterons tout-à-l'heure un fragment. Entre autres preuves dont nous sommes entourés, nous trouvons dans la *Correspondance de Vincennes* ce passage: « Garde-toi bien d'outrager l'amour et la nature » par le crime du désespoir. Souvent, dans les délires pas» sionnés de ta tendresse, tu as juré de ne pas me survi» vre, étais-tu mère alors? Non, tu ne l'étais pas. » (*Lettres originales de Vincennes*, t. 4, p. 300.)

[1] Dans un pamphet intitulé: *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage*. Paris, 1788.



ment à s'échapper pendant que Brugnière se saisissait de Sophie ; cette odieuse imposture est détruite par le récit qu'on vient de lire, et Sophie l'a d'avance démentie. « Hélas ! c'est à mes yeux, » c'est avec moi qu'on t'a pris; c'était près de So- » phie qu'était le danger; car si tu t'étais éloigné » il n'en était plus pour toi ; mais ta délicate sensi- » bilité ne te permit pas de fuir, d'abandonner ton » amie que tu ne pouvais plus servir ; ah! tu n'avais » pas besoin d'un lien de plus pour t'attacher So- » phie-Gabriel [1] ! »

Il paraît que de Brugnière avait ordre de conduire sa captive à Sainte-Pélagie, maison réservée à des femmes perdues de mœurs et de réputation; Sophie le savait, et s'en expliqúa avec véhémence; nous pouvons en juger par cette phrase : « C'est » un lieu où ton amie n'eût pu que mourir [2]. » L'agent de police qui, dans cette circonstance, fit preuve de bon sens et d'humanité, écrivit d'Amsterdam, le 24 mai, à M. Lenoir, pour proposer un autre lieu de détention, en se fondant sur le désespoir de sa prisonnière, sur sa naissance, sur la qualité du mari, étranger aux ordres donnés [3]. L'ambassadeur duc de La Vauguyon écrivit aussi le même jour : « Je ne puis m'empêcher d'ex-

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 23 juillet 1777.
[2] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 19 juin 1777.
[3] Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 4, p. 345.

» citer votre sensibilité sur la situation fâcheuse
» de madame de Monnier ; cette jeune femme, en-
» traînée et séduite par une passion violente, me pa-
» raît sentir tous ses torts [1]. » Déjà il lui avait donné
des marques d'intérêt, et nous les rapportons
pour faire voir quelle avait été en Hollande la con-
duite des deux fugitifs : « M. le duc de La Vauguyon,
» dit Sophie, qui vint me voir dans la prison à
» Amsterdam, ne serait pas, avec le caractère qu'il
» porte, venu voir une femme indigne d'intérêt ;
» vous pouvez vous informer à lui de la conduite
» que j'ai tenue en Hollande, et aux consuls et agens
» de France à Amsterdam et à Rotterdam, qui
» nous connaissaient l'un et l'autre [2]. » « Non, » lui
répondait madame de Ruffey, « désabusez-vous ;
» si le duc de La Vauguyon vous a rendu visite en
» Hollande, à tous deux, c'est par considération
» pour le mari de l'une et pour le père de l'autre [3].

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 4, p. 348.

[2] Lettre inédite de Sophie à Mme de Ruffey, 19 juin 1777.

[3] Cette dernière supposition est erronée. « On dit que
» le ministre de France, à La Haye, a ordre de me guet-
» ter : à ce propos, c'est M. de La Vauguyon qui est notre
» ambassadeur actuel, il va arriver. Il a eu autrefois des
» démêlés avec mon père, étant duc de Saint-Mégrin ;
» après s'être affiché son partisan, son ami, il l'a aban-
» donné, et même tourné en ridicule. Voyez si vous pour-
» riez en tirer quelque parti pour moi, lettres de recom-
» mandation, ou autre chose. » (*Lettre inédite de Mira-
beau à sa mère*, du 23 octobre 1776.) Nous savons en

» Cette visite a encore pu avoir pour objet la cu-
» riosité de voir une héroïne de roman [1]. » Sophie insiste : « Il est donc bien romanesque, car il té-
» moigna aux *héros du roman* l'intérêt le plus ten-
» dre, leur offrit ses recommandations faute de
» mieux, et pleura avec eux [2]. »

Sophie, en arrivant à Paris, fut déposée dans

effet que le duc de Saint-Mégrin avait eu des liaisons avec la société des Économistes : » Je t'annonce une belle visite » d'un jeune grand seigneur, qui veut visiter mes terres, » en allant en Provence, cette lettre te sera remise par » le jeune duc de Saint-Mégrin, qui est un excellent su- » jet, de qui sont *les lettres de l'abbé de Mably* que tu as » vues à la fin des derniers volumes des *Éphémérides.* » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 3 août 1768.) Mais le duc de Saint-Mégrin était fils du duc de La Vaugnyon, gouverneur des petits-fils de Louis XV. Le fils avait été chargé par le père, de négocier avec les Économistes, au sujet de la dédicace des *Éphémérides;* le refus de cette dédicace avait eu pour cause principale, comme nous l'avons expliqué (t. 1, p. 326 et 327 de notre ouvrage), l'intraitable orgueil de tempérament et de secte du marquis de Mirabeau ; on conçoit que, par suite, une rupture ou du moins un refroidissement avait pu s'ensuivre, et que le duc de Saint-Mégrin, comme homme et comme courtisan, avait fort bien pu saisir une occasion toute naturelle de *tourner en ridicule* le chef altier de l'*Économisme.*

[1] Lettre inédite de madame de Ruffey à Sophie, 22 juillet 1777.

[2] Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, 30 juillet 1777.

l'établissement de Mlle Douay, qui tenait une espèce de maison de discipline rue de Charonne ; on l'y inscrivit sous le nom de madame de Courvière [1] ; « comme chacune n'a ici que son nom de » baptême, je porte ici celui de *Sophie*, nom que » tu m'as tant fait aimer [2]. »

Outre les peines déchirantes qu'éprouvait cette jeune femme, encore plus malheureuse que coupable, la gêne la plus dure lui était imposée dans cette résidence qui la préparait à une prison : « Nous » sommes ici tout près de Ménilmontant; mes fenê» tres donnent dessus ; mais personne n'a de vue, la » maison est affreuse [3] ; il y a ici jusqu'à sept per» sonnes dans une même chambre, et quatre dans » la mienne [4]; je ne puis écrire que dans mon lit, » sous mes rideaux, et encore ai-je à craindre que le » plus petit froissement du papier ne me découvre; » et puis, bientôt avec quoi écrire? si nous avions » donc dû prévoir ces difficultés, nous aurions fait » nos provisions de papier et de plumes, encre; ne » te sers pas de tabac, au lieu d'encre, prends-en » plutôt de la Chine; c'est celle dont je me sers; tu » peux aussi avoir des clous dans du vinaigre, cela » fait de la rouille et une encre jaune [5]. »

[1] Nom d'une terre de M de Monnier.
[2] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 10 juin 1777.
[3] *Ibid.*, 13 juin 1777.
[4] *Ibid.*, 9 juillet 1777.
[5] *Ibid.*, 13 juin 1777.

Quelles que soient les angoisses de la captivité, Sophie les supporte, parce qu'elle espère des nouvelles de Mirabeau. « M. Lenoir est si honnête, si » humain ! il me dit de compter sur lui ;.... mais » qu'il nous aide tous deux ! s'il ne voulait servir » que moi je le refuserais ; ah ! c'est dans mon Ga- » briel que je sens les bienfaits [1] ! »

« Je ne vis que dans l'espoir de tes lettres : tous » les jours je vois des facilités pour m'échapper ; » les fermetures s'adoucissent toujours à la longue ; » les murs du jardin ne sont pas plus élevés que » l'était celui que j'ai sauté ; mais, quand la fuite » serait encore plus facile pour moi, quand je » verrais tout ouvert, je n'en sortirais pas. Hélas ! » je ne pourrais voler jusqu'à ton cachot ! et où » irais-je sans toi? et où aurais-je plus sûrement de » tes lettres? que j'en reçoive, et qu'on me mette » aux fers ! je baiserai mes chaînes à ce prix [2] ! »

Avant de terminer ce livre, nous tâcherons d'indemniser nos lecteurs des vides que nous y avons laissés, par nécessité, quant aux faits et correspondances qui se rapportent au séjour des deux fugitifs en Hollande.

Plusieurs passages du recueil de Vincennes, les préfaces de deux ouvrages publiés par Mirabeau

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 19 juin 1777.

[2] Lettre inédite de la même au même, du 6 juillet 1777.

en 1784 et 1788 [1], et une multitude de lettres dont nous sommes dépositaires, prouvent qu'il avait formé à Amsterdam, à Rotterdam, à Leyde, à Dordrecht, d'étroites liaisons, non-seulement avec des savans et des gens de lettres, mais encore avec beaucoup de citoyens qui, adonnés comme lui aux études politiques, s'occupaient, surtout, des spéculations d'une philanthropie très-active.

En France, il était entré de bonne heure dans une association de *Franc-Maçonnerie*. Cette affiliation l'avait accrédité auprès d'une loge hollandaise; et il paraît que, soit spontanément, soit pour répondre à une demande, il songea à proposer une organisation dont nous possédons le plan, écrit non pas de sa main, car nous n'avons à ce sujet qu'un très-petit nombre de notes autographes tout-à-fait informes d'ailleurs, mais de la main d'un copiste que Mirabeau s'est attaché et a beaucoup occupé pendant plusieurs années, et qui probablement aura plus tard mis au net le manuscrit dont il s'agit.

Ce travail nous paraît être l'œuvre de Mirabeau: on y trouvera ses opinions, ses principes, son style, d'autant plus reconnaissable qu'il ne chercha jamais ni à le déguiser, ni à lui donner de la variété. Ce n'est pas là, nous l'avouons, un ouvrage

[1] *Les Doutes sur la liberté de l'Escaut*, et *l'Adresse aux Bataves*.



approfondi, ni un morceau d'un mérite supérieur. Mais nous croyons que, comme nous, on y remarquera le but le plus noble, les intentions les plus bienfaisantes, les vues les plus justes ; qu'on saura gré à l'auteur, fugitif et caché, de cette sorte d'expiation volontaire qui le vouait au service de tous, pour compenser ses torts envers quelques-uns ; qu'enfin on verra avec un étonnement mêlé d'intérêt cette preuve nouvelle de la force et de la générosité de caractère de cet homme, plein de passions bonnes et mauvaises, qui demandait à de philanthropiques méditations de quoi se distraire de ses angoisses domestiques, de ses remords et de ses dangers imminens.

MÉMOIRE

CONCERNANT UNE ASSOCIATION INTIME A ÉTABLIR DANS L'ORDRE DES F.-M., POUR LE RAMENER A SES VRAIS PRINCIPES, ET LE FAIRE TENDRE VÉRITABLEMENT AU BIEN DE L'HUMANITÉ ; RÉDIGÉ PAR LE F. MI —, NOMMÉ PRÉSENTEMENT ARCÉSILAS, EN 1776.

Avant-propos.

« Ceux qui, sans certaines lumières dans l'esprit,
» et sans un certain enthousiasme dans le cœur,
» ne sont entrés dans l'ordre des Fr.-M. que par
» l'effet d'un appétit de curiosité, ou par des vues
» d'intérêt quelconques, se trouvent d'ordinaire

» peu satisfaits, et en sortent souvent; à moins que
» les agrémens de société, ou d'autres considérations
» ne les retiennent. Mais ils doivent penser tout
» autrement, les hommes qui, réfléchissant davan-
» tage, reconnaissent ce qu'il y a d'utile, de grand,
» de respectable dans un lien universel, dont les fils,
» partant de tous les pays, unissent un très-grand
» nombre de gens éclairés, la plupart d'une extrac-
» tion, d'une fortune et d'une éducation distin-
» guées, dans une institution dont le but est d'ame-
» ner les esprits à la connaissance d'un créateur
» universel de la nature, et des rapports primitifs
» de fraternité et d'égalité, qui existent entre tous
» les hommes, dans l'obligation qui naît de là de
» s'entre-secourir, de travailler au bien de l'huma-
» nité, obligation qui est le sujet perpétuel de tous
» les rits, de tous les discours, de toutes les actions.

» Ceux qui voient cela doivent, malgré les dé-
» goûts que doivent leur causer quelques fâcheux
» alliages, malgré la vue du peu d'usage qu'on a en-
» core fait de moyens aussi grands, aussi beaux,
» aussi dignes d'admiration, tâcher au moins de
» maintenir, autant qu'il est en eux, cette associa-
» tion, afin que, s'ils ne sont pas assez heureux pour
» atteindre l'époque où elle pourra produire tous
» les fruits qu'on a droit d'en attendre, la postérité
» se trouve au moins en état d'employer un moyen
» aussi précieux, de procurer le bien général des
» hommes.

» Ainsi, quelque peu conforme que puisse être
» l'état présent, soit de l'ordre en général, soit de
» la loge particulière dans laquelle un frère vit, aux
» idées que ses lumières le mettent en état de se
» former sur le but de l'O., et sur ce qu'il pourrait
» exécuter, il ne doit point s'en séparer, point
» détourner les aspirans d'y entrer. Si, en plusieurs
» endroits, on n'exécute rien de plus que les devoirs
» de charité triviaux envers les nécessiteux, si en
» d'autres ce qu'on exécute n'a aucune influence
» réelle sur le bien-être des hommes, et si même,
» comme il n'arrive que trop souvent, on emploie
» à exécuter des bagatelles de grands moyens, qu'on
» aurait pu, sans le défaut de lumière, la pe-
» titesse d'esprit, les vues rétrécies, les passions
» intéressées de plusieurs membres, appliquer à des
» choses infiniment plus grandes et plus décisives
» pour l'humanité; il doit se dire : que cette cha-
» rité pour les F. est déjà quelque chose de très-
» grand et très-respectable; que le peu qu'on
» fait pour l'humanité, quoique souvent mal di-
» rigé, est toujours intéressant et digne d'estime;
» que c'est un indice important de ce que l'O. peut
» faire s'il le veut, et de ce qu'il fera, lorsque les
» lumières et l'amour de l'humanité qui en est la
» conséquence se seront répandus encore davan-
» tage; mais que tout cela cessera et ne saurait
» avoir lieu, si par de fausses idées, par des im-
» patiences condamnables, les meilleurs esprits

» abandonnent l'ordre, et en causent ainsi peu-à-
» peu la dissolution; que même ce n'est qu'en en-
» tretenant l'enthousiasme des F., en resserrant le
» lien qui les unit, que cela peut s'exécuter.

» Si son cœur est capable d'aimer l'humanité,
» s'il n'est pas lui-même infecté de la peste de la
» société, de cet esprit d'égoïsme froid, qui, ne con-
» sidérant uniquement que son intérêt instantané,
» n'est susceptible d'aucune espèce d'enthou-
» siasme, ni pour la vertu, ni pour la gloire;
» ces idées l'attacheront à l'O., lui en feront chérir
» tous les intérêts, et le porteront à en perpétuer
» les vrais principes et les usages, en les incul-
» quant de la façon la plus adroite aux autres, et
» surtout aux jeunes F., tant par ses discours que
» par son exemple. Ces idées et ces sentimens le
» feront aisément passer par-dessus les petits désa-
» grémens que l'on trouve dans toutes les L. (loges)
» par les fausses mesures qu'on y voit adopter jour-
» nellement, par le défaut de lumières, de géné-
» rosité, de sagesse et de vertu de la plupart des
» membres.

» La légèreté, la sottise des Athéniens n'empê-
» chèrent pas Démosthène, Phocion et d'autres il-
» lustres citoyens de cette république de continuer
» à la servir jusqu'à la mort. C'est ainsi qu'ont
» pensé les plus grands hommes de l'antiquité
» vis-à-vis de leur patrie; c'est ainsi que doit pen-
» ser un F. éclairé vis-à-vis de l'ordre.

» Cependant, les esprits s'éclairant de plus en
» plus, les hommes renfermés dans les bornes du
» plus vil égoïsme, par la puissance despotique des
» gouvernemens, commençant a étendre leurs sen-
» timens, à se réveiller sur leurs intérêts com-
» muns, par le poids insupportable de la force
» même qui avait brisé les ressorts de leur âme ;
» le temps paraît venu où les F. les plus éclairés et
» les plus magnanimes devraient se réunir pour
» tourner peu-à-peu l'O. vers le grand but qu'il est
» capable d'atteindre, pour se mettre en état de
» contribuer efficacement au bonheur de tous les
» hommes, même de ceux qui ne sont pas de l'O.,
» lorsque les occasions s'en présentent. C'est à cet
» effet qu'il serait utile de former une association
» intime des F. les plus vertueux, les plus humains
» et les plus éclairés sur les principes suivans. »

Principes de l'Association intime des F.

« 1° Le but de cette association serait de travail-
» ler efficacement à celui que l'ordre entier des
» Fr.-M. se propose : *le bien de tous les hommes*.

» Pour remplir ce but, il faut bien connaître
» les moyens d'y parvenir.

» D'abord le bonheur de chaque homme, en
» particulier, dépend du degré de sagesse et de
» vertu que l'architecte suprême lui a donné. Une
» société quelconque ne peut forcer chaque hom-

» me en particulier d'être sage et vertueux ; ce se-
» rait un projet chimérique. Mais on peut mettre
» les moyens d'acquérir la vertu et la sagesse à
» portée de plus d'hommes, et c'est là un des ré-
» sultats que l'association ne devrait jamais perdre
» de vue, et qu'elle peut très-bien atteindre, si
» elle y veut travailler.

» Telle est la nature de la sagesse et de la vertu,
» que leur profession tourne constamment à l'a-
» vantage de celui qui en est doué ; s'il y a tant
» de gens qui semblent persuadés du contraire,
» c'est qu'ils n'ont pas l'esprit de voir cette vérité,
» ou qu'ils ont pris mauvais plis, et sont deve-
» nus incorrigibles, avant de la connaître.

» C'est donc à éclairer les hommes, qu'il faut
» s'attacher pour les rendre sages et vertueux ;
» c'est surtout à les éclairer dans leur jeunesse
» qu'il faut travailler.

» La première base des soins de l'association
» l'un des principes cardinaux d'où dériveraient ses
» règlemens, serait donc le soin d'étendre autant
» qu'il est possible la sphère des connaissances,
» non pas tant en profondeur qu'en surface.

» Je m'explique :

» Ce ne sont point les recherches scientifiques
» auxquelles l'association doit livrer ses soins et
» ses travaux. Les récompenses qui en sont pres-
» que infailliblement le fruit sont un véhicule
» assez puissant pour engager les gens de lettres à
» s'y livrer.

» Cependant, si les membres de l'association
» peuvent, sans nuire à des résultats plus impor-
» tans, encourager, soit en commun, soit sépa-
» rément, des découvertes utiles, ils agiront par-
» faitement dans l'esprit de l'O.

» Mais c'est à répandre les vérités et les connais-
» sances utiles, déjà établies parmi beaucoup de
» personnes, à les faire parvenir jusqu'à la classe
» du peuple qu'ils doivent s'attacher. C'est par-là
» qu'ils travailleront puissamment à éclairer et à
» perfectionner l'humanité.

» C'est aux vices de l'éducation qu'il faut attri-
» buer l'ignorance des gens de tous les états, ex-
» cepté quelques esprits heureux, et ceux qui
» font métier des lettres; cette ignorance, qui en-
» gage tant de jeunes gens dans le vice, tant d'au-
» tres personnes dans une dissipation par laquelle
» elles tombent dans mille égaremens, et sont
» rendues incapables, pendant toutes leur vie, de
» penser, de s'occuper utilement.

» Cette folle éducation fait haïr les sciences, les
» rend presque impossibles à acquérir, empêche
» neuf cent quatre-vingt-dix-neuf personnes, sur
» mille, de prendre l'habitude de lire, qui en-
» traîne celle de penser, et qui préserve d'un
» nombre infini de vices et de malheurs en mu-
» nissant l'esprit contre l'ennui.

» C'est donc à la changer qu'il faut s'appliquer.
» L'association doit donc s'attacher à examiner et

» encourager toutes les nouvelles découvertes qui
» se font sur ce point, et à mettre et faire mettre
» en pratique toutes celles que la saine raison jointe
» à l'expérience feront reconnaître propres à répan-
» dre davantage les connaissance vraies et utiles,
» et à mettre plus d'hommes en état de les acquérir.

» Ainsi l'introduction de la raison, du bon
» sens, de la saine philosophie dans l'éducation
» de tous les ordres des hommes, sera le premier
» but de l'association.

» Venons au second : supposez les hommes sa-
» ges et vertueux, tels que peut les rendre une
» bonne éducation; vous verrez que cela seul ne
» suffit pas pour leur bonheur. Un homme très-sage
» et très-vertueux sera fort malheureux, s'il a la
« goutte ou la pierre. Il le sera moins qu'un fou et
» un vicieux avec les mêmes maux; mais il le sera
» toujours beaucoup.

» Il est vrai que l'association proposée ne saurait
» entreprendre de mettre des bornes aux influen-
» ces physiques que l'architecte souverain à fait
» entrer dans la composition de son édifice et qui
» frappent souvent les individus.

» Mais il y a d'autres empêchemens au bonheur
» dont les hommes peuvent jouir, et ces empê-
» chemens proviennent tous du gouvernement et
» de la législation. Pense-t-on, par exemple, qu'un
» homme, quelque sage et vertueux qu'il soit, puisse
» n'être pas très-infortuné, lorsqu'on l'arrache à

» ses parens, à sa femme, à ses enfans, à son amante
» par exemple, pour l'envoyer se faire égorger en
» Amérique [1] ? Lorsqu'il est serf et attaché à la
» glèbe, lui et ses enfans, à perpétuité ; lorsqu'au
» lieu de pouvoir travailler pour se nourrir, lui, sa
» famille et son bétail, il est obligé d'aller en cor-
» vée ; ou lorsque voulant mettre quelque art qu'il
» a appris en pratique, s'établir avec la fille qu'il
» aime, il ne le pourra pas, parce qu'il n'aura pas
» de quoi payer les frais de maîtrise pour lesquels
» il se voit obligé souvent de se dépouiller du
» dernier sou qu'il pourrait si bien appliquer à
» améliorer sa condition ; ou lorsqu'il suffira d'un
» indice un peu probable, pour le faire mettre en
» prison et à la question ; enfin, un homme sage
» et vertueux peut-il être heureux, s'il peut être
» opprimé, exilé, emprisonné, mis à mort enfin,
» par un homme puissant auquel il aura déplu ?

» Cest donc le despotisme et ses conséquences
» qui forment un des grands fléaux de l'humanité;
» et le second grand pivot de l'association devrait
» être *la correction du système présent des gou-*
» *vernemens et des législations*.

[1] Allusion manifeste aux Hessois que le landgrave de Hesse-Cassel, Frédéric II, vendait, au nombre de 6,000, aux Anglais, pour aller combattre les *insurgens* de l'Amérique du nord, expédition au sujet de laquelle Mirabeau écrivit, en Hollande, l'*Avis aux Hessois* dont nous rendrons compte dans notre livre XIV.

» Cette correction peut être particulière ou géné-
» rale, insensible ou subite, occulte ou éclatante.

» Cette dernière espèce ne doit point entrer
» dans l'esprit de l'association, elle est contraire
» aux statuts de l'O.; elle est dangereuse pour
» l'humanité même. Des ambitieux se servent des
» momens de trouble, pour jeter un autre filet,
» souvent plus serré, pour imposer un autre joug,
» souvent plus dur, sur l'espèce humaine, et pour
» pousser ceux qui n'avaient voulu que remédier
» aux maux présens dans un abîme opposé.

» Témoin Cromwell, témoin le roi de Suède ré-
» gnant, qui a entraîné ses partisans bien loin au-
» delà des bornes où ils tendaient.

» Mais l'association pourra fort bien travailler
» à introduire une amélioration insensible dans
» la législation et le gouvernement, et ce projet
» n'est pas chimérique. On sent pourtant combien
» cette dernière et sublime partie de l'association
» devrait être tenue secrète, et ne se découvrir
» qu'à des personnes sûres; mais aussi les fruits
» en sont magnifiques, dignes de tous les soins
» de l'O., digne de lui.

» Si quelqu'un insistait sur l'impossibilité de
» l'exécution, je lui répondrais que la patience,
» de la constance, et du secret rendent tout pos-
» sible.

» Si un membre de l'association se trouve avoir
» de l'influence dans les affaires, ou même s'il est

» seulement à même de mettre en mouvement les
» personnes qui en ont, il travaillera à ôter une
» entrave à l'humanité dans tel pays ou endroit :
» un second en fera ôter ailleurs une autre, et
» ainsi peu à peu, avec de la prudence et du bon
» sens, le despotisme se trouvera circonscrit dans
» les limites de la raison et du droit.

» Je citerai un exemple frappant et récent, de
» ce qu'un corps bien uni et sage peut exécuter;
» quoique cet exemple soit pris d'une institution
» diabolique, il peut prouver au moins le pouvoir
» de la prudence et du temps.

» Je parle de la société des jésuites : que n'a-
» t-elle pas opéré! C'était, sans doute, pour im-
» moler la liberté des hommes sur les autels de
» la superstition et du despotisme, et pour im-
» moler ensuite celui-ci à sa propre ambition. Elle
» voulait abrutir l'espèce humaine, et la gouverner
» ensuite. Nous avons des vues toutes contraires,
» celles d'éclairer les hommes, de les rendre libres
» et heureux. Mais nous devons et nous pouvons
» y parvenir par les mêmes moyens; et qui em-
» pêcherait de faire pour le bien ce que les jé-
» suites ont fait pour le mal?

» D'ailleurs, nous avons sur eux des avantages
» infinis : aucun habit, aucun rit extérieur qui
» nous distingue, point de chef visible qui puisse
» nous dissoudre. A chaque orage qui nous mena-
» cerait, nous pourrions faire le plongeon, et re-

» paraître dans d'autres lieux et d'autres temps.
» D'ailleurs, point de vue d'ambition ou d'intérêt,
» qui puisse donner de l'ombrage. Pour peu qu'avec
» ces moyens on emploie de choix dans l'admission
» des membres, et de soins à les former, à leur
» instiller les sentimens de notre association, il
» est impossible qu'on ne réussisse. Pythagore et
» ses disciples ont fait dans la partie de l'Italie,
» nommé la Grande-Grèce, une association à peu
» près semblable. Nous respectons avec raison cet
» illustre F.-M., et il pourrait ici nous servir de
» modèle.

» Après avoir établi ainsi les principes de cette
» association, je hasarderai une esquisse de quel-
» ques règlemens qui en dérivent, priant les F.
» qui viendront à les lire d'y ajouter leurs obser-
» vations. »

Règlemens de l'association proposée.

CHAPITRE Ier.

RÈGLEMENS GÉNÉRAUX.

« 1° Cette association sera absolument entée sur
» l'ordre de la Fr.-M., et par conséquent intimé-
» ment lié avec lui, et on n'entrera dans l'une
» qu'après s'être fait recevoir dans l'autre.

» 2° On entrera dans l'association par des ini-

» tiations semblables, quant au fond, à celles qui
» se pratiquent dans les autres grades de l'ordre;
» et quant à la forme, analogues aux buts de l'asso-
» ciation, et dont les frères qui y accèderont ori-
» ginairement détermineront les rits; lesquels, une
» fois fixés, ne pourront plus changer que du con-
» sentement général.

» 3° Il y aura deux grades principaux; dans le
» premier on découvrira aux initiés le vrai but de
» tout l'ordre, *le bien de l'humanité* et le dessein
» d'y travailler efficacement. On leur expliquera le
» système général de l'association, et l'un de ses
» principes; savoir le dessein de réformer et éten-
» dre l'éducation des hommes, et de protéger à
» forces unies tout ce qui tendra à cela.

» Dans le second, auquel on n'admettra per-
» sonne qu'il n'ait donné des preuves évidentes de
» son zèle pour le bien, on découvrira le second
» principe, savoir la correction des gouvernemens
» et de la législation, et l'établissement d'une juste
» liberté parmi les hommes.

» 4° Tous les membres devant être Fr.-M., ils
» seront zélés dans cet ordre, tant parce que c'est
» une excellente école d'esprit public, que pour
» parvenir aux dignités dans les Loges, et faire
» concourir les forces de celle-ci à leur insu aux
» vues de l'association, qui sont aussi celles de la
» Fr.-M. Les Loges où il y a des F. membres de
» l'association à la tête, se nomment Loges éclai-
» rées.

» 5° L'association sera divisée en provinces, sur
» le modèle de l'ordre, et il y aura un chef-lieu
» dans chaque grand état, mais sans autorité. Les
» grandes opérations qui demanderont un con-
» cours général de forces se décideront à la plu-
» ralité des voix, d'abord dans chaque Loge de
» l'association, ensuite à celle des Loges. Hors de
» là chacune en particulier, ou quelques-unes vo-
» lontairement réunies, travailleront aux vues de
» l'association dans leurs entours, en rendant tou-
» jours compte de ce qu'elles font au chef-lieu,
» qui en instruira les autres Loges.

» 6° Trois membres du plus haut grade de l'as-
» sociation pourront former une Loge et en rece-
» voir d'autres, pour l'étendre avec les précau-
» tions nécessaires; ils rapporteront tout ce qu'ils
» feront au chef-lieu. »

CHAPITRE II.

QUALITÉS DU RÉCIPIENDAIRE.

« 1° Ce doit être une règle fondamentale de ne
» jamais laisser entrer aucun prince quelconque
» dans l'association, fût-il un Dieu pour les vertus.
» Si on ne la leur interdisait absolument, ils la
» gâteraient infailliblement, comme ils ont gâté la
» F.-M. Mais les gens de qualité, pourvu qu'ils
» aient vaincu les préjugés qu'on impute à leur

» état, sont des membres précieux de l'association,
» parce que le point d'honneur, de fidélité à leurs
» engagemens, les y rendra plus attachés; la crainte
» de perdre l'estime de leurs amis les rendra plus
» exacts à en pratiquer les devoirs; enfin la cer-
» titude que leur donne leur naissance de parvenir
» aux postes les plus éminens, les met le mieux en
» état de travailler efficacement aux grandes vues
» proposées; et qu'ils ne craignent point qu'en
» procurant la liberté et le bien de l'espèce hu-
» maine, ils nuisent à leurs propres intérêts;
» outre qu'eux-mêmes ils sont souvent les pre-
» mières victimes du despotisme, ils n'ont qu'à
» tourner les yeux vers l'Angleterre. Les lords ont-
» ils perdus de leurs droits et de leur éclat parce
» qu'ils n'ont pas droit de commettre des injustices
» ou d'opprimer? ou est-ce que l'abolition totale
» des corvées a rendu leurs terres d'un moindre
» rapport? Non au contraire; car la liberté est
» avantageuse à tout le monde, hormis au despote
» à l'homme injuste et cruel.

» 2° Le récipiendaire doit être un homme pos-
» sédant ou du bien ou des talens qui l'assurent
» contre l'indigence. La pauvreté rend trop sujet
» à tout faire pour en sortir, pour qu'on puisse se
» fier d'un pareil projet à un homme dans cet état,
» ou dans le cas d'y tomber aisément.

» 3° Quoique la probité exacte doive être une
» condition invariable chez tout récipiendaire, il

» faut encore particulièrement qu'il soit un homme
» rangé dans ses affaires. Un voluptueux prodigue
» perd sa fortune, quelque grande qu'elle soit, et
» se trouve obligé de faire bien des choses blâma-
» bles pour réparer ses pertes; de sorte qu'il serait
» souvent dans le cas de ne pouvoir remplir les
» devoirs de l'association, ou même de choquer
» ses intérêts et de la trahir.

» 4° Comme il faut de la prudence, on n'y ad-
» mettra jamais de membre qui n'ait trente ans
» accomplis.

» 5° Il devra avoir obtenu en Fr.-M. les trois
» premiers grades au moins, et donné, pendant un
» temps qui devra être de trois années au moins,
» où il aura fidèlement assisté aux travaux d'une ou
» de plusieurs Loges, des preuves de sa prudence
» et de son attachement à la chose commune.

» 6° Outre la parfaite probité, une qualité abso-
» lument requise dans le récipiendaire doit être la
» fermeté, une façon de penser mâle et courageuse,
» la sensibilité pour la gloire et l'honneur. Ce n'est
» pas que cette association doive exiger de grands
» sacrifices; s'il en était ainsi, elle ne pourrait sub-
» sister à cause du nombre des associés; mais c'est
» que sans courage et sans fermeté, on ne peut
» compter sur l'attachement d'un homme à ses
» liaisons; et tous les caractères du monde, celui
» avec lequel on peut le moins exécuter, c'est la
» crainte et la légèreté, quand même un homme

» possèderait d'ailleurs bien d'autres bonnes qua-
» lités, et tous les talens imaginables.

» 7° Le récipiendaire doit avoir reçu une cer-
» taine éducation, posséder des lumières et des
» connaissances, aimer la lecture et l'entretien de
» choses utiles et sérieuses.

» 8° Tout homme bigot doit être exclus, *ipso*
» *facto*, de l'association ; ce n'est pas qu'elle doive
» être composée de gens sans religion ; à Dieu ne
» plaise ! mais il faut absolument qu'en adorant
» l'architecte suprême avec sincérité, et à leur
» manière, ils ne condamnent absolument point,
» et en aucune façon, ceux qui l'adorent de telle
» autre manière que ce soit, pourvu qu'elle n'or-
» donne pas des actions évidemment contraires à la
» saine morale et au bonheur visible et sensible
» des hommes. En un mot, tout récipiendaire doit
» être parfaitement tolérant et persuadé que la
» religion est une affaire entre Dieu et chaque
» homme en particulier, dont aucun tiers n'a le
» droit de se mêler contre le gré des intéressés.

» Telles doivent être les qualités du récipien-
» daire, et si l'association doit porter les fruits dé-
» sirés, il faut être inexorable là-dessus. Même les
» recherches doivent se renouveler, lorsqu'il s'a-
» gira de faire passer un Fr. du premier dans le
» deuxième grade de cette association. Cela ne
» pourra se faire, si l'on n'observe que l'enthou-
» siasme de l'humanité n'ait augmenté en lui. Si

» cela lui déplaît, il en sortira peut-être; mais
» qu'importe? et que pourrait-il dire, qui, au lieu
» de nuire à l'association, ne la comblât de gloire?
» il n'en est pas de même du second grade; un en-
» nemi pourrait, quelque noble que soit son prin-
» cipe, la présenter sous des couleurs odieuses et
» dangereuses pour les membres. C'est pourquoi
» l'attention dans le choix doit être extrême. »

CHAPITRE III.

Devoirs auxquels s'engagent les membres de l'association.

ARTICLE PREMIER. — *Devoirs généraux.*

« 1° Les membres de l'association résidant dans
» un même lieu se lieront d'amitié; ce qui sera
» facile, tous devant être d'une condition hono-
» rable.

» 2° Des signes et paroles sûres les mettront en
» état de se donner à connaître les uns aux autres;
» et ils ne pourront pas se cacher de ceux qui se
» légitimeront comme leurs frères.

» 3° Il n'y aura dans l'association aucune caisse
» de charités, parce qu'on ne suppose jamais
» qu'aucun membre en ait besoin, et que si par
» un hasard singulier cela arrivait, étant tous M.,
» celui qui serait dans ce cas-là n'aurait qu'à
» recourir aux Loges.

» De là s'ensuit qu'aucun membre de l'associa-
» tion ne pourra demander aux autres des secours
» de cette nature. Du reste tous les services que se
» doivent des amis intimes, liés par les intérêts
» les plus nobles, ils se les rendront.

» 4° Surtout les soins qu'un frère mourant leur
» remettra, tant pour l'éducation ou la tutelle de
» ses enfans ou autres, ils s'en chargeront en com-
» mun, sans pourtant que cela leur cause des frais,
» à moins que leur propre générosité ne les y
» porte. »

» 5° Ils auront soin d'arranger toujours les
» choses de façon que les papiers relatifs à l'asso-
» ciation ne puissent jamais tomber entre des mains
» profanes. »

ARTICLE II. — *Devoirs des frères du grade inférieur.*

« Outre les obligations du secret envers tout
» profane, de l'assujétissement aux lois de l'asso-
» ciation et autres de cette nature, ils s'engage-
» ront :

» 1° A travailler de tout leur pouvoir à l'éta-
» blissement de bons instructeurs, surtout pour le
» peuple.

» 2° A encourager tous les nouveaux essais qui
» se font pour corriger l'éducation.

» 3° A encourager tous les établissemens d'édu-
» cation publique, fondés sur de bons principes,

» et non sur la façon pédantesque et pleine de pré-
» jugés dont on a élevé jusqu'ici la jeunesse.

» 4° A s'éclairer eux-mêmes par de bonnes lec-
» tures, par leurs conversations et méditations sur
» tous les objets d'utilité publique et surtout sur
» l'éducation.

» 5° Ceux qui sont mariés et pères, à veiller à
» celles de leurs enfans, à les préserver de tout
» fanatisme, à leur former le corps aussi bien que
» l'esprit, à en faire des hommes, à leur inspirer
» les sentimens qui font la base de l'association, et
» les vertus sans lesquelles eux-mêmes n'y au-
» raient pas été reçus.

» 6° A s'entr'aider pour que les forces réunies
» de la Loge M. à laquelle ils appartiendront con-
» courent au même but. »

ARTICLE III. — *Devoirs des frères du grade supérieur.*

« Ces frères s'engageront :

» 1° A leur entrée dans ce grade, et par tous
» les liens les plus sacrés, à ne jamais en sortir
» ou s'en détacher, sous quelque prétexte que ce
» puisse être, à quelque degré de fortune qu'ils
» s'élèvent ; à ne jamais cesser d'en observer tous
» les engagemens ; à en reconnaître toujours les
» membres, et à ne jamais rompre leurs liaisons
» avec eux ; car plus ils acquerraient de puissance
» et de crédit, plus ils seraient en état de remplir

» les vues de ce grade. Si un frère est membre du
» souverain d'un état, ou s'il devient ministre ou
» favori d'un prince, il emploiera tout son crédit
» aux buts de l'association ; il inspirera, avec sa-
» gesse, ses sentimens d'amour, d'humanité, et
» d'équité à son souverain ; il l'empêchera autant
» qu'il pourra de commettre des duretés, de s'a-
» bandonner à un luxe ruineux, à une ambition
» ou à une avidité sans bornes; il rendra compte
» de ce qu'il aura fait à ce sujet à ses frères, pour
» en recevoir le juste tribut d'estime et de louange
» qu'il aura mérité.

» 2° A abolir tant qu'ils pourront la servitude
» des paysans, l'asservissement des hommes à la
» glèbe, les droits de main-morte, et tous ces usa-
» ges et droits qui avilissent l'humanité, et qui sont
» les restes affreux de la barbarie de nos ancêtres.

» Pour expliquer cet article, il faut savoir que
» l'association n'exige point des sacrifices surna-
» turels de générosité. Comme ils répugnent au
» cœur humain, avec des lois pareilles elle ne
» pourrait pas durer. Ainsi, on n'exige pas qu'un
» gentilhomme affranchisse tous ses paysans sans
» équivalent ; mais il aura certainement un avan-
» tage beaucoup plus grand à les établir comme
» de petits fermiers sur leur portion de terre, qu'à
» les tenir toujours dans la servitude. Les terres
» en Angleterre, formées sur ce modèle, rappor-
» tent bien autrement que dans nos pays où le
» paysan est serf.

» 3° A faire tout leur possible pour abolir les
» corvées, sous la condition d'un équivalent équi-
» table, dont l'avantage pour le seigneur terrien
» a déjà été prouvé jusqu'à l'évidence.

» 4° A faire tout leur possible pour abolir tous
» les corps de métiers, toutes les maîtrises, en un
» mot toutes les gênes mises sur l'industrie; tout
» homme devant travailler pour vivre, suivant les
» lois d'une saine morale, il ne faut pas qu'il y ait
» d'entraves qui empêchent de remplir ce devoir.

» 5° A faire tout leur possible pour abolir toutes
» les gênes mises sur le commerce, par les doua-
» nes, les accises et les impôts de toute dénomi-
» nation, par lesquels les financiers pompent le
» sang des sujets, sans qu'un peuple sache com-
» bien il donne.

» 6° A faire tout leur possible pour restreindre
» les impositions énormes que le pauvre peuple
» se voit à présent obligé de payer.

» 7° A faire tout au monde pour procurer une to-
» lérance générale de toutes les opinions religieu-
» ses quelconques; pourvu qu'un homme soit utile
» à l'état, qu'importe à la législation ce qu'il croit?
» L'exemple de la Hollande, de l'Angleterre, des
» colonies en Amérique, prouvent l'utilité de cette
» façon de penser.

» 8° A faire, pour cet effet, tous ses efforts pour
» faire abolir toute juridiction des ecclésiastiques,
» diminuer leur nombre, là où il est excessif; ar-
» racher toutes ses armes à la superstition.

» 9° A tout faire pour renfermer le despotisme
» dans des bornes plus étroites et plus équitables.
» En Allemagne, ils travailleront à maintenir le
» droit des États, à y résister au pouvoir arbi-
» traire, à n'y point céder à de vils intérêts.
» Comme on ne saurait rien dire là dessus, et que
» tout dépend des circonstances, les frères s'avise-
» ront entre eux, dans leurs assemblées, sur les
» moyens de remplir leurs engagemens à ce sujet.
» Cela fera l'objet de leurs plus mûres délibéra-
» tions.

» 10° C'est dans cette vue que, comme les frères
» du grade inférieur liront attentivement les bons
» ouvrages sur l'éducation de toutes les classes des
» hommes, ceux du grade supérieur liront et mé-
» diteront tous ceux qui traiteront des objets de
» législation et d'administration, se les recomman-
» deront les uns aux autres, et rechercheront en-
» tre eux ce qui pourrait être applicable à leurs
» circonstances.

» 11° Ils s'opposeront partout aux injustices des
» hommes puissans ; et s'ils ne peuvent les empê-
» cher, ils tâcheront de les publier, dévoiler et d'en
» mettre les auteurs au pilori du public.

» 12° Pour cet effet, ils favoriseront autant qu'ils
» pourront la liberté de la presse, la plus forte bar-
» rière que nous ayons contre la tyrannie et contre
» l'oppression ; ils répandront les écrits qui donne-
» ront ombrage au despotisme ; ils en assisteront

» les auteurs, si, d'ailleurs, ils sont gens de mé-
» rite, et qu'il n'y ait pas de malice et de fausseté
» dans leur fait.

» 13° Afin d'encourager d'autant plus les mem-
» bres de l'association à agir avec zèle, pour rem-
» plir les susdits engagemens dans toute leur éten-
» due, ils jurcront solennellement d'assister de
» toute leur puissance ceux qui, par trop de zèle
» dans l'exécution de leurs engagemens, auront pu
» tomber dans quelque désastre; les noms de ceux
» qui auront souffert pour la cause de l'humanité
» seront communiqués à tous les frères; on répan-
» dra leurs belles actions dans le public, pour les
» faire jouir de l'honneur qu'ils méritent; ils seront
» reçus avec estime de tous leurs frères. C'est à
» quoi on nc manquera jamais, dans toutes les cor-
» respondances réglées qu'il y aura entre les Loges
» éclairées et leur chef-lieu, et entre les diverses
» provinces.

» Telle est l'esquisse du plan d'un édifice, dont
» on pourrait ensuite déterminer les détails dès
» qu'on l'aurait fondé. »

Livre septième.

VII.

Mirabeau avait été enfermé, le 7 juin 1777, au donjon de Vincennes, où sa captivité était, surtout dans les commencemens, encore bien plus dure [1] que celle de Sophie, et où il se consumait dans les mêmes regrets, les mêmes désirs, les mêmes douleurs.

[1] On en peut juger par ce passage d'une lettre insérée au recueil de celles de Vincennes. « M. Lenoir avait daigné, le jour même où je fus conduit ici, ordonner que j'écrivisse tant que je voudrais; je fus trois semaines sans papier et sans livres, sans chemise à changer, sans peigne, sans qu'on me fît paraître un homme pour me raser; et tu remarqueras que, pendant ces trois semaines-là, ou plutôt la première de ces trois, j'eus la fièvre et crachai le sang. » (Tome 3, page 436.) Mirabeau revient sur ces détails à la page 468 du même volume.

C'est dès cette époque même que commence la correspondance datée du donjon de Vincennes, vaste recueil où, depuis trente ans, on a pris tous les élémens des diverses histoires de la vie *privée* de Mirabeau.

Cette correspondance, comme on le verra tout-à-l'heure, fut permise, grâce à la pitié dont le lieutenant-général de police, M. Lenoir, ne put se défendre quand il vit une si cruelle infortune; quand il entendit les plaintes éloquentes d'un prisonnier tel que Mirabeau, quand il compara les causes aux effets, quand il sut que les châtimens avaient précédé les fautes, les avaient suscitées peut-être, et que, quelque graves qu'elles fussent devenues, les punitions les avaient surpassées.

Placé à la tête d'une grande administration, dont l'habileté et les succès ont été justement vantés, M. Lenoir avait à manier d'autres intérêts que ceux de l'ordre public; dans un temps où le pouvoir absolu du trône passait tout entier à ses délégués, la nature même de la magistrature d'un tel officier public le préposait à l'exercice d'une sorte de police secrète et domestique, préservative et tutélaire, qui le rendait le surveillant, le médiateur, l'arbitre d'une multitude de faits et de débats privés. Aussi habile, quoique moins ferme et plus moral que Marc-René d'Argenson, il avait, en continuant son rôle, continué d'élever et d'ennoblir à certains égards la police. Souvent, dans

l'exercice de cette partie délicate de ses fonctions, sa modération et sa prudence avaient sagement étouffé des actes dont la publicité aurait eu des suites irréparables, ou fait éclater d'affligeans scandales; il avait ramené à la raison et à la probité, des esprits passagèrement faussés par les passions. Il avait éclairé à temps des hommes égarés, qui seraient devenus pervers; il avait déjoué à propos des tentatives inconsidérées, qui auraient dégénéré en criminelles entreprises.

M. Lenoir, qu'absorbaient ses occupations sans nombre, ne pouvait pas donner beaucoup de temps aux sollicitations quotidiennes de Mirabeau; mais il était touché, il était conquis par son prisonnier, qu'il avait vu dès les premiers jours, et dont toute la séduction naturelle s'accroissait de la sympathie qui attache les bons cœurs à une grande infortune noblement supportée. Au commencement de l'année 1778, M. Lenoir déposa entre les mains d'un autre la tutelle qu'il ne pouvait exercer directement; mais il choisit bien le dépositaire, et ce choix même prouve le tendre intérêt que Mirabeau avait inspiré au lieutenant-général de police.

M. Boucher, premier commis du *Secret,* était assez formaliste et sévère, doué d'une raison exacte, plutôt que d'un esprit brillant; mais il cachait sous une enveloppe froide un cœur ardent que les passions avaient remué autrefois, et qui, dans l'occasion, s'exaltait encore sous les inspirations de l'humanité et de la justice.

Préposé par M. Lenoir à la surveillance administrative du prisonnier, M. Boucher devint son ami [1]; chargé de recevoir, de transmettre, de retirer la correspondance permise, il observa pendant quelque temps, et fit observer avec rigueur les injonctions relatives au nombre, aux intervalles, aux sujets, au ton des lettres; mais, peu à peu, touché par de tendres importunités, ému par l'expression toujours renouvelée, toujours plus vive d'une reconnaissance éloquente, rassuré par la résignation que Mirabeau savait se commander, et par la docilité qu'il montrait au premier mot d'avertissement, M. Boucher ne tarda pas à relâcher, puis à oublier à peu près les restrictions imposées; il laissa écrire tant de lettres, et de si longues, qu'il

[1] La correspondance du donjon de Vincennes contient, à chaque page pour ainsi dire, la preuve des services que M. Boucher rendit à Mirabeau, avec autant de zèle que de désintéressement; nous avons cru que nous devions à la mémoire de cet excellent homme la transcription d'un témoignage encore plus spécial que ceux qui suivent, témoignage d'autant moins suspect, qu'il est adressé à une personne tierce. « Combien de titres n'a-t-il pas à ma ré» connaissance? N'a-t-il pas été long-temps mon unique » soutien, ma ressource unique, mon unique consolateur? » Depuis les plus petites attentions, jusqu'aux plus grands » services, ne m'a-t-il pas toujours montré même zèle, même » indulgence, même complaisance, même bonté? » (*Lettre inédite de Mirabeau à Dupont de Nemours,* du 26 décembre 1779.)

est permis de croire qu'il ne trouvait pas toujours le temps de les lire, avant de les envoyer à leur destination ; seulement il exigea toujours que les originaux lui fussent rapportés [1], et il les déposa religieusement dans les cartons, où le procureur de la commune, Manuel, les trouva treize ans après, les prit [2], ou plutôt les vola, car un officier public commet un vol quand il vend ou imprime à son profit les documens secrets que ses fonctions ont placés sous sa garde [3].

Celui-ci n'était pas tellement occupé de son rôle politique, qu'il ne vit facilement tout le parti qu'il pouvait tirer de cette précieuse découverte, pour en faire une bonne spéculation de vanité et de cupidité ; de vanité en se supposant l'ami, le confident du grand homme dont il découvrait l'œuvre

[1] Voir les *Lettres originales de Vincennes*, t. 2, p. 89—306.

[2] Ces détails, appuyés sur une irrécusable notoriété publique, suffisent pour démentir l'impudente fiction (sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure) que Manuel se permit en déclarant : « Que les lettres de Vincennes *ont été* » *trouvées*, PLUSIEURS SOUS LES DÉBRIS DE LA BASTILLE, » *quelques-unes à la Mairie*, et que beaucoup ont été PRÊ» TÉES OU VENDUES PAR DES AMIS DE SOPHIE ET DE GABRIEL, » TOUTES ABANDONNÉES PAR GABRIEL LUI-MÊME. » (Discours préliminaire du recueil de Vincennes, tome 1, page 43.)

[3] C'est le jugement qu'en ont porté avec raison plusieurs biographes de Mirabeau, notamment Cadet Gassicourt, 2e édition, page 19.

posthume; de cupidité en réalisant une très-lucrative affaire de librairie dans la publication d'un recueil que le sujet, l'époque, le nom de Mirabeau devaient faire avidement rechercher [1].

Pressé par l'appât du gain, par la fièvre politique qui travaillait tous les esprits, peut-être aussi par un pressentiment secret de sa triste et prochaine destinée, Manuel n'apporta aucun soin sérieux à son travail; il ne se donna pas, quoiqu'il en dise [2], la peine de coordonner exactement les lettres datées, de chercher la date de celles qui en étaient dépourvues; quand des lacunes se présentèrent dans la correspondance, il les remplit avec des lettres que, mensongèrement, il supposa adressées à Sophie [3]; quand il trouva des fragmens incom-

[1] Manuel avait déjà fait une spéculation analogue sur des documens publics, que son emploi de procureur de la commune avait mis à sa disposition; il se vante, dans le discours préliminaire du recueil des Lettres de Vincennes, page 5, d'avoir publié *la Police dévoilée*. Paris 1791. 2 v. in-8.

[2] Pages 5 et 43, du même Discours préliminaire. Il prétend avoir : « passé un an à les recueillir, à les déchif- » frer, à les disposer. » Cette assertion est évidemment aussi mensongère que tout le roman contenu dans l'emphatique et burlesque introduction placée par Manuel en tête de son édition.

[3] Voir notamment, dans la suite de notre narration, les notes qui se rapportent aux pages 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 243, du troisième volume, 144 du quatrième, etc.

plets, il lui arriva plusieurs fois de les rattacher, au hasard, à des lettres dont l'époque et le sujet repoussaient une pareille confusion [1] : de bizarres non-sens, d'étranges incohérences s'ensuivirent; oubliant, plus tard, qu'il avait déjà ainsi encadré des fragmens isolés, il s'avisa de les placer ailleurs, de les employer une seconde, et même une troisième fois [2]. Bien plus, après avoir fait ces interpolations irréfléchies de morceaux qui, du moins, n'étaient pas supposés, Manuel s'en permit souvent d'autres entièrement frauduleuses, et nous pourrions prouver, en présence des originaux dont quelques-uns sont entre nos mains, que tel commencement, ou telle fin, tel morceau pris dans le

[1] Voir, par exemple, la lettre, sans date en tête, mais qui porte celle du 9 août à la onzième page, qui est réellement du 2 août 1777, et qui est insérée à la page 25 du tome 1 des *Lettres originales du donjon de Vincennes.* Dans les premières lignes Mirabeau parle de « *l'affreux » silence qui nous a enveloppés* PENDANT PRÈS DE DEUX » MOIS, et au verso : *Tu peux voir par les choses* que je » t'écris DEPUIS HUIT MOIS. » Or, le 9 août, il n'y avait encore que deux mois accomplis depuis l'incarcération des deux prisonniers.

Voir une pareille confusion, décélée par une semblable contradiction de dates, à la page 120 du même volume, etc., etc.

[2] Nous n'en citerons qu'un exemple; que nos lecteurs prennent la peine de consulter les pages 173 et 403 du tome 1, et 365 du tome 2, ils liront trois fois le même morceau, textuellement répété.

corps d'une lettre imprimée, sont de pure invention, et n'ont pu qu'être fabriqués par l'éditeur [1].

Ces torts d'une publication hâtive, d'une précipitation intéressée, pourraient facilement être remis à Manuel, d'autant que l'on conçoit, d'un côté, qu'il était distrait par l'orage politique qui grondait autour de lui, et qui devait bientôt l'emporter; et d'un autre côté, qu'il était peut-être entraîné par des engagemens pris avec l'imprimeur, dont la typographie, rebutante d'incorrections et d'ignorance, est vraiment digne d'une édition si mal digérée.

Mais ce qu'il est impossible de pardonner à Manuel, c'est la cynique insouciance qui lui a fermé les yeux sur le tort inexcusable, car il est également odieux et inutile de publier le texte entier de plusieurs des lettres trouvées dans le dépôt public qu'il dépouillait à son profit.

Qu'il fût empressé d'exhumer après un long oubli, et de mettre au jour cette œuvre inédite, passionnée, éloquente, si remarquable par le coloris et la vigueur d'un style presque sans modèle, si riche de faits piquans, de hardis aperçus littéraires, politiques, philosophiques, curieux à surprendre dans d'intimes et secrètes correspondances

[1] On trouve, à cet égard, une espèce d'aveu dans quelques mots du Discours préliminaire déjà cité, p. 5. « *Il m'a fallu* » *quelquefois sentir comme lui pour* DEVINER *ce que je ne* » *voyais plus.*

de Mirabeau : il n'y a rien là qui doive étonner, rien qui doive indisposer contre l'éditeur, et certes sa spéculation, quoique assez basse, ne lui aurait jamais été reprochée par le public, enrichi d'un livre aussi intéressant et aussi précieux.

Mais rien ne l'obligeait à laisser dans ces lettres, et des allusions ou même des descriptions obscènes qui les salissent, et de tristes et honteux détails domestiques qui les déshonorent. A quoi bon faire du public indigné le confident des exagérations et des erreurs d'un grand homme, égaré par une ivresse fiévreuse, par la double ivresse de l'amour et de la colère? A quoi bon répéter jusqu'au dégoût ces invectives furieuses et délirantes d'un fils captif, contre le père qui l'a emprisonné? d'un époux délaissé et peut-être trahi par une femme légère? d'un frère irrité contre une sœur [1] qui l'a abandonné, après l'avoir compromis? contre une autre sœur [2], par qui il se croit desservi, et qui, pourtant, n'a cessé de le protéger et de le défendre à son insu? d'un amant contre un mari [3], contre une mère [4] dont il a détruit le repos et le bonheur? Pourquoi étaler le hideux spectacle des débats domestiques où les accusations de cruauté, de tyrannie, d'inconduite, de débauche, d'inceste même,

[1] Madame de Cabris.
[2] Madame du Saillant.
[3] M. de Monnier.
[4] Madame de Ruffey.

sont jetées par le fils au père, par le père au fils, par l'époux à l'épouse, par le frère à la sœur? Pourquoi crier sur la place publique la révélation de tant de déplorables secrets, ordinairement cachés dans l'obscurité de la vie privée, et enfouis parl a pudeur des familles [1]? Pourquoi livrer tant

[1] Celle de Mirabeau n'oublia pas ce qu'elle devait à l'illustre mort, à elle-même, à l'honnêteté publique; déjà le séquestre révolutionnaire frappait tous les biens de la famille, sous prétexte de l'émigration du vicomte de Mirabeau, de madame de Cabris et du comte du Saillant. La mère de celui-ci n'en fit pas moins les démarches les plus actives pour empêcher la publication *des Lettres de Vincennes.* On peut voir dans le *post-scriptum* du Discours préliminaire de Manuel, avec quelle arrogante emphase il parle du FORFAIT *commis par l'administrateur municipal, qui, accompagné de quatre ou cinq hommes de loi qu'escortaient des soldats, se présentait au nom des créanciers de Mirabeau* (suscités par madame du Saillant), *pour saisir les lettres qui,* dit l'impudent éditeur, on été trouvées « *plusieurs sous les ruines de la Bastille, quelques-unes à* » *la Mairie, ou m'ont été prêtées, ou vendues, ou données* » *par les amis de Sophie et de Gabriel, toutes abandonnées* » *par Gabriel lui-même.* » Ajoutons qu'une instance s'ensuivit; que Manuel appela autour de lui de dignes auxiliaires de son ignoble spéculation; que Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, si célèbre depuis, qui, comme avocat, devait soutenir l'opposition, fut insulté et frappé dans le Palais de Justice même, par les *amis* de Manuel; et qu'il devint impossible de suivre l'instance, d'autant que, peu après, tous les Mirabeau restés à Paris, la marquise, M. et madame du Saillant et leurs six filles, furent mis dans les prisons révolutionnaires.

de turpitudes à d'implacables ennemis politiques, ou à des écrivains affamés, prompts à spéculer sur un nom justement célèbre, et à escompter l'appât des scandales? Pourquoi, enfin, mélanger de détails immondes un livre fait, d'ailleurs, pour plaire, et même à certains égards pour instruire? C'est ce que nous ne craignons pas d'appeler le crime de l'éditeur; et l'on ne peut l'expliquer que par le délire du temps, et surtout par le plus vil calcul, par le désir de multiplier les volumes; car ce recueil qui, en quatre tomes, inquiète les pères de famille, blesse les admirateurs du grand homme, révolte la pudeur publique, corrompt les esprits ignorans et faibles, serait, s'il était judicieusement réduit à trois, un ouvrage à la fois attrayant à peu près irréprochable, plein de piquans sujets d'études psycologiques, et d'exemples de style, dont aucune impureté ne souillerait la grâce, dont aucun danger ne ferait condamner l'agrément.

Cependant, Manuel a prétendu *honorer Mirabeau* et *venger sa mémoire* [1] en imprimant *les Lettres originales écrites du donjon de Vincennes;* il déclare, d'abord, que les lettres lui ont été *toutes abandonnées par Gabriel lui-même,* qui lui a dit : *Ne les publiez qu'après ma mort, car on ne veut pas me connaître* [2].

[1] Voir la page 4 du Discours préliminaire que nous avons déjà cité.

[2] Page 43 du même Discours préliminaire. Il paraît que

Nous devons repousser, nous devons anéantir cet infâme mensonge, dont heureusement il nous est facile de démontrer l'imposture exécrable.

Mirabeau, après un an de détention, était privé,

Manuel avait publiquement annoncé son projet; et, avant les démarches de Mme du Saillant dont nous avons parlé tout-à-l'heure, un des exécuteurs testamentaires de Mirabeau avait fait ce qu'il avait pu pour empêcher la fatale publication. En voici la preuve dans une lettre adressée, le 21 mai 1791, par M. Frochot, au comte de la Marck, depuis prince Auguste d'Aremberg, lettre que nous copions sur la minute autographe.

« J'ai appris hier soir, Monsieur le comte, que M. Manuel, ancien administrateur de la police, est sur le » point de faire paraître des lettres de Mirabeau qu'il » prétend avoir été trouvées, lors de sa sortie du donjon » de Vincennes, dans un coin de sa chambre. Ces lettres, » ou autres papiers, étaient, dit-on, enfermés sous en- » veloppe, portant ces mots : *Papiers qui ne seront lus* » *qu'après ma mort*. Soit que le paquet eût été oublié, » soit qu'il fût resté à dessein, la police s'en était emparée, » et probablement que M. Manuel l'a retiré du greffe » pendant le temps de son administration, et se l'est ap- » proprié. Depuis la mort de Mirabeau, il a ouvert le pa- » quet, et l'on m'a nommé l'imprimeur avec lequel il a » traité de l'édition, mais je n'ai pas retenu son nom, que » je me procurerai facilement s'il est nécessaire. J'ai cru » devoir vous donner connaissance de ce projet, et sans » rien préjuger sur l'importance dont il peut être de l'ar- » rêter, chose assez difficile, puisque l'objet de ces lettres » n'est pas connu, je me borne à observer, 1° que si le » paquet en question a été trouvé, comme on le dit, au » donjon de Vincennes, il devait rester au dépôt de la

depuis plusieurs semaines, de la correspondance qui faisait sa seule consolation; il reconnaissait l'inutilité absolue de ses démarches, et l'impossibilité de se faire entendre du roi et des ministres;

» police, être remis à celui qui en avait souscrit l'adresse, » ou, après lui, à ses héritiers ou exécuteurs testamen- » taires; 2° que, par conséquent, M. Manuel n'a pu, » sous aucun prétexte, s'approprier le dépôt, et que c'est » une infidélité très-grande de l'avoir retiré du greffe; » 3° qu'en supposant que le paquet eût dû rester entre les » mains de la police, même après la mort de Mirabeau, » toujours est-il qu'elle ne pourrait le publier que du con- » sentement des héritiers; qu'à plus forte raison M. Ma- » nuel peut être obligé d'en donner communication. Si » vous pensez comme moi à cet égard, Monsieur, j'estime » qu'il vous sera très-facile d'obliger cet ex-administra- » teur à s'expliquer sur tout cela. »

Quelle que soit la juste et publique estime qui entoure le nom de M. Frochot, depuis si honorablement signalé dans de hautes fonctions, il nous semble qu'il n'est pas encore assez connu, et le devoir d'une pieuse reconnaissance nous oblige à donner ici une notice, d'ailleurs simple et courte, sur cet homme si respectable, dont la mémoire attend encore les hommages d'un biographe plus capable et plus à portée que nous de peindre sa belle et noble vie (*).

Nicolas-Thérèse-Benoît Frochot, après avoir fait de bonnes études, et avoir suivi quelque temps la carrière militaire, était, en 1789, notaire et prevôt-royal d'Aignay

(*) Il y a deux notices insuffisantes, mais écrites avec talent et avec une bienveillante justice, dans la *Biographie des hommes vivans* (Paris 1817, L.-G. Michaud, t. 3, p. 188), et dans la *Nouvelle Biographie des Contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., t. 7, p. 378.

il se croyait certain qu'un ordre irrévocable avait été donné de le priver absolument de tout secours, de livres, de papier, encre, plumes, etc. ; il croyait son fils mort ; il savait sa fille malade, Sophie déses-

(Côte-d'Or), lorsqu'il fut choisi, dans le bailliage de Châtillon-sur-Seine, comme député du tiers-état aux États-Généraux. Il se lia étroitement dans l'assemblée avec Mirabeau, à qui il fut fort utile par le dévouement d'une amitié tendre, et par les conseils d'un esprit éminemment méditatif et juste. Avant 1791, M. Frochot ne parla à la tribune que pour demander la suppression des bannalités féodales, et même conventionnelle ; depuis, il traita diverses questions sur la distinction à faire entre les Corps constituans et les Conventions nationales ; sur la présentation de l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi, sur les attributions d'une assemblée de révision. Exécuteur testamentaire de son illustre ami, il en remplit les fonctions avec zèle, et fit connaître à l'assemblée l'insuffisance de la succession. Rentré dans ses foyers, puis emprisonné en 1793, M. Frochot, après, administra pendant quelque temps le département de la Côte-d'Or, qui l'envoya au corps législatif, et enfin fut nommé, en 1800, préfet de la Seine, puis conseiller-d'état, comte de l'empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur. Pendant treize ans il se distingua par l'habileté, par l'intégrité d'une administration commencée dans des temps difficiles, où tout était à réorganiser, ou plutôt à créer, l'ordre et les finances, les règlemens et les subordinations, les hiérarchies et jusqu'au personnel. Quoique justement apprécié pour ses talens d'administrateur, pour ses vertus et son dévouement, pour sa science et sa sagesse, souvent remarquées dans un conseil-d'état dont la composition était si forte, il fut sacrifié lors de la conjuration du général Malet.

pérée ; il était lui-même attaqué d'une hématurie qu'il supposait incurable ; livré aux derniers excès d'une douleur frénétique, Mirabeau arrêta la résolution, long-temps combattue, d'attenter à sa

M. Frochot apprit dans la rue cet événement aussi rapide qu'inouï ; interpellé sans avoir une minute pour réfléchir, atterré par une profonde douleur, il s'efforça de sortir, pour aller aux informations ; il ne songea pas instantanément au roi de Rome, et à crier : *L'empereur est mort ! Vive l'empereur !* Il subit, le 24 décembre 1812, une destitution dont l'éclat même prouva que Napoléon avait voulu frapper un coup d'état plutôt qu'infliger une disgrâce particulière, afin peut-être de détourner l'attention publique, attirée par les affaires du dehors ; afin, surtout, d'imposer à qui oserait douter un moment de la stabilité de l'empire. Dès le lendemain de la destitution, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, envoyé par l'Empereur, avait porté des paroles d'affection et de confiance, ainsi que la promesse d'un prompt rappel, à M. Frochot, qui, en effet, après le 20 mars 1815, fut nommé conseiller-d'état, préfet des Bouches-du-Rhône. Son administration, aussi ferme qu'impartiale et paternelle, le fit respecter par un peuple entier qui avait en horreur le régime impérial, et, le 25 juin, l'auteur de cet ouvrage, obscur élève et secrétaire de M. Frochot, a vu ces mêmes Marseillais qui poursuivaient et fusillaient *les impériaux*, entourer de leurs hommages, escorter de leurs bénédictions, le préfet également courageux, loyal et désintéressé qu'ils s'efforçaient en vain de retenir, et qui, à la chute de l'Empereur, déposa ses pouvoirs et partit sur-le-champ.

Depuis, resté pauvre, mais couvert de l'estime publique, M. Frochot, devenu agriculteur, demeurait fort retiré dans sa commune natale, où sa vigueur de corps et sa

vie; il fit tous les préparatifs; il se procura une certaine quantité d'acétate de cuivre (vert de gris) en plongeant et faisant séjourner des monnaies de billon dans le vinaigre; il écrivit à Sophie, à la marquise, au marquis, au vicomte de Mirabeau, à M. Lenoir, à M. Boucher, des lettres admirables de sensibilité, d'éloquence, de magnanimité, d'héroïsme, que tout le monde a lues dans le recueil de Manuel, tome 4, pages 299 à 326 [1].

Dans ce moment suprême, près de quitter la

sérénité d'âme lui promettaient encore de longues années, lorsqu'il mourut, à soixante-sept ans, le 29 juillet 1828, tué par la douleur d'avoir perdu, deux mois auparavant, un fils unique, digne, à tous égards, d'un tel père.

[1] Manuel a placé ces lettres à la fin du recueil faute d'en avoir la date; elles furent écrites dans la seconde quinzaine de juin 1778, ainsi que le prouve le passage suivant : » Je vous adresse, bon ange, dont la bienfai» sance est trop impuissante, un dépôt dont vous aurez » quelque jour à faire usage, et plus tôt, peut-être, que » vous ne croyez, si j'en juge par la santé de mon âme et » de mon corps : soyez sûr que je vois ce moment sans » effroi, et que je le verrais sans regret, si j'avais rempli » quelques devoirs dont il ne m'est pas permis, dans ma » situation, de m'acquitter. Je vous ai prié de ne lire les » lettres ci-jointes qu'après moi; je vous réitère ma de» mande, et vous les envoie ouvertes. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 20 juin 1778.) On trouve dans plusieurs lettres de Vincennes l'indice des idées de suicide auxquelles Mirabeau revint plusieurs fois. Voir, t. 1, p. 457—158—285—435; t. 2, p. 267—305—379; t. 3, p. 359.

vie, il s'examina, il se jugea; quel que fût le sentiment des injustices qu'il avait souffertes, il fut adouci par la conscience de ses torts, par la bonté, par la générosité qui lui étaient si naturelles; il blâma l'ardeur véhémente de ses défenses; il écrivit à Sophie: « J'ai brûlé mes mémoires qui conte» naient une apologie trop forte de ma conduite. » (Page 304.)

Peut-on croire, d'après ces mots écrits en présence de la mort, que, plus tard, Mirabeau aurait voulu livrer au grand jour de la publicité des correspondances où ses apologies, cent fois plus *fortes*, sont souillées de tant de récriminations également inutiles et odieuses?

Deux ans après, Mirabeau apprit par la police que Brianson, en partie pour céder à un sentiment haineux, en partie pour défendre madame de Cabris, avait le projet d'imprimer quelques lettres restées entre leurs mains, et que le malheureux fugitif avait adressées à Sophie dans le temps que, tous ensemble, préparaient l'évasion projetée. Mirabeau écrivit alors à Boucher (le bon ange): « Je ne puis croire madame de Cabris assez folle » pour commettre une pareille trahison, qui la per» drait à tout jamais, et dont je tirerais vengeance, » si Sophie y était compromise, le coupable fût-il » caché au centre de la terre [1]. » Mirabeau, quel-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 6 septem-

ques jours après, écrivit à sa sœur, madame du Saillant : « Je suis menacé de davantage encore :
» des monstres qui infestent le pavé de Paris, tan-
» dis que tant d'honnêtes gens gémissent à Bicêtre
» et aux galères, se vantent hautement qu'ils feront
» imprimer ma correspondance et celle de la mal-
» heureuse victime de mon amour ! Ce coup est af-
» freux, et si j'y survivais, ce serait pour la ven-
» ger, dussé-je y périr [1] ! »

bre 1780. Pour ne pas ralentir la démonstration que nous voulons établir, nous insérons ici, hors texte, un autre passage de cette même lettre : » J'avoue que la phrase
» qui finit votre lettre m'inquiète et m'étonne ; *je crains*
» *bien*, dites-vous, *que les démarches ne soient infruc-*
» *tueuses :* et pour quelle occasion, s'il vous plaît, ré-
» serve-t-on les coups d'autorité ? Ne servent-ils donc tous
» qu'à écraser l'innocence ? à servir les tyrans en crédit ?
» Qui frapperont-ils, si ce n'est les perfides capables de
» l'atrocité de trahir un dépôt, pour révéler les plus tris-
» tes secrets de deux familles distinguées ? » Ajoutons que les vœux ardens de Mirabeau furent bientôt remplis :
« Vous me rendez la vie en me rassurant sur Brianson.
» Oh! combien de fois, mon cher ange m'a déjà sauvé! Bon
» et sage ami, vous vous êtes acquis un homme qui a fait
» de grandes fautes, sans doute, mais qui ne fut jamais
» capable d'un crime, dont la reconnaissance et l'hon-
» neur sont les divinités, et qui sera tout entier à vous et
» aux vôtres jusqu'au dernier soupir ! » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 27 septembre 1780.)

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 10 septembre 1780. Le *fac-simile* des trois dhrases que nous venons de citer fera partie de ceux que nous joindrons à notre publication.

Peut-on, en voyant cet élan d'une âme déchirée en entendant ce cri d'indignation et d'horreur, croire que Manuel ait reçu de Mirabeau l'autorisation de publier les lettres du donjon de Vincennes?

Mais d'ailleurs, les sentimens et la position de Mirabeau n'étaient-ils pas changés, après un intervalle de douze ans? Oui, sans doute, et ce changement complète une réfutation si palpable, sur laquelle nous n'insistons que pour venger, même surabondamment, la mémoire de Mirabeau, tant outragée, d'une des calomnies les plus odieuses et les plus absurdes.

Il n'est que trop aisé de concevoir que, près de parvenir au plus haut degré d'importance et de puissance morale qu'un homme puisse atteindre, Mirabeau devait être douloureusement importuné de la publicité des égaremens et des malheurs de sa jeunesse; c'est cette publicité même qui l'avait si long-temps éloigné de la place où l'appelaient sa naissance, ses travaux, son génie, et les circonstances, inouïes jusqu'alors, pour lesquelles il semblait fait, et qui semblaient faites pour lui; il comprenait que ces tristes souvenirs ne cesseraient d'être évoqués par les intimités politiques que lui suscitaient ses doctrines hautement professées depuis quinze ans, et qu'il mettait alors en action, inimitiés qu'il envenimait par sa hauteur, à la fois

naturelle et calculée. Il sentait que ses antécédens déplorables le placeraient dans une position d'autant plus fausse, qu'il s'éleverait davantage ; aussi le voit-on, dans le monde, dans les préfaces de ses livres [1], même à la tribune [2], parler spontanément de sa vie passée, pour aller au-devant de ce qu'on pouvait en dire.

En tête de son ouvrage le plus considérable et le plus travaillé, *la Monarchie prussienne*, il avait offert à son père un touchant hommage de vénération et de tendresse qui était le plus éloquent désaveu du passé.

A la fin de 1790 l'excellente madame du Saillant avait, du consentement de son frère, négocié une réunion prochaine entre Mirabeau, si glorieusement régénéré, et l'épouse qui l'avait repoussé judiciairement, quand, à peine sorti de prison, il l'avait réclamée [1], réunion qui avait été provoquée, dès le mois de mars 1789, par

[1] Sur *Mosès Mendelshon* (préf., pag. 19). *Sur la Caisse d'escompte* (préf., pag. 13, 15). *Réponse à l'écrivain de la Compagnie des eaux de Paris* (pag. 100). *Dénonciation de l'agiotage* (pag. 19). *Correspondance de Cérutty* (pag. 19). *Dédicace de la Monarchie Prussienne* (pag. 5, 7). etc. etc.

[2] Séances du 18 août 1789, à propos *de la Déclaration des droits de l'homme;* du 11 septembre 1790, sur l'affaire *Trouard de Riolles*, etc.

[3] Arrêt du parlement de Provence, du 5 juillet 1783.

les acclamations populaires et l'enthousiasme public [1].

Ainsi, allait cesser l'affligeant contraste qu'avait présenté jusqu'alors la position de Mirabeau, homme privé, comparée avec son immense existence d'homme public; et c'est en ce moment qu'il aurait songé à réveiller tant de pénibles souvenirs, qu'il aurait permis de livrer à une publicité, désormais universelle et irréparable, des faits perdus dans des lettres confidentielles, et dans des Mémoires sur procès imprimés au loin dans deux localités resserrées, Mémoires oubliés comme tous les débats judiciaires, et que, d'ailleurs, les parties peuvent toujours désavouer, comme n'étant pas leur ouvrage personnel! C'est alors qu'il aurait imprimé sous son nom, comme son œuvre propre et spontanée, tant de honteuses confidences, tant de récits mensongers, tant d'exagérations calomnieuses, tant d'horribles accusations! C'est alors qu'il se serait approprié cet immonde amas de scandales et d'infamies, qu'il aurait r'ouvert et empoisonné les blessures faites à trois notables familles; qu'il se serait fermé la voie à toute réhabilitation, qu'il se serait rendu inaccessible le but d'honneur et de gloire immortelle qu'il allait atteindre!

[1] Voir plus tard le récit des ovations que Mirabeau reçut le 7 mars 1789 à Aix, à Marseille, et sur sa route.

Non, non, personne ne pourra jamais reconnaître dans Manuel l'ami, le confident, le fidéicommissaire de Mirabeau, qu'il ne connaissait pas, nous l'affirmons, qu'il n'avait peut-être jamais vu; personne ne supposera jamais que celui-ci ait donné son consentement à une publication mortelle pour ses desseins présens, infamante pour son nom; publication contre laquelle, au contraire, il protesta d'avance plusieurs fois, ainsi que nous l'avons vu; comme si un secret pressentiment lui eût montré dans l'avenir l'attentat cupide et sacrilége dont un imposteur devait flétrir sa mémoire.

Voilà toute la vérité sur la publication de ce recueil, à la fois si avilissant et si glorieux pour Mirabeau, où tout ce qui était en lui se retrouve, sa force et sa faiblesse, son adresse et sa franchise, sa violence et sa bonté, ses emportemens et sa patience, son habileté et sa fougue, son horreur du despotisme et sa morgue de gentilhomme, ses découragemens subits, et cette confiance naturelle en lui-même, qui lui faisait toujours bien augurer de ses combinaisons et de ses projets; en un mot, tout ce qui l'avait placé, et le retint en dehors des chances ordinaires, ses passions, son génie, sa destinée; homme étrange, exceptionnel, unique, dont le portrait en action est dans ce recueil qui représente assez fidèlement, il faut en convenir, son caractère mélangé de bien et de mal, de gran-

deur et de petitesse, caractère où le bien qui domine le mal, où la noblesse qui efface la dégradation, sont de sa nature et de son essence; tandis que ce qui est mauvais, ce qui est ignoble doit être principalement attribué aux préventions injustes, aux fausses mesures, aux persécutions odieuses dont il fut toujours opprimé [1].

Telle qu'elle est, elle subsistera cette collection épistolaire du donjon de Vincennes, dont l'immense publicité [2] a continué, pour la mémoire de Mirabeau, la fatalité qui, pendant sa vie, plaça continuellement son caractère sous un jour faux, de manière à faire toujours mal juger par ses con-

[1] » Pesez, jugez, si mon honneur fut souillé par des » bassesses ; si mon cœur est une sentine de corruption ; » si mes peines furent proportionnées à mes fautes ; si je » méritai des flétrissures et des supplices ; si j'ai droit d'ob- » tenir justice et vengeance ! » (*Deuxième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, p. 40 de l'édition in-12.)

[2] Des biographes prétendent qu'il en a été débité plus de cinquante mille exemplaires. Cependant Peuchet, dont toute la vie a été employée à faire des compilations et spéculations de libraire (nous nous gardons bien de dire de littérature), ignorait ou feignait d'ignorer ce fait très-notoire, quand, voulant copier cette correspondance, il écrivait, dans le style qui lui appartient : » Les lettres » qu'il (*Mirabeau*) écrivit *à cette femme désolée* (Sophie), » *et si peu digne de tant de malheurs*, forment une des » parties les plus attachantes et *les moins connues de sa vie* (*de Mirabeau*). » Tome I, page 250.

temporains l'homme qui les a le plus occupés ; nous ne pouvons guère citer, comme exempte de toute espèce de tache, que la partie du premier volume où est inséré le Mémoire apologétique du 1er mars 1778 (pages 287 à 436) [1], que nous rappelons sans cesse, Mémoire où tout est admirable, clarté, méthode, dialectique, modération, style. Plût à Dieu que le public n'eût appris la vie privée de Mirabeau que par ce seul document ! aucune ombre n'obscurcirait cette grande renommée ; aucun souvenir avilissant ne s'attacherait à de si imposans souvenirs ; les préjugés qui exagèrent les torts de Mirabeau, et qui lui attribuent des vices qu'il n'eut jamais, ne seraient pas exploités presque indifféremment par la haine des ennemis politiques, par la crédulité des insoucians, par la cupidité des compilateurs, par l'inepte jalousie des détracteurs acharnés des grands hommes et des grandes choses, par l'esprit systématique de quelques rêveurs, dont la verve a un tel besoin de travers et de vices, qu'ils en inventent dans l'oc-

[1] Peuchet dit, tome 1, page 274 : « *Heureux si l'auteur » avait pu y être aussi fidèle à la vérité, qu'énergique et » éloquent !* » Nous repoussons de toutes nos forces cette injuste restriction ; sans doute, il y a dans ce mémoire d'ingénieux sophismes et d'insuffisantes justifications ; mais il n'y a pas un fait qui soit contraire à la vérité, et pas une vérité n'y est omise, quelque embarrassante qu'elle soit pour l'auteur.

casion, et qu'à plus forte raison ils étalent dans leurs compositions fantastiques ceux qui leur sont offerts. Enfin, la vérité que nous voulons établir par notre long travail aurait, éclatante et pure, brillé sans mélange sur la tombe de Mirabeau, si le spoliateur de ses lettres posthumes n'avait publié que ce Mémoire dont nous recommandons la lecture, et dont l'auteur lui-même disait avec raison : « qu'il n'y a que des faits exacts, et plutôt » affaiblis à son désavantage qu'exagérés en sa fa» veur [1]. »

Quelle que soit, au surplus, la correspondance de Vincennes, nous ne sommes pas, grâce à Dieu, réduit, comme nos prédécesseurs, à n'avoir que

[1] Lettres originales de Vincennes, t. 3, p. 262. Nous aurons occasion plus tard de rapporter, en partie, une lettre où Mirabeau s'exprime ainsi : » Je dis tout dans cet » écrit, que je livre à tous les démentis possibles, bien » sûr de n'en pas recevoir » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 16 mai 1779.) Ces observations étaient écrites, quand nous avons eu connaissance du jugement que Laharpe a porté sur la correspondance de Vincennes, dans un article que comprennent les pages 277 et 289 des mélanges inédits de littérature, recueillis par J.-B. Salgues; Paris, Chaumerot, 1810. Cet article contient un jugement tel, et si remarquable, à cause de l'autorité d'un pareil juge, ordinairement défavorable à Mirabeau, que nous l'aurions substitué à nos propres réflexions, si nous n'étions fermement résolu à ne faire d'emprunts à des documens imprimés que dans les cas de nécessité, ou du moins d'utilité évidente.

cette source, trop souvent impure, pour y puiser les notions qui doivent composer notre ouvrage. Et déjà, on l'a vu, d'autres documens aussi authentiques, et même plus, parce qu'ils n'ont pas été falsifiés, nous ont permis de détruire des erreurs accréditées, de prouver des vérités jusqu'alors douteuses; nous avons entre les mains beaucoup de lettres des deux prisonniers, soustraites à la surveillance de la police, et confiées à des émissaires secrets; lettres dont nous ferons ce que Manuel aurait dû faire des autres, dont nous ne conserverons que ce qui peut satisfaire une innocente curiosité, ce qui peut servir d'explication utile, ce qui peut émouvoir les âmes sans alarmer les mœurs; nous avons aussi en minutes autographes, et au nombre de plus de trois cents, les lettres adressées par Mirabeau à Boucher et à Dupont de Nemours, ainsi qu'une grande partie de leurs réponses; nous possédons enfin de volumineuses correspondances de famille qui forment la contre-partie, nous pouvons même dire l'antidote de celle que Manuel imprima; et, principalement pour le temps de la détention de Mirabeau au donjon de Vincennes, nous userons de ces correspondances inédites, non moins intéressantes que l'autre; et où, même en tenant compte des légitimes artifices de la défense et de l'apologie, nous verrons Mirabeau d'autant mieux peint par lui-même, d'autant plus prérémptoirement justifié, quand il est jus-

tifiable, qu'il y triomphe constamment de ses adversaires, dont les réponses, que nous insérons aussi textuellement, ou par extraits, rendront le débat publiquement contradictoire.

Nos citations seront nombreuses, et cependant l'abondance de nos matériaux nous aurait permis de les décupler; nous avons dû craindre de nous trop étendre, et pendant quelque temps cette crainte est allée jusqu'à nous faire hésiter sur la question même de savoir si nous emploierions une partie de nos inépuisables ressources.

Nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas d'inconvénient, non pour l'ouvrage, car les préoccupations d'auteur nous sont inconnues, mais pour la mémoire de Mirabeau, à revenir par nos citations sur les détails privés dont le public n'a été que trop entretenu; s'il ne serait pas plus à propos de laisser tant de misères domestiques se perdre dans une gloire immense et désormais immortelle, comme les scories du soleil dans sa lumière éblouissante; si nous n'encourrions pas, comme d'autres, le reproche d'une fatigante prolixité; si enfin, en supposant que nous livrassions nos correspondances au public, elles ne seraient pas un peu décréditées par la position nécessairement contrainte de Mirabeau, réclamant sa liberté, et par le ton obligé de ses apologies et des nôtres, de ses suppliques, et de nos justifications.

Un examen attentif de ces objections, que nous



nous faisions à nous-même, nous a déterminé à les écarter.

Quelques hommes éminens, même à des époques assez récentes, ont eu le bonheur de n'apparaître à la postérité que par leur beau côté, que par leurs actes ou leurs ouvrages publics; ce précieux avantage n'a pas été donné à Mirabeau; ses procès, et surtout une odieuse spéculation, ont exposé ensemble, ont simultanément mis au grand jour sa vie privée et sa vie publique, intimement confondues dans la même publicité; quoi qu'on fasse, il n'est plus possible de les séparer l'une de l'autre : vainement réimprimerait-on cent éditions de ses œuvres, sans y ajouter un seul détail qui lui fût personnel; sans cesse le souvenir universel protesterait contre ce silence impuissant, présenterait sous le même aspect le jeune homme dissolu et l'adulte laborieux, le fils révolté et le publiciste éloquent; le dissipateur aveugle et le créateur d'un nouvel ordre politique; il faudrait donc qu'à l'avenir les éditeurs fissent comme par le passé, qu'ils joignissent des notices biographiques à leurs publications; et, alors même qu'ils ne voudraient plus voir que sous des couleurs favorables un grand homme dont le temps a fait taire les ennemis, et dont les travaux n'excitent plus qu'une admiration à peu près unanime, alors même que, comme on l'a déjà vu, ils recourraient à la plume d'hommes éclairés et bien intentionnés,

tels que Chaussard et Cadet Gassicourt, MM. Barthe, Mérilhou, et quelques autres : éditeurs et biographes ne pourraient employer que les matériaux qui existent, c'est-à-dire d'imparfaites notices que jusqu'à présent on n'a pas complétées, ou d'odieux pamphlets qu'on n'a pas suffisamment démentis; et la plus trompeuse de toutes les publications faites, le recueil de Manuel, où chaque lettre, presque, offense, plus ou moins, la vérité autant que la raison et la pudeur publique.

C'étaient ces considérations qui nécessitaient l'étude nouvelle, l'exposition, appuyée de preuves, qui nous occupe depuis long-temps, et que nous ont commandée les convictions de l'esprit, les sentimens de l'âme, et les ordres testamentaires, pour ainsi dire, de Mirabeau lui-même. Ces motifs ont levé tous nos doutes, et nous ont décidé à prendre dans nos correspondances tout ce qui s'applique à la longue et difficile négociation qui précéda l'élargissement de Mirabeau, et qui est très-incomplètement rapportée, même dans le recueil de Manuel, terminé au 12 octobre 1780 [1],

[1] On peut même dire que la suite des correspondances est terminée beaucoup plus tôt dans le recueil de Manuel, car, pour les neuf premiers mois de l'année 1780, il n'a imprimé que quinze lettres, tandis qu'il en donne vingt-six des six derniers mois de 1777, cinquante-trois de 1778, trente-six de 1779; et que, quoique nous ne possédions pas, à beaucoup près, tout ce que les deux amans ont écrit

c'est-à-dire deux mois avant cet événement; négociation qui, d'ailleurs, nous permettra de montrer Mirabeau peint, comme précédemment, par lui-même, rentré dans les voies de la raison, dans les sentimens de la nature, et complètement guéri de la fièvre délirante dont Manuel a si impudemment étalé le honteux et désolant spectacle.

Mais, affranchi de cette crainte risquerions-nous, d'ailleurs, de nous abuser sur l'intérêt et le mérite de nos matériaux, de nous exposer aux reproches de loquacité fatigante et d'ignobles calculs qu'on a justement adressés au biographe Peuchet? Nous nous sommes encore sérieusement examiné sous ce rapport; nous avons, d'un côté, écarté, et sans doute on écartera, toute assimilation avec l'auteur cité, parce qu'il n'a incorporé dans son trop volumineux ouvrage que des morceaux déjà plusieurs fois imprimés ailleurs, sans addition d'un seul document inconnu jusqu'à lui, tandis que, à quelques pages près, nous n'employons que des documens inédits; d'un autre côté, nous avons considéré que la sympathie générale attachée à la mémoire de Mirabeau donnerait de l'intérêt à tous les détails qui le concernent, d'autant que la plupart sont fournis par lui; et que ses torts, ainsi que ses malheurs, ayant été prolixement livrés au

l'un à l'autre, nous avons cent quatorze de leurs lettres datées de 1780.

public, par l'impression des plaintes récriminatoires dont l'amertume lui a été justement reprochée, il était permis de donner avec autant de détail les touchantes justifications qui, après avoir défendu son caractère, honoreront sa mémoire.

Enfin, croira-t-on Mirabeau dans son repentir, comme on l'a cru dans ses égaremens? Ses apologies obtiendront-elles la même faveur que ses diatribes? Nous espérons cette confiance, parce que, comme nous croyons l'avoir prouvé, les sentimens honnêtes et tendres lui étaient plus naturels que les goûts dépravés et les passions haineuses; nous espérons cette faveur, parce qu'on verra que sa plume, en s'épurant, n'a rien perdu de son charme et de son éloquence.

Enfermé le 7 juin 1777 au donjon de Vincennes, Mirabeau s'occupa, avant tout, de correspondre avec Sophie; ensuite, mais bien moins vivement, de recouvrer sa liberté.

La correspondance devait éprouver d'abord des difficulté de tout genre; nous avons vu celles dont se plaignait Sophie; ses lettres attestent de cruelles angoisses : » Je t'écris sans cesse et tu ne peux pas » me lire; tu m'écris aussi, rien ne pénètre jusqu'à » moi; je pleure presque continuellement, et je ne » me contrains que pour ne pas nuire à ton fils [1].

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 15 juin 1777. Elle était enceinte de deux mois.

» Oh, Dieu! n'avoir jamais de tes nouvelles! c'est là
» ce qui est horrible ! Qui nous privera de la vie
» tous deux! Que je périsse mille fois, le jour que
» je serais capable d'y consentir; à ce prix nous
» refuserions tous les trésors et tous les trônes de
» la terre [1]. Quoi! pas de lettres! pas un mot! pas
» une figure qui t'ait vu! qui t'ait parlé! Ah! que mes
» maux sont sensibles! Je suis sûre d'être aussi
» malheureuse que toi; je ne voudrais pas l'être
» moins, je le jure [2]. Le voilà donc arrivé ce mois
» de juillet qui n'a pu nous voir ensemble [3]! La
» première année nous nous vîmes sans oser, ou
» plutôt sans songer à nous aimer [4] : la seconde
» nous nous aimions, ah! tu le sais! Mais, malgré
» mes efforts réitérés, nous ne pûmes jamais nous
» rapprocher; celle-ci, oh, Dieu ! arrachés l'un
» à l'autre au milieu du bonheur, ramenés par
» nos ennemis, enfermés tous deux! Si du moins
» c'était ensemble, ah! les cachots seraient char-
» mans, et nous baiserons les chaînes qui nous
» attacheraient au même pilier [5]! Ah! que de
» maux nous étaient destinés! que nous eussions

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 16 juin 1777.

[2] Lettre inédite de la même au même, du 23 juin 1777.

[3] 1775.

[4] *Sans songer à nous aimer*. Ce mot confirme ce que nous avons dit ailleurs, et dément les conjectures de Peuchet, tome 1, page 154.

[5] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 1er juillet 1777.

» été heureux d'expirer en nous disant adieu! Hé-
» las! nous souffrons assez l'un et l'autre, pour être
» surpris de nous sentir encore vivans [1] ! Je ne
» puis plus vivre si je n'apprends rien de toi; quel
» service nous rendrait celui qui retrancherait de
» nos vies le temps que nous ne devons pas pas-
» ser ensemble! Oui, il faut que je songe souvent
» à ta défense, à nos promesses, à ton fils, pour
» supporter mes peines; je les supporte, j'y résiste;
» je ne suis même pas malade; je désirerais de l'être
» malade, si je n'étais pas grosse; peut-être même
» saurais-je bien me la rendre, car enfin, il faut
» terme à tout;... tiens,... je te le dis, je le dis à nos
» bourreaux, je ne serais pas toujours grosse [2] ! »

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 23 juillet 1777.

[2] Lettre inédite de la même au même, du 24 juillet 1777. Nous remarquons, dans la même lettre, une nouvelle preuve de cette funeste disposition habituelle chez Sophie : « Comme je m'occupe ici beaucoup d'idées gaies, je me » suis rappelée d'un poison qui fait le même effet que l'o- » pium, et dont le goût ne doit pas même être désagréa- » ble; c'est une décoction de feuilles de laurier-amandier. » J'ai ouï conter des effets terribles d'une petite dose. On » a bien l'air de vouloir nous réduire à ces ressources. » Hélas, si c'était, du moins, dans les bras l'un de l'autre » que nous dussions mourir; si c'était sur le sein de Ga- » briel que je dusse expirer, je connaîtrais encore le bon- » heur! » Voir encore au *Recueil de la Correspondance de Vincennes*, tome 2, page 267, la lettre que Mirabeau lui écrivait à ce sujet.

Mirabeau, de son côté, éprouvait les mêmes tourmens; après l'emploi furtif et précipité de quelques chiffons de papier qu'il s'était procurés, les moyens d'écrire lui manquaient, et il lui devenait impossible d'y suppléer [1]. Cette espèce de dénuement surtout lui était insupportable, le mettait hors de lui-même, l'aurait rendu fou, l'aurait tué, s'il n'était parvenu à intéresser l'autorité d'où dépendait son sort.

Il y parvint; il le dit lui-même : « L'énergie de » notre passion a touché; on a daigné craindre de » nous pousser au désespoir; on nous a accordé » une grâce peut-être sans exemple, au fond très- » juste et très-raisonnable, mais fort singulière » aux yeux du préjugé [2]. »

Cette grâce qui sauva la vie à Mirabeau, comme il ne cessa de le répéter dans sa correspondance, fut la permission, due à M. Lenoir, d'écrire à Sophie, et d'en recevoir des lettres; nous l'en voyons continuellement occupé; le moindre retard le tourmente, et sans cesse il harcelle et l'autorité (le recueil de Manuel en contient mille preuves que nous ne rapportons pas puisqu'elles sont imprimées) et l'ami que l'infortune lui a fait : « O bon » ange! m'avez-vous donc réprouvé? Est-ce vous

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, pag. 33, 34, 60, 116.

[2] *Ibid.*, tome 1, page 28; tome 3, pag. 93, 111, 581.

» qui comptez les miettes qu'une avare piété jette
» à un malheureux affamé! Savez-vous que voici
» vingt-cinq jours que je n'ai eu de manne céleste?
» Savez-vous que je pleure, et voulez-vous que
» j'en sois plus tôt aveugle? Savez-vous que les
» dernières étincelles de mon bonheur s'éteignent,
» qu'elles seront mortes tout-à-l'heure si vous ne
» les réchauffez de votre haleine bienfaisante?
» Songez que rien au monde ne peut me dédom-
» mager d'un retard, pas même la visite que vous
» me ferez, car vous ne m'en apporterez qu'une;
» et cette lettre et vous ne me viendraient pas
» moins, quand finirait aujourd'hui la privation
» qui me désespère [1]! »

« Monsieur le bon ange, quand vous vous trom-
» pez, ce doit être, s'il vous plaît, à vos dépens et
» non aux miens; et comme votre méprise m'a
» coûté quatre jours de délai, et des millions d'in-
» quiétudes, c'est au moins une, deux, trois lettres
» de plus que vous me devez; assurément je vous
» en fais bon marché; mais exécutez-vous, où je
» retire mon absolution, et ce serait chose bizarre
» qu'un ange excommunié [1]! »

Quels que fussent les adoucissemens apportés à la captivité du prisonnier, il sollicitait continuelle-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 30 janvier 1778.

[1] Lettre inédite du même au même, du 13 février 1779.

ment pour obtenir sa liberté et celle de son amie, soit comme grâce, soit comme justice, puisqu'ils n'avaient pas été, et voulaient être contradictoirement jugés. Outre ses lettres fréquentes à M. Lenoir, dont le pouvoir trop circonscrit ne pouvait servir Mirabeau que dans les détails, celui-ci s'efforçait de se faire entendre ailleurs. Dès le 17 novembre 1777, il avait écrit au duc de Noailles, parent de sa mère, une lettre qui est insérée dans la correspondance de Vincennes [1]; le 1er mai 1778, il adressa un mémoire au ministre Amelot [2], le 8 mai, au roi [3], un placet « où, dit-il, le monar-
» que doit trouver plus de vérités qu'on ne lui en
» dira dans tout son règne : il m'est impossible,
» non-seulement, d'avoir le ton bassement sup-
» pliant, mais encore de ne pas parler aux maîtres
» de la terre avec plus de sévérité que je ne ferais
» à tous autres. La voix de la nature et celle de la
» liberté tintent si haut à mes oreilles, la haine du
» despotisme remplit tellement mon cœur, que
» mes pensées et mon style s'en ressentent
» quoi que je fasse. Au reste, comme je le dis à
» M. Lenoir [4], je n'espère pas que ma lettre

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, pag. 217.

[2] *Ibid.*, tom. 2, pag. 126.

[3] *Ibid.*, *ibid.*, pag. 129.

[4] *Idem.*, tome 1, pag. 125.

» tombe dans les mains du monarque ; la vérité » est trop agreste pour qu'on la laisse approcher » du trône dans son costume naturel, il faut lui » donner celui de la cour, c'est-à-dire l'habiller en » masque, pour ne pas dire plus [1]. » Le prisonnier, le même jour, et le 20 février 1779, écrivit deux lettres au ministre Maurepas [2], vieillard à la fois frivole et dur [3], dont le marquis de Mirabeau disposait presque absolument, lettres pathétiques, mais beaucoup trop violentes [4], pour

[1] Lettre inédite de Mirabeau à Sophie, du 29 avril 1778.

[2] Lettres originales du donjon de Vincennes, tom. 2, pag. 143, et tom. 3, pag. 88.

[3] Nous trouvons, dans deux lettres du bailli de Mirabeau, quelques mots de remarques qui nous paraissent justes et piquantes, sur M. de Maurepas et sur l'infortuné monarque qui l'avait choisi sans le connaître, le croyant sage parce qu'il était vieux, et qui se livra aveuglément à l'homme le moins fait pour ce rôle, pour cette époque, pour le prince aussi faible que vertueux dont il fut, pendant sept ans, le « mentor unique. Quant au Maurepas, » il est sujet à avoir de l'humeur. D'ailleurs, il ne met » aucun prix aux mœurs, à la probité et honnêteté, qu'au- » tant que cela serait plus commode et plus gai. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 mars 1781.) « Que veux-tu que fasse ce vieux perroquet de la » régence, vis-à-vis de son maître timoré, qui est l'homme » d'Ésope, l'homme de la nature, le paysan du Danube, » et entouré de ce dont on entoure les hommes de sa » sorte? » (*Lettre inédite du même au même*, du 24 avril 1781.)

[4] En les lisant dans le recueil de Vincennes, on se dé-

être sans danger, si elles avaient été lues. A la même époque il s'avisa d'extraire du principal ouvrage de son père, l'*Ami des hommes*, un certain nombre de maximes sur le droit naturel et le droit des gens, les lettres de cachet, les détentions illégales, les dénis de justice, les soustractions de causes aux juges institués, les abus du despotisme [1]. Mirabeau accompagna ces extraits de

mande ce qu'un prisonnier pouvait espérer d'un ministre, en lui parlant un tel langage. Voici ce que Mirabeau en dit ailleurs : » J'ai écrit au premier ministre, et je dis à » tous mes concitoyens que la vertu la plus courageuse et » la plus pure peut s'indigner, peut s'aigrir jusqu'à l'atro- » cité; et c'est surtout le déni de justice qui porte les » âmes fortes aux excès du désespoir. Le despotisme qui » dénature, dévore, anéantit tout, peut rendre les pas- » sions les plus utiles, les talens les plus distingués, les » affections les plus saintes, une source intarissable de » peines, de malheurs et de crimes; mais alors, ces cri- » mes, il faut les imputer aux âmes lâches, aux esprits » étroits, qui regardent tout sentiment ardent comme » une folie dangereuse, toute pensée haute comme une » singularité répréhensible, veulent réduire les hommes » à la mesure de leur tyrannie; semblables à ce barbare » Procuste qui faisait attacher ses victimes sur un lit de » fer, forçant les uns à s'étendre jusqu'à sa longueur, et » mutilant les autres de tout ce qui l'excédait. » (*Lettres de cachet*, t. 1, p. 262.) Mirabeau était bien capable d'écrire de la sorte à M. de Maurepas, mais ce passage ne se trouve dans aucune des lettres que comprend le recueil de Vincennes.

[1] Mirabeau, sans nommer son père, l'a pareillement

commentaires vigoureux, où il mettait en opposition les théories de l'auteur philanthrope, et la conduite du père injuste et persécuteur [1]. Postérieurement il écrivit de nouveau à M. de Maurepas deux lettres, l'une du 18 octobre 1778, qui est restée inédite, et que nous rapporterons tout-à-l'heure; l'autre du 20 février 1779, qui est insérée dans le recueil de Manuel [2], et qui n'est pas moins amère que la première des trois. Du reste, rien, absolument, dans les pièces imprimées, non plus que dans nos documens domestiques, ne fait présumer que tant de représentations énergiques et de démonstrations palpables aient produit le moindre effet, ni même qu'elle aient été lues, qu'elles aient donné lieu à des informations quelconques. Le contraire est même présumable, par cela seul que Manuel les a imprimées, puisqu'il n'a pu se les procurer qu'à la police où les requêtes du prisonnier ne se seraient pas trouvées, si elles avaient, dans le temps, suivi leur destination.

Mirabeau était persuadé qu'il ne serait pas élargi sans conditions, mais l'espoir d'en obtenir lui avait fait abandonner les pensées de suicide dont nous

mis en opposition avec lui-même, dans les *Lettres de cachet*, notamment tome 1, pages 257-336.

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 2, pages 160 à 229; tome 3, page 86.

[2] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 3, pages 86.

avons parlé. Il crut un moment que, du moins, on lui permettrait de s'expatrier. Déjà son instinct militaire, et surtout le désir passionné de recouvrer sa liberté, lui avait, comme en 1776, suggéré l'idée d'aller servir en pays étranger, et plusieurs de ses lettres en avaient fait part à Sophie, qu'un pareil projet alarmait beaucoup. A l'époque où nous sommes parvenus, les esprits étaient fort occupés en France de la guerre que les provinces, jusqu'alors anglaises, de l'Amérique du Nord, soutenaient contre la métropole, dont elles s'efforçaient de secouer le joug. Leur cause avait été embrassée avec enthousiasme par un grand nombre de généreux Français, qui avaient passé l'Atlantique sans l'aveu et même contre la volonté du roi, dont la politique ne se décida que plus tard; Mirabeau désira se joindre à cette chevaleresque expédition. Il écrivit le 18 novembre 1778 au comte de Maurepas :
« Ce n'est point une nouvelle apologie que j'ai l'hon-
» neur de vous adresser; puisque aucune de mes
» lettres n'a rien changé à mon sort, puisqu'on me
» refuse même le triste avantage d'être entendu dans
» mes défenses, et confronté à mes accusateurs, il ne
» me reste qu'une demande à faire, qui, je crois,
» ne déplaira point à mon père, et mettra à l'aise
» votre bonté naturelle, contre laquelle il vous a
» fallu vous raidir, sans doute, pour me traiter
» avec tant de dureté.

» Les événemens politiques survenus depuis ma

» détention exigent certainement qu'on envoie
» des troupes en Amérique [1], peut-être aux Indes.
» Je vous supplie de me faire passer dans l'un ou
» l'autre de ces pays. On n'a jamais trop d'hommes
» dans ces contrées si destructives, et je vaux bien
» un soldat. Ici j'ai cessé de vivre, et je ne jouis
» pas du repos que donne la mort. J'y végète inu-
» tilement pour la nature entière. Laissez-moi
» mettre les mers entre mon père et moi. Je vous
» jure qu'on ne rapportera de moi que mon extrait
» mortuaire, ou des actions qui démentiront bien
» haut mes lâches, mes perfides calomniateurs, et
» feront peut-être regretter les années qu'on m'a
» ôtées. Relégué au bout du monde, je ne serai
» pas moins prisonnier relativement à la France
» que je ne le suis ici, et le roi aura un sujet de
» plus qui lui dévouera sa vie. »

[1] La guerre de l'indépendance américaine était commencée depuis avril 1775. L'esprit éclairé et pénétrant du bailli et du marquis de Mirabeau avait depuis long-temps prévu cet événement, et ceux qui le suivirent. « Les moins » clairvoyans disent ici que dans moins de quarante ans » le Nouveau Monde aura secoué le joug de l'Ancien, et » traitera d'égal à égal. Les colonies anglaises seront les » premières; et la nouvelle Angleterre n'a déjà guère plus » de subordination relative que Carthage n'en avait pour » Tyr. Et quant à celle-ci, moi qui vois de plus près l'en- » gourdissement, je fixerais une époque beaucoup plus » rapprochée. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 septembre 1754, datée de la Guadeloupe.)

Cette lettre n'eut pas plus de succès que les autres; et ce fut en vain que Mirabeau renouvela plusieurs fois sa proposition, qui reparaît ailleurs, et un an après, dans le recueil de Vincences [1].

Cependant, la position qui la lui avait suggérée était intolérable; son imagination s'exaltait, et quelquefois il se laissait involontairement aller jusqu'à des injustices, même envers Sophie : « J'ai un » million de motifs pour ne pas imputer au très- » excellent M. B. (Boucher) une prolongation de » délai qui a semblé lui coûter presque autant » qu'à moi. A qui veux-tu que je me prenne » d'avoir été dix jours et onze nuits dans les » agonies de la douleur et de l'incertitude? Je ne » sais si c'est à toi : mais si tu traites déjà si légè- » rement l'infortuné qui, du lever de l'aurore au » lever de l'aurore, est uniquement occupé de toi, » rêve de toi, pense à toi, parle à toi, écrit à toi, » pour toi; si quelques raisons que ce puisse » être, autres que l'impossibilité, te font ménager » si peu les inquiétudes, les craintes, les illusions, » les délires mêmes de cette imagination que toi » seule embrases, de ce cœur où tu règnes si

[1] Tome 1, page 424; tome 3, page 369. — Il mentionna aussi son désir et son projet dans les *Lettres de cachet*, tome 1, page 284. « Moi qui ne finirai pas mes jours sur » une terre souillée du despotisme, si je parviens jamais à » briser mes fers;.... moi qui, si je n'étais dans les fers, » irais m'instruire chez eux, et combattre pour eux. »

» despotiquement, de ces sens qui survivent à
» eux-mêmes pour brûler encore à ton souvenir
» de tous les feux de l'amour, Gabriel est plus mal-
» heureux qu'il ne croyait [1], » Bientôt il se re-
proche cette injustice; mais le sentiment de sa
position lui arrache d'autres plaintes aussi vio-
lentes, quoique moins injustes : « O sort rigou-
» reux! ô perplexité cruelle! t'appesantiras-tu long-
» temps encore sur mon être qui croule? Je suis
» déchiré par des mouvemens qui jusqu'ici m'étaient
» inconnus, je dirais volontiers, comme Oreste :

Mon innocence enfin commence à me peser !

» Il n'est pas de repos avec mes implacables
» ennemis; il n'en sera que dans la tombe. Aucune
» pitié ne saurait pénétrer dans leur âme pétrie
» de fiel; aussi barbares qu'injustes; ce que leur
» iniquité refuse, leur commisération ne l'accordera
» jamais. C'en est trop, c'en est trop! Je ne sais
» si proscrit par un destin supérieur, par cette
» nécessité fatale qui laisse triompher le crime
» et gémir l'innocence, je suis destiné à mourir
» de désespoir, ou à mériter mon sort par un
» crime; mais trop long-temps la peine le pré-
» cède; je sens des transports d'indignation, de
» haine, qui jamais n'avaient eu accès dans mon
» âme [2]! »

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 91.
[2] Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 92. C'est

Dans le même tems Mirabeau adressait ses plaintes pathétiques à M. Lenoir : » L'ordre de la » maison est si excessivement, j'ai presque dit si » atrocement sévère, qu'il est impossible que je n'y

sans doute sous l'influence d'une situation semblable d'esprit et d'un sentiment d'abord d'indignation amère, ensuite de rage désespérée, que Mirabeau écrivait les deux pages suivantes, l'une forte, l'autre terrible : « Dans le » despotisme, la force est le seul droit ; on n'y peut pas » plus faire avec justice le procès à un révolté qu'à tout » autre. Il n'y a de loi que celle du plus fort. La justice » n'y existe pas : il n'y a point de citoyen. Un homme n'est » qu'un esclave : un esclave ne doit rien, parce qu'il n'a » rien de propre. Un homme de cœur sortira bientôt d'un » pays où le despotisme sera établi. S'il ne le peut pas, il » sera bientôt dégradé. Où la patrie ne donne rien, on ne » lui doit rien, parce que les devoirs sont réciproques. Le » gouvernement, qui est un seul homme, dispose de tous » les autres pour son plaisir, son caprice, ou son intérêt. » Dès lors, chaque individu a la permission tacite de s'a- » vantager, autant qu'il le pourra, sur le souverain. En » justice bien entendue, il ne saurait y avoir de trahison » dans un état despotique, parce que l'esclave ne peut » être ni créancier, ni débiteur. On ne saurait enfreindre » des lois et des règles, dans un gouvernement dont l'es- » sence est de n'en avoir point. Et ce défaut de règles est » le vice qui doit tout détruire, car rien ne se conserve et ne » se reproduit, dans la nature, que par des lois fixes et in- » variables. » (*Essai sur le Despotisme*, p. 65.) « Je n'en- » treprendrai pas d'établir ici, que le comble de l'atrocité, » après avoir attenté à la liberté d'un homme, après l'a- » voir réduit au désespoir de l'esclavage, est de le punir » de ce qu'il a pu faire, même de plus excessivement in-

» périsse pas, si j'y reste plus long-temps. Nulle
» espèce de société : défense au porte-clefs qui
» nous sert de rester dans nos cachots plus que le
» temps de satisfaire nos besoins, et de nous parler
» d'autre chose ; une heure de promenade sur
» vingt-quatre ; le tête à la tête de la douleur ; nul
» secours littéraire ; peu et de mauvais livres ; des

» humain, pour s'en délivrer ; comme si un malheureux
» esclave n'était pas hors de la société, hors du pouvoir
» des lois qui la régissent, et qui ont été impuissantes
» pour le protéger ; comme s'il en existait quelqu'une
» pour lui ; comme si la nature et la justice exigeaient
» qu'il respectât la vie de celui qui ne respecte pas sa
» propriété personnelle ; comme si les satellites, les in-
» strumens de l'oppression, n'étaient pas aussi coupables
» à ses yeux, que l'oppresseur ; comme si tout, je dis
» TOUT sans exception, n'était pas permis à l'homme pour
» rompre ses chaînes ! Sachez, ô vous ! qui que vous soyez,
» qui avez deux poids et deux mesures, qui mettez tous
» les devoirs d'un côté de la justice, et tous les droits de l'au-
» tre ; qui trafiquez de la morale, de la justice, de la liberté
» de l'espèce humaine ; qui feignez d'ignorer qu'on est sou-
» vent coupable et très-coupable d'obéir ; que le plus grand
» des attentats que l'homme puisse commettre envers lui-
» même et ses semblables, c'est de déférer à des ordres, à
» un gouvernement qui, lui ôtant l'exercice de sa volonté,
» de son opinion, de sa conscience, peut mettre, à cha-
» que instant, le crime au nombre de ses devoirs ; sachez
» qu'un despote, un geôlier et un marchand d'esclaves
» sont trois êtres dévoués par la nature et la justice au
» poignard de celui qu'ils tiennent dans leurs fers, s'il a
» le moindre espoir de les briser à ce prix ! » (*Lettres de cachet*, tome 1, page 269.)

» délais sans fin pour l'accomplissement de nos » désirs les plus innocens, de nos besoins les plus » simples; délais forcés par les formalités néces- » saires pour obtenir et se procurer les moindres » demandes ; point d'instrumens d'aucune sorte ; » en un mot toute distraction, toute consolation » arrachée avec la plus ingénieuse barbarie : voilà » la très-faible esquisse de notre situation. Toutes » ces précautions nécessaires, si l'on veut, pour » certains prisonniers, sont bien gratuitement » cruelles pour celui que sa famille seule pour- » suit. M. Lenoir comprend qu'un homme qui » a de l'ame et quelque esprit ne saurait résister » à un tel genre de vie, où ses talens, ses lumières » et ses sentimens même les plus louables, » tournent à sa ruine, loin de le soulager le moins » du monde [1]. »

Grâce à l'humanité de M. Lenoir, et à l'active sympathie de Boucher, la situation du prisonnier avait reçu quelque adoucissement; et Mirabeau en était d'autant plus touché, la condescendance de Boucher était d'autant plus méritoire, que celui-ci avait été, un moment, ébranlé par une délation dont le coup inattendu, très-pénible au prisonnier, pouvait lui devenir fatal : « Vous nous avez com- » pris, bon ange, vous m'avez cru plutôt que mes » ennemis, et, ce qui est pire, qu'un faux ami,

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 386.

» qu'un homme pour qui j'aurais donné ma vie,
» pour qui je l'ai exposée [1], qu'un homme qui me
» montre, dans son ingratitude et sa perfidie, le
» dernier degré de la dégradation où peut descen-
» dre notre espèce, si forte et si débile, si sublime
» et si basse [2]! Je suis donc en repos; votre pro
» cédé part d'une ame si remplie de cette noble
» confiance que nous donne le contentement de
» nous, et l'habitude de la vertu, que j'en ai été
» touché jusqu'aux larmes. Oui! croyez à mon hon-
» neur! croyez à ma probité, il n'y a qu'un honnête
» homme qui croie aux honnêtes gens : et ma con-
» science, ce consolateur caché qui crie plus haut
» que la multitude et la renommée, et qui, sans
» compter les suffrages non plus que les reproches,

[1] Brianson, que nous avons déjà cité ailleurs.

[2] Cinq ans après, Mirabeau écrivant, le 13 octobre 1784, à Chamfort, revenait sur les mêmes idées : « Hélas ! » mon ami ! Tacite et vous aurez donc toujours raison? » c'est un étrange composé de légèreté et de perversité que » l'homme qu'il faut cependant servir, et qu'on voudrait » aimer; l'homme qui calcule les astres, qui soumet les » élémens, qui défie et combat toute la puissance de la na- » ture, qui peut tout, excepté conduire lui et ses sembla- » bles; qui a tout trouvé, hors la liberté et la paix; qui a » su donner l'autorité, qui a su l'endurer, et qui n'a su la » diriger ni la seconder ; qui sait ramper, et ne sait pas » obéir : qui sait se révolter et ne sait pas se défendre, qui » sait aimer et ne sait pas s'attacher; qui a tous les con- » traires en bien comme en mal. . . . . ,

» l'emporte sur tous, me dit que je suis digne de
» l'opinion que vous avez de moi [1] ! »

« Lisez ma lettre à M. Lenoir, à Sophie [2], et
» voyez si mes demandes, mes vœux, et mes sen-
» timens ne sont pas justes; quoi! j'achète des livres,
» et Sophie paie du fruit de ses veilles la subsis-
» tance de sa fille! ah! cette idée me rendrait fou.
» Hélas! n'ai-je donc pas assez coûté à cette femme
» adorable? et faut-il que le remords vienne me
» poindre encore? Au nom de tout ce qui vous est
» cher, s'il m'est permis, comme on ne peut pas
» me le refuser, d'abandonner la moitié de mes
» 600 fr. pour aider à l'entretien de mon enfant,
» daignez vous charger de retenir et remettre cette
» somme à mesure que mes quartiers arrivent; je

» Bon Dieu! à quels sacriléges j'ai surpris les personnes
» qui parlent le plus éloquemment d'amitié! » (*Lettre à
» Chamfort*, page 59.)

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 11 mars 1779. Mirabeau transporte quelques mots de cette lettre dans celle qui est insérée au tome 3, page 54 de la correspondance de Vincennes. La seconde partie de la phrase: *Ce consolateur caché*, etc., qui est empruntée à Sénèque (*de Benef.*, livre IV, page 21) a été aussi encadrée à la fin de la page 87 *des Lettres de cachet.* Nous trouvons dans le même ouvrage, page 33, cette belle définition *de la conscience*, dont la dernière partie est empruntée à Cicéron (*Tusculanes*, II, 30): « La justice est la voix » naturelle de l'ame, et il n'y a pas de plus grand » théâtre pour la vertu que la conscience. »

[2] Lettres du donjon de Vincennes, tome 4, page 93.

» vous demande, en pleurant, ce nouveau service :
» que je soulage au moins cette pauvre Sophie,
» que je paie une dette si sacrée [1] ! »

Quelle que fût la tolérance, tous les jours croissante, de M. Boucher, Sophie s'efforçait de soustraire à ses yeux quelques détails qu'elle écrivait avec *du jus de citron* ou avec *de l'encre sympathique,* sur des feuilles séparées; soit que le vide inaccoutumé, et la blancheur de ces feuilles eût éveillé le soupçon, soit pas l'effet du hasard, la ruse fut découverte; et nous voyons que M. Boucher écrit : « L'enveloppe a noirci au feu; le bon ange croyait » n'avoir besoin que de ses yeux; s'il fallait encore » ajouter l'inquiétude de ne pas lire le plus intéres- » sant, le bon ange serait forcé de devenir un » diable, surtout parce que les demandes et les » réponses sont contraires à la tranquillité des » personnes qui les font [2]. »

Mirabeau, assez décontenancé, essaie, le même jour, de répondre par un billet qu'il veut et ne peut pas rendre plaisant; il écrit le lendemain sur

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 14 mars 1779. Voir aussi les lettres de Vincennes, tome 3, pages 56 et suivantes. Plus tard Mirabeau eut encore occasion de renouveler ses touchantes instances à ce sujet. Voir Lettres originales de Vincennes, tome 4 page 93.

[2] Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, 31 mars 1779. On trouve dans les Lettres de Vincennes, tome 3, page 134, une allusion à cette juste et douce réprimande.

un ton plus sérieux : « Je ne vous dirai pas, comme
» Vendôme :

» Vous avez mis la mort dans mon cœur outragé ;

» mais je vous dirai, en vérité, que vous m'avez
» fait du mal, et qu'il ne tient qu'à vous de me
» laisser dans une profonde mélancolie ; il ne vous
» faut que me donner à croire que vous pensez
» encore à cet enfantillage. Au reste, soyez per-
» suadé, je vous prie, que je ressens plus le cha-
» grin d'avoir été soupçonné par vous de vouloir
» abuser de votre confiance, que celui d'avoir in-
» disposé l'homme dont je reçois l'unique consola-
» tion de ma vie; votre amitié et votre estime me
» sont aujourd'hui plus chères que vos services;
» cela n'a pas toujours été ainsi, mais cela est très-
» réel maintenant; je vous répète que vous n'aurez
» plus aucune plainte de cette espèce à me faire,
» je serais impardonnable. Rendez-moi donc votre
» confiance, et dites-moi que vous m'aimez, dus-
» sé-je être trois mois sans recevoir des lettres de
» ma Sophie. (Certes, la punition excèderait l'of-
» fense!) [1] »

L'exactitude dont nous nous faisons un devoir exigerait peut-être que nous nous occupassions

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 1er avril 1779.

ici d'un projet de réunion entre Sophie et son mari, projet trop souvent mentionné dans les publications antérieures à la nôtre, surtout dans la correspondance de Vincennes, pour qu'il nous soit permis de la passer tout-à-fait sous silence. Mais ce fait, purement épisotique, ne peut être expliqué que par des détails dont le développement romprait trop long-temps la suite de notre récit; et, en conséquence, bien qu'ils soient pour la plupart inédits, nous nous décidons à les transporter à l'appendice du présent livre.

Quoi qu'en ait dit Mirabeau, dans la bonne foi de sa passion [1], les lettres de Sophie ne présentent, le plus souvent, qu'un médiocre intérêt, quand elles ne sont pas élevées par un sentiment très-énergique. Nous réduisons donc nos citations à un petit nombre; mais comme nous aimons à honorer cette noble victime de l'amour, nous transcrirons ce passage touchant: « Oh! sûrement, l'amour » ajoute infiniment à la tendresse paternelle! on » aime tant tout ce qui vient de son amant! com- » ment pourrait-on ne pas chérir ses enfans qui » sont une partie de lui-même? Celui de tous les » crimes qui fait le plus d'horreur, c'est celui des » malheureuses qui détruisent leur fruit ou qui les » exposent, et y survivent. Ce confesseur qui per- » mettait à sa pénitente d'exposer le sien, quand

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 81.

» elle l'aurait baisé trois fois, avait eu, apparem-
» ment, des enfans, et savait combien il est aisé
» de s'y attacher ; on ne connaît point d'animaux
» qui abandonnent leurs petits; cependant, la
» plupart n'en connaissent pas le père ; ce n'est
» donc que pour eux qu'ils les aiment; qu'on vole
» pour s'enrichir, c'est un moyen de fortune aisé;
» assassiner, va de suite; mais qu'on égorge un
» malheureux enfant qu'on doit à la tendresse et
» aux caresses d'un homme aimé, et cela pour
» sauver un prétendu honneur! oh, c'est là ce que
» je ne concevrai jamais [1] ! »

L'ardeur bouillante de Mirabeau l'empêchait quelquefois de songer à se tenir dans la réserve obligée d'une correspondance officiellement ostensible. Boucher l'en réprimande avec douceur : « J'avoue que si j'étais autant amoureux que vous » l'êtes, et que je l'ai été, je ferais peut-être comme » vous; mais il faut vous dire que les trois pre- » mières pages de votre lettre excèdent les bornes » de notre tolérance, et si elle avait le malheur » d'être interceptée, on nous accuserait de prêter » les mains à la séduction [2]. » Et Mirabeau lui répond : « Hélas, oui ! vous avez trop raison : que » votre lente sagesse est habile, qu'elle est pré- » férable à ma turbulente précipitation, à ma

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 15 avril 1779.
[2] Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, 4 mai 1779.

» fougueuse étourderie! que votre zèle est persé-
» vérant et éclairé, que votre indulgence est tou-
» chante [1]! »

Après quatre moins d'attente, Mirabeau obtint la permission de voir Dupont, et de le voir seul : « Oui, bon ange, aimable gardien! oui, ma tête » est calme, et mon cœur content, et toujours » touché de votre inépuisable bonté; oh! que de » biens vous m'avez faits en dix jours!

» Au reste, je ne sais pourquoi je vous remer- » cie de cette nouvelle et très-importante grâce » de voir Dupont seul; car M. de Rougemont [2] » m'a dit ce matin, avant que j'eusse ouvert mon » paquet, que c'était lui Rougemont qui avait » sollicité et obtenu cette permission auprès de » M. Lenoir; ne voyez-vous pas bien que je ne » dois de remercîmens qu'à M. de Rougemont? » Oh! comme je suis ingrat!

» Il m'a dit tenir de M. Boucher (le connaîtriez- » vous?) qu'icelui m'écrivait relativement à ce que » je demandais si ma lettre à mon père [3] avait été » remise à Dupont; cela m'importe, car vous sen- » tez bien qu'il m'est impossible d'instruire avec au-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 7 mai 1779.

[2] Commandant du château de Vincennes.

[3] Mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son père. (*Lettres originales du donjon de Vincennes,* tome 1, page 287.)

» tant de précision Dupont de mes affaires, lui par-
» lant, qu'en lui faisant lire cet écrit où je dis
» tout, et que je livre aux démentis possibles, bien
» sûr de n'en pas recevoir [1].

» Quant à ce que je vous ai dit que Dupont *était*
» *dans la confidence de ma correspondance avec So-*
» *phie,* voici ce que j'en sais, car il ne s'expliqua
» point clairement, à cause de Vallage [2] présent.
» Je lui parlai des obligations que j'avais à M. Le-
» noir et à vous; je lui dis que, pour tout expri-
» mer en un mot, *vous m'aviez sauvé la vie.* — Je
» le sais, me dit-il. — Et savez-vous à quelle oc-
» casion? — Oui, et j'en ai été bien touché [3].

Au milieu de tous ses chagrins, celui que Sophie ressent le plus c'est d'être séparée de son enfant: « Ce que m'a mandé bon ange, au sujet des
» dents de ma fille, me met bien en peine, ce mo-
» ment est si terrible pour les enfans! Je ne puis
» plus souffrir ceux des autres; leur voir leur en-
» fant, et être privée du mien m'irrite à me rendre
» déraisonnable, cela me déchire l'âme; quand
» je suis affectée, comme en cet instant, tout ce
» qui n'est pas toi m'est odieux; je me révolte

[1] Nous avons cité déjà, et nous citerons peut-être encore, cette déclaration que Mirabeau fait au sujet du document le plus vrai, ou plutôt le seul vrai qui ait été jusqu'à présent publié sur sa jeunesse.

[2] Lieutenant-de-roi du château de Vincennes.

[3] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 16 mai 1779.

» contre tout ; je voudrais tout abîmer, te faire un
» holocauste de tout ce qui n'est pas toi et moi ;
» mais, bien différente de Jephté, j'en excepterais
» ma fille [1] ! » A propos de cette lettre même,
Mirabeau écrivait quelque temps après : « Croyez-
» moi, la pauvre enfant souffre en raison de son
» courage ; mais sa colère me rassure ; les accens
» nobles et sombres d'une douleur contrainte m'ef-
» fraieraient bien plus de sa part que les cris et
» les fureurs. . . . . . .

» Malin, très malin esprit, qui me refusez des
» nouvelles de ma fille et de sa mère, je vous écris
» pour vous gronder, vous conjurer, vous exor-
» ciser ; ou plutôt, diable incarné, sous la forme
» d'un ange, songez donc qu'un célibat de quinze
» jours me fatigue ; vous vous appropriez les let-
» tres de Sophie, ou vous vous en faites écrire à
» mes dépens ; rendez-moi donc mon bien, ou je
» vous hais ; que le ciel vous conserve votre sens
» froid, ô très-flegmatique Picard ! et que l'amour
» m'en préserve ; adieu, je vous hais autant que
» je puis ; ah ! cela m'est pourtant bien difficile,
» mais j'y tâche [2]. »

Mirabeau ne peut s'empêcher de revenir sur les traitemens qu'il subit au donjon de Vincennes : « J'ai bien des preuves de votre complaisance,

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 10 mai 1779.
[2] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 21 juin 1779.

» j'en ai chaque jour de votre bonté ; lisez la lettre
» ci-jointe ; pesez-en tous les mots, et faites en-
» core cet effort pour un infortuné digne d'un
» sort meilleur, de perdre une demi-journée pour
» me donner une heure, tête-à-tête dans ma cham-
» bre ; je vous assure que votre justice et celle du
» digne magistrat que j'implore y sont compro-
» mises ; venez recevoir les épanchemens d'un
» cœur honnête, brisé de douleur, presque décou-
» ragé, mais plein de tendres sentimens pour vous[1].»

Mirabeau était soumis à tous les genres de privations ; il était même dépourvu de vêtemens ; quoique beaucoup plus sensible aux besoins de l'âme et de l'esprit qu'à ceux du corps, il s'explique quelquefois avec vivacité sur le dénuement qu'il éprouve, et qui est tel que nous ne trouvons pas, pour le décrire, le courage qu'a montré un autre biographe [2] ; il nous suffira de renvoyer pour ces tristes détails aux lettres du donjon de Vincennes [3]. Du reste, la dureté paternelle n'était pas la seule cause du refus des hardes, du linge, des livres que le prisonnier demandait, car il en avait dans ses malles rapportées de Hollande ; mais ces malles avaient, dès les premiers temps, fait

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 19 juin 1779.

[2] Peuchet, tome 1, pages 266 et suivantes.

[3] Tome I, pages 45 — 126 ; tome 2, pages 28—39—40 — 41 ; tome 3, pages 46—93—158—436—580 ; tome 4, pages 150 — 165.

le sujet d'un débat fort étrange, et, à cette occasion, son père écrivait : « J'ai répondu que cet » homme, interdit à Paris, décrété en Provence, » condamné en Franche-Comté, n'avait nul droit » de citoyen, et qu'il était bizarre que l'autorité » voulût lui en reconnaître, quand la justice les » lui refuse tous [1]. Mais concevez-vous qu'on ne » veut pas me livrer ces malles, et que j'ai reçu » à cet égard une réponse assez dure de M. de » Maurepas [2]? Il faut qu'on nous ait outrecuidamment oubliés, nous et nos ascendans, pour » que, quand nous enfermons notre propre géniture, on nous marchande et nous rogne notre » autorité [3]. »

Nous avons déjà dit un mot des condescendances, d'abord seulement humaines, ensuite amicales et bienfaisantes, que Mirabeau trouva, non dans le chef de sa famille, qui lui avait toujours refusé même une froide impartialité, même la commune justice, mais dans l'autorité investie du ministère de rigueur dont on avait espéré lui faire sentir tout le poids; sans doute, il n'obtint pas toujours, et sur-le-champ, tout ce que demandait

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1777.

[2] Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, du 11 novembre 1777.

[3] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 février 1780.

sa profonde détresse, sa sensibilité brûlante, et son ardente imagination; sans doute, plus avide à mesure qu'il obtenait davantage, il se plaignit souvent des rigueurs de la *règle*, dont on ne l'affranchissait pas à son gré, et contre laquelle il réclame parfois avec amertume [1]; mais, cependant, il obtint beaucoup; par exemple, il reçut le portrait [2] du malheureux enfant de l'amour, qu'il aimait avec la plus vive tendresse; dont la santé, l'éducation, le sort futur, l'occupaient continuellement, et qu'il devait perdre sans l'avoir jamais pu voir; il fut même permis à Mirabeau de faire modeler son buste, et de l'envoyer à Sophie, qui lui écrivait à cette occasion : « Oh! c'est une jolie » chose qu'un contre-seing qui amène des bustes » par la poste! mais ce n'est pas toi, et tout ce qui » n'est pas toi n'est que buste pour Sophie [3]! » Voilà certes, il faut en convenir, des concessions *fort singulières aux yeux du préjugé* [4].

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 125; tome 2, page 27.

[2] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 250.

[3] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 24 avril 1780.

[4] Ce sont les termes, déjà rapportés ci-dessus, page 260, d'une lettre de Mirabeau insérée au recueil de Manuel, tome 3, page 111. C'était une faveur directe de M. Lenoir. Voir Lettres du donjon de Vincennes, tome 2, page 87. Et Mirabeau y mettait d'autant plus de prix, qu'elle avait été d'abord refusée; voir même tome, page 111.

La passion réciproque des deux amans, leurs mutuelles sollicitudes sur leur enfant, sur leur santé, leurs besoins, leurs privations; la confidence de leurs désirs et de leurs illusions, de leurs souvenirs et de leurs espérances, de leurs douleurs et de leurs joies; la persévérance, l'adresse, la vigueur, la dignité que déploie Mirabeau pour améliorer leur sort commun, et obtenir, soit leur liberté, soit un jugement solennel et contradictoire; les vastes travaux de tout genre qui, partout, furent l'habitude et la consolation de sa vie, qui, alors, étaient la seule ressource de sa misère, qui développaient et accroissaient ses prodigieuses facultés, et le préparaient pour l'avenir, voilà les seuls faits que l'on trouve dans les cent trente lettres qui composent le recueil de Manuel [1]; faits purement privés, et dont l'intérêt, ordinairement éphémère, n'a été plus durable et n'est devenu immortel, qu'à cause de l'importance postérieurement acquise par le personnage principal; à cause, surtout, de l'ingénieuse diversité, de l'ardente passion, de l'éloquence amère ou pathétique,

Le portrait de la petite Sophie-Gabrielle fut plus tard envoyé à Mirabeau par M. Lenoir. Voir même tome, page 250.

[1] Sur ces cent trente lettres, soixante-neuf sont adressées à Sophie, quarante-quatre à M. Lenoir, et dix-sept à diverses personnes, telles que le marquis de Mirabeau, les rois, les ministres, etc.

grave ou pittoresque, qui occupent toujours l'esprit, et toujours intéressent l'âme du lecteur, sans qu'une distraction, ni une sensation d'ennui ou de fatigue le surprennent jamais dans cette longue et monotone succession de protestations, de plaintes, de supplications, de redites continuellement renouvelées.

Mais ce qui, bien plus encore, distingue essentiellement ce recueil de tous les autres ; ce qui le caractérise, ce qui l'attache et l'incorpore à Mirabeau tout entier, si nous pouvons parler ainsi, plus intimement qu'aucun auteur ne fût jamais identifié à son ouvrage, c'est la force incomparable de l'écrivain, c'est cet inépuisable foyer de sensibilité, toujours brûlant dans un cœur qui, même quand il s'exalte jusqu'à la fureur, est incapable de haine et de vengeance [1] ; c'est ce hardi langage. quelquefois aigri, toujours véhément, de l'homme libre au milieu des fers ; c'est cette haine innée, tenace, implacable, que le despotisme lui inspire; c'est cette chaleureuse philanthropie, c'est ce vigilant patriotisme qui voit toujours la cause publi-

[1] « Un tel sentiment est bien étranger à mon cœur, à » ce cœur ardent qui, sans doute, a fait mes erreurs » comme mes félicités et mes peines, mais que j'arracherais » de mes propres mains si je ne me sentais également incapable de terrasser le faible et de ramper devant des op- » presseurs. » (*Troisième Mémoire à consulter contre M. de Monnier*, p. 9.)

que dans sa propre cause [1], c'est cette organisation toute spéciale, produit singulier, œuvre inouïe de la nature et de l'étude, du caractère et du sort, qui, d'un prisonnier pauvre, nu, infirme, fait naître un grand homme d'état, et du fond du cachot surgir le restaurateur des libertés de son pays !

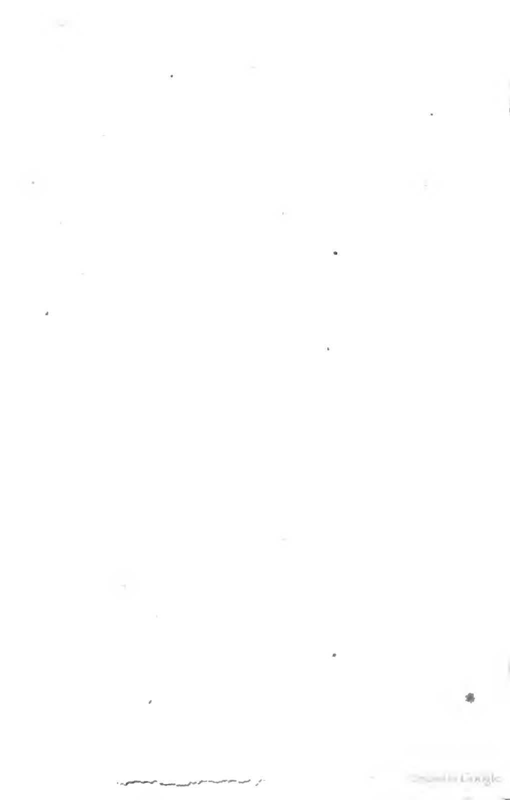
Après ce résumé, dont la justesse est, depuis long-temps, proclamée par l'opinion unanime des juges compétens, nous n'avons plus rien à chercher dans les lettres de Vincennes. Quelque faible que soit, relativement, le nombre des citations qu'il nous a prêtées, nous nous reprocherions de lui emprunter davantage ; tout le reste,

[1] « Lorsque les injustices que l'on défère au tribunal pu» blic, à ce tribunal qui juge tous les juges, tous les grands » de la terre, intéressent la liberté individuelle, la propriété » la plus chère de chaque citoyen, en un mot les droits les » plus éminens de la nature humaine, la répugnance qu'un » homme doué de quelque pudeur ressent à occuper les au» tres de ses affaires particulières doit céder au devoir de » dire, de soutenir, de publier toute vérité utile à la défense » de laquelle sa situation l'appelle. Chacun peut et doit » alors se considérer comme défenseur de la société; chacun » doit voir dans sa cause celle de tous ses concitoyens. » Page 3 de l'avertissement qui précède le *Mémoire du comte de Mirabeau supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le garde-des-sceaux, et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde-des-sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet*, 1784, un volume in-8.

développemen de caractères, aperçus, exposés, théories, polémiques, appartenant déjà, et depuis quarante ans, au public, nous ne devons, que le moins possible, lui faire relire ce qu'il a déjà lu ; et seulement dans le cas où une absolue nécessité nous y oblige, soit pour compléter notre cadre, soit pour atteindre notre but de peintre et d'historien. Nous quittons donc tout-à-fait la correspondance de Vincennes, et nous nous hâtons d'arriver au récit, nécessairement prolongé, des circonstances qui, après beaucoup de difficultés et de lenteurs, terminèrent la captivité de Mirabeau, récit que nous ne prendrons plus que dans nos matériaux propres et inédits.

Quinze mois après son incarcération, un événement domestique était venu préparer de loin un changement, sinon dans le cœur, du moins dans les résolutions du marquis, et l'intéresser à l'élargissement du malheureux prisonnier, par un motif personnel, né de l'orgueil du nom, du désir de le perpétuer; alors seulement devint possible une délivrance qui, à la vérité, se fit attendre vingt-sept mois encore, mais que jamais, peut-être, les supplications de Mirabeau, et la justice de la cause, et l'autorité d'aucune intervention, n'auraient obtenue du père inexorable auquel les ministres s'étaient jusqu'alors aveuglément associés.

Livre huitième.



VIII.

Mirabeau avait eu de sa femme un fils dont nos correspondances vantent également la figure, le caractère et les facultés surprenantes. Cet enfant mourut le 8 octobre 1778, jour où il comptait sa cinquième année; son père l'aimait tendrement ; le recueil de Vincennes en fournit une foule de preuves [1], car l'amour paternel était une des plus belles vertus de cette grande ame, dont le malheur avait fortement accru la sensibilité naturelle. Sophie elle-même nous en est témoin ; et l'on conçoit combien la situation où étaient les deux amans,

[1] Voir notamment tome 1, page 14; tome 2, pages 115, 379; tome 3, pages 219, 237; tome 4, page 329. Voir aussi les Mémoires de Pontarlier; les *Lettres de cachet,* tome 2, page 99; les Mémoires de Provence, etc.

lors des effusions qu'elle rappelle, ajoute d'autorité à ce témoignage si honorable pour tous deux : « O mon ami ! nous n'avons donc plus notre enfant, » car je regardais ton fils comme le mien ; avec » quel plaisir ne lui aurais-je pas servi de mère ! je » vois trop ta douleur, quoique tu veuilles me la » déguiser ; je sais trop combien tu l'aimais ; avec » quel attendrissement tu m'en parlais au temps » de notre bonheur [1] ! »

La mort de cet enfant jeta la famille dans une profonde consternation : « Je ne t'écrirai qu'un » mot, cher frère, mais un bien triste mot. Ta fa» mille est anéantie par la mort de notre pauvre » enfant. Victor est mort avant-hier, 8, jour où il

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 4, page 329. Nous nous abstenons de donner sur cet enfant des détails qui seraient sans utilité, et nous ne le mentionnerons plus tard que très-passagèrement. Nous citerons seulement ici un fragment où le bailli en parle d'une manière intéressante. « Le pauvre petit n'aurait pas ressemblé » à l'enragé qui l'avait procréé. C'était la raison et la dou» ceur vêtues et incarnées ; jamais il ne fut besoin de lui » dire deux fois la même chose, en chose un peu essentielle ; » il demanda un jour *pourquoi son père était en prison ?* sa » mère lui répondit qu'il ne fallait pas qu'un fils parlât de » son père, s'il n'avait quelque bien à en dire ; qu'être en » prison n'était pas un bien. Ame qui vive n'a jamais plus » ouï parler à ce pauvre enfant de son père, tandis qu'il » demandait des nouvelles *de son grand-papa Mirabeau.* » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau,* du 13 novembre 1778.)

» prenait sa cinquième année. Dieu nous l'avait
» donné, Dieu nous l'a ôté. Depuis quelque temps
» Dieu me fait sentir la très-grande grâce qu'il m'a
» faite en m'accordant la résignation à sa volonté [1]. »

« Je reçois, répond le marquis, la nouvelle de la
» mort de notre enfant, le dernier espoir de notre
» nom. Je croyais, jusqu'ici, tenir de ma mère une
» ame insusceptible d'ébranlement majeur; j'étais
» parvenu à refouler, à étouffer tous les volcans
» intérieurs qui peuvent bouleverser un homme,
» d'ailleurs exempt de remords. Après avoir tout
» supporté, je croyais à ma force. Dieu a voulu me
» détromper, il a voulu, par ce dernier coup, me
» détacher de la terre. Je n'ai pas pu m'empêcher
» de lui demander, avec plus de sanglots que je
» n'en laissai percer en toute ma vie, ou de me ju-
» ger sur l'heure même, ou de me donner une autre
» conscience qui m'éclairât sur les délits par les-
» quels j'ai mérité un entassement sans exemple
» de malheurs. J'ai tâché d'être bon fils, bon frère,
» bon mari, bon père, bon voisin, loyal en affai-
» res, facile en accords; je n'ai jamais fait ni voulu
» faire du mal à personne; cependant, je semble
» être un objet du courroux du ciel, et dans tous
» les détails, et de toutes les manières; et après
» avoir long-temps repoussé le dur sentiment de

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 octobre 1778.

» me faire pitié à moi-même, je tombe dans un
» plus cruel encore, qui est de me prendre en
» rebut [1]! »

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 octobre 1778.

On a cru dans la famille, et nous sommes témoin que mesdames de Cabris et du Saillant, qui ont survécu, l'une vingt-neuf ans, l'autre quarante-quatre ans à l'événement, ont toujours dit que l'enfant de Mirabeau avait été empoisonné par des collatéraux, qui ne cessèrent de convoiter l'héritage de la mère, et qui la contraignirent en quelque sorte, en 1782, à se faire séparer judiciairement de son mari. Mirabeau croyait au crime, comme on peut le voir dans les Lettres de Vincennes, tome 3, pages 220, 237 et 297; on n'attend certainement pas de nous, à cet égard, des preuves qui n'existeraient pas, quand même la supposition serait vraie : mais pour expliquer cette tradition de famille, répétée depuis dans des notices imprimées, nous citerons plusieurs passages des lettres du marquis de Mirabeau. Avant même qu'il sût l'événement, il écrivait : « J'ai reçu » une lettre de ma belle-fille, apostillée de M. son père, » qui me rend compte d'accidens fort vifs qui ont pris à » mon petit-fils. Malgré tous les rassurans qui s'efforcent » de m'entourer, et les raisonnemens du docteur Santi, » pour me prouver que ce sont des vers ou des vents, je n'en » augure pas bien du tout; et ma vieillesse a été tellement » apprivoisée à l'idée des horreurs possibles, que je ne sau- » rais presque m'empêcher de me rappeler les recomman- » dations, répétées dès long-temps, et à moi adressées du » pays même, pour ne pas laisser un enfant aussi précieux » en un pays où ses espérances en pourraient barrer d'au- » tres. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 octobre 1778.*) Il avait écrit deux ans auparavant :

La jeune mère de Victor était inconsolable. « Le
» pauvre Marignane m'a écrit une lettre qui mon-
» tre son affliction ; Émilie est dans un morne déses-

« Je craindrais plus, s'il fallait être condamné à de telles
» pensées, que la vie de cet enfant ne fût importune à des
» collatéraux, contre lesquels des lettres anonymes veulent
» me donner des soupçons. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 30 août 1776.)

Enfin, six mois après l'événement, il écrivait encore :
« Tout-à-coup j'apprends que mon petit-fils, mon unique
» espoir, celui de mon nom et de mes pères, enfant d'une
» espérance unique pour la bonté de cœur, et son esprit de
» réflexion, est tombé malade, et dans des coliques d'esto-
» mac qui lui arrachent des cris et lui donnent des con-
» vulsions. Faut-il vous dire tout, mon cher ami? d'infâmes
» lettres anonymes m'avaient, dès long-temps, avisé que je
» laissais trop cet enfant en un pays où il était l'unique
» barrière à de grandes espérances de gens en effet mal-
» famés. Puisque Dieu l'a voulu, sur mes vieux jours ce
» livre des horreurs humaines, que je ne devais jamais con-
» naître, ne m'a que trop été dévoilé; les premières nou-
» velles me disaient mon fils sans danger, mais j'en augurai
» mal. Le courrier d'après me l'apprend mort! Le premier
» moment fut cruel. Depuis cinq ans je repoussais le triste
» sentiment de me faire pitié à moi-même; il faudrait se
» rappeler tout ce que j'ai dû souffrir pour forcer le natu-
» rel, le sentiment, la vanité même, pour m'accoutumer
» au déchirement d'un voile que je tenais avec tant d'an-
» goisses depuis trente ans, et dont je couvrais toutes mes
» plaies; pour savourer le scandale public, l'opprobre de
» mon nom, la calomnie; pour battre à mon âge les anti-
» chambres des juges, des ministres, des sous-ministres,
» des commissaires, des exempts, que sais-je? Et toutes les

» poir [1]. Hier je vis arriver la mère qui vint à Mi-
» rabeau, où elle se trouva mal en entrant, et me
» fit grande pitié ; elle ne peut plus se supporter
» nulle part et voudrait que je la mène chez toi.
» Marignane m'avait déjà dit que, quand elle pour-

» horreurs, et toutes les souillures à ramasser, à recueillir!
» quelle offrande à la succession de mes vénérables pères!
» quelle fin d'une carrière ambitieuse d'estime! il n'était
» donc pas étonnant que je fusse quelquefois tenté de me
» prendre en pitié moi-même. Mais à l'instant où je reçus
» ce nouvel arrêt de la Providence, je me pris tout-à-coup
» en rebut! » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à Lefranc de Pompignan,* du 26 avril 1779).

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 octobre 1778. Nous avons plusieurs lettres touchantes de la comtesse de Mirabeau. Nous nous bornerons à en citer un seul passage : « Je n'ai pas voulu laisser à papa le soin
» de répondre à ta lettre. C'est moi qui veux te remercier de
» la part que tu prends à ma douleur. Il n'y a qu'une mère
» tendre qui puisse sentir ce que je souffre depuis que
» mon pauvre Victor m'a été enlevé. J'ai perdu en lui,
» non-seulement toutes mes espérances, et le seul fruit de
» toutes les peines que j'ai endurées, mais encore l'ami le
» plus tendre. Oui, ne prends pas mon expression pour de
» la prévention. Mon enfant était tout pour moi. Il s'affli-
» geait de mes peines, et n'était heureux que quand il croyait
» que sa mère l'était. Je découvrais chaque jour quelque
» nouvelle semence de vertu dans son ame, et nul défaut
» ne se développait en lui. Aussi cet enfant était-il beaucoup
» trop formé pour son âge, et il a été moissonné avant le
» temps, pour mon éternel malheur. » (*Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant,* du 9 novembre 1778.)

» rait entendre, il lui proposerait Paris, pour faire
» diversion ; ne penses tu pas qu'il faudrait la pren-
» dre au mot, et aux suites [1] ? »

Ce projet agréait au marquis, quelles que fussent ses intentions : « Ce courrier-ci, j'ai reçu une
» lettre de ma belle-fille, longue et très-touchante,
» qui peint bien naturellement son état : elle me
» dit que son désir, désormais unique, est de se
» trouver dans la famille de son pauvre enfant ; j'ai
» été touché de cette marque de confiance, ce qui,
» au moins, est une justice qui m'est rendue ; et
» je lui ai répondu comme je le dois, et comme le
» méritent les sentimens qu'elle me témoigne [2]. »

Profitant de cette circonstance, le bailli essayait de la rendre favorable au prisonnier : « La corrup-
» tion a beaucoup gagné. Malgré les fureurs et les
» indignités de ces vils libelles qui ont paru au nom
» de ta femme, l'on s'est obstiné à te croire un peu
» dur vis-à-vis des tiens. Ne penserais-tu donc pas
» qu'on peut souffler à cette jeune femme qu'elle
» ne peut plus habiter chez toi, sans qu'on la re-
» joigne à son mari? Quant à lui, dans ce pays-là,
» dont tu connais l'apitoiement, on dira qu'au fait
» son affaire n'est que du dérangement ; que s'il
» a enlevé une femme, c'est une folie de jeunesse,

[1] Lettre du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 novembre 1778.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1778.

» pardonnable à son âge, car tu connais la morale
» de Babylone ; c'est bien ici la ville sur laquelle
» se retourna Jugurtha [1] !

» Que l'on dise ce qu'on voudra, répond l'inexo-
» rable marquis, mais que chacun fasse de ses
» propres fous, et de ceux auxquels la Providence
» l'a préposé, ce que nous faisons des nôtres, et
» l'on n'entendra pas tant de plaintes et d'horreurs;
» que, du reste, on m'accuse, moi, de préoccupa-
» tion, dureté, persécution, vengeance, c'est dans
» l'ordre des cogitations et disputes humaines, j'en
» ris des épaules ; mais je suis venu dans un temps
» où l'on ne peut être loué que d'une sottise ou
» d'un crime; je sais qu'ici-bas on est en butte à
» l'iniquité, et que si l'on ne sait se défendre, il
» arrive qu'on a cédé le marteau, et qu'on n'est ab-
» solument plus qu'enclume. En conséquence, raidi
» sur mes vieux muscles, plutôt que ferme sur mes
» jarrets, je m'applique sans cesse à converser
» avec mon ame, je mets tous les jours mes desseins
» aux pieds de la Providence ; car je me suis tou-
» jours dit que toutes les impatiences et affections
» humaines sont des essais de révolte, de timides

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 26 novembre 1778. La dernière phrase est une allusion au célèbre mot de Jugurtha, rapporté par Salluste : « *Sed postquàm Româ egressus est, fertur, sæpè tacitus eo respiciens* » *postremo dixisse* : Urbem venalem, et maturè perituram, » si emptorem invenerit ! »

» imitations du crime de Satan; et qu'en fait de
» justice terrestre et de bon renom, comme de jeu-
» nesse, santé, richesses, pouvoir, durée, tout
» regret de l'homme est un dépit de n'être pas Dieu.
» Finalement, après avoir chaque jour sondé et
» nettoyé mon cœur devant lui, je n'en suis que
» plus constant à persister, et je me dis : si tu te
» trompes et que ton projet ne soit pas juste, la
» Providence, qui voit plus clair, le fera échouer [1]. »

Malheureusement, la jeune femme ne put pas réaliser son projet de voyage à Paris. « Ta pauvre
» belle-fille reçoit encore un coup accablant; d'a-
» près ta lettre du 17, elle allait partir pour t'aller
» joindre; mais on annonce à Marignane que le
» comte de Valbelle va mourir, et est sans espoir;
» l'amitié la plus intime les unissait, et le pauvre
» Marignane fond en larmes et se désespère; tu
» sens bien qu'Émilie ne peut quitter son père en
» ce moment et je m'y serais même opposé [2]. »

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 décembre 1778.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 23 novembre 1778. Nous trouvons dans deux lettres de la comtesse de Mirabeau la confirmation de ce fait qui eût une si grande influence sur le sort de son mari. « Je sens bien
» vivement la ruine de mes projets, et la privation de voir
» mon beau-père et toi. C'est la seule chose que je dési-
» rais en ce moment-ci. La Providence ne l'a pas voulu.
» Un nouveau malheur est venu fondre sur mon pauvre
» père. Il perd infiniment en perdant son ami : je suis né-

Remarquons du reste que le marquis en prend facilement son parti. « Je n'y comptais guère, et je
» les attendais avec autant d'intérêt et d'impatience
» que j'attendrais un itinéraire des hirondelles au
» printemps; d'ailleurs *ce n'est pas ma faute :* ces
» quatre mots m'ont été balsamiques toute ma vie;
» et s'ils étaient venus, je n'aurais pu m'empêcher
» de rire en songeant combien mon toupet et ma
» mâchoire m'auraient rendu digne légataire de
» *la Cour-d'Amour* [1]. »

» cessaire à sa consolation, et je me sacrifie tout entière
» pour tâcher de lui être utile : je vais demain m'enfermer
» avec lui à Marignane, et avec les femmes qui étaient at-
» tachées à ce pauvre comte de Valbelle. Je serais occupée,
» à présent, à trouver le moment favorable pour réparer
» ce que je perds dans ce moment-ci; car il m'est impos-
» sible de renoncer au bonheur de revoir ma famille adop-
» tive. » (*Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à Mme du Saillant*, 26 novembre 1778) « J'espérais t'aller
» voir cette année; mais, quand j'en ai parlé à papa, il
» s'y est opposé, et a désiré que je reste auprès de lui.
» J'ai manqué le véritable moment, mais je ne puis me le
» reprocher, puisque je ne suis restée que pour lui être
» utile, dans le malheur qu'il eut de perdre M. de Val-
» belle. Ainsi je n'ai fait que remplir mon devoir, en lui
» sacrifiant un de mes plus chers désirs. » (*Lettre de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, du 10 août 1779.)

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1778. *La Cour-d'Amour*, allusion à la nombreuse et brillante société, de femmes surtout, qui se réunissait continuellement autour du comte de Valbelle, dans ses ré-

Cette circonstance, et, quelques mois après, la mort du comte de Valbelle, empêchèrent le voyage projeté; peut-être, au surplus, aurait-il eu peu de résultats, si nous en jugeons par cette déclaration du marquis de Mirabeau : « Quant à » l'habitant de Vincennes, indépendamment des » crimes dont on ne revient pas, il a l'extrava- » gance innée, et le tour du cerveau tel, que, » quand il n'aurait rien fait de mal, encore fau- » drait-il le soustraire [1]; non-seulement, en sup- » posant tous ses délits publics non-avenus, je le » connais impie et scélérat, indépendamment de » tout travers physique, mais je le sais physi- » quement fol; la conversion de saint Paul même » ferait un autre homme, mais ne ressusciterait » pas celui-là; il n'est donc pas en mon pouvoir » de faire une cruauté par vanité, et d'accoupler » de nouveau un tel personnage, pour coudre » le château de Marignane au château de Mira- » beau [2]. »

Le bailli, de son côté, semblait se résigner : « Quant à moi, le découragement où notre mal- » heur m'a jeté ne m'empêche pas de sentir que, » vu le temps, la perte des mœurs, et tout ce que

sidences fastueuses et voluptueuses à la fois, à Aix et au château de Tourves.

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 10 mars 1778.

[2] Lettre inédite du même au même, du 28 novembre 1778.

» présage, pour nos petits-neveux, un siècle dé-
» cousu et débridé comme le nôtre, je ne saurais
» presque plaindre une race qui finit, quand elle
» est de bons et honnêtes gentils-hommes [1], je vou-
» drais donc que tu fusses aussi résigné que moi à
» l'égard de la postéromanie [2]. » Cependant, il agis-
sait en secret pour engager Mirabeau à faire des
soumissions auprès de son père; sachant l'intérêt
que le prisonnier inspirait à M. Boucher, le bailli
s'adressait à celui-ci. Les premières démarches se
firent à la fin de mai 1779; Boucher écrivit le 2 juin
à Mirabeau. « Comme votre ami, qui ne se nomme
» pas, m'observe qu'il aurait pu paraître étrange
» à Monsieur votre père de recevoir une lettre de
» vous, j'ai fait signer ce matin du magistrat
» (M. Lenoir) une lettre pour accompagner la
» vôtre [3]. » Et, de son côté, le marquis écrivait
le lendemain : « Je reçus hier une lettre de
» M. Lenoir, qui me mande qu'en faisant la visite
» des prisonniers, il a vu mon fils, qui lui a de-
» mandé la permission de m'écrire, et à toi, et à
» sa femme; qu'il n'a pu lui refuser, etc.; la lettre
» m'eût-elle touché, effleuré même, il n'en serait

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 13 décembre 1778.

[2] Lettre inédite du même au même, du 29 décembre 1778.

[3] Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, du 2 juin 1779.

» ni plus ni moins de ma façon de penser, et du
» plan de conduite qui est à poste fixe dans mon
» ame et dans ma conscience, que j'aurai, dans
» tous les cas, vis-à-vis de ce personnage, parce
» que tout est fondé sur l'idée très-réfléchie de mon
» devoir; mais cette lettre n'a fait ni l'un ni l'autre,
» et je le laisse sur le fumier de ses crimes [1]. »

Qui se douterait, en lisant ce dur langage, que le même homme écrivait, le même jour, dans la même lettre, et tout aussi naturellement : « Mes
» pauvres vassaux sont bien souffrans dans cette
» saison d'attente disetteuse, et après un si ter-
» rible hiver! Quand on voit de pauvres diables
» venir d'une lieue, en telle saison, vous demander
» en grâce de rouler la brouette pour dix sous, il
» n'y a qu'à louer Dieu de nous avoir mis en état
» de les donner, et regarder comme faute grave
» tout ce qui nous détourne de cet emploi, surtout
» avec mes principes publics et privés [2]. » Qui croirait encore que, dans le même temps, le marquis éprouvait des malheurs qui auraient adouci la sévérité d'un autre caractère que le sien? Une maladie dangereuse de son ami Lefranc de Pompignan, un jugement rendu en faveur de la marquise, le jetaient dans un découragement inac-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 juin 1779.

[2] Lettre inédite du même au même, du 3 juin 1779.

coutumé; il écrivait quelques jours avant : « Ce
» n'est point le témoignage des hommes que j'am-
» bitionne; ce n'est pas leur justice après laquelle
» je cours ; mais si ma propre existence me pèse,
» combien ne pèserait-elle pas aux autres ? Envi-
» ronné de crimes, la mère, et, sur cinq enfans,
» quatre d'enfermés; débris de nom, débris de
» fortune, débris d'amis, que puis-je sentir en
» moi qui me rassure contre les décrets de la Pro-
» vidence, qui me laisse si long-temps dans la
» tonne de Régulus? Si c'étaient des revers, ils
» sont faits pour tous les hommes; mais ils sup-
» posent un revers, et je n'en eus jamais. On m'a
» remis ma maison saine, florissante, sans dettes
» ni procès, parfumée d'honneur et de dignité, en
» possession de l'estime générale; en quel état....?
» N'allons pas plus loin; mais tu dois sentir com-
» ment et pourquoi ma conscience intérieure ap-
» pelle des témoins. On regrette ceux qui eussent
» pu rappeler que ma jeunesse fut timorée et de
» bonne volonté, mon âge mûr pénible et constant;
» que si, dans mes travaux subsidiaires, et subor-
» donnés à mes devoirs naturels [1], je suis de ceux
» qui ont crié du haut des minarets, cela a été
» pour le bien de tous, sans que, d'ailleurs, j'aie
» jamais cherché cette importune célébrité qui
» seule me reste, et que j'aurais à partager, si j'en

[1] Allusion à ses ouvrages sur l'économie politique.

» faisais cas, avec tous les fols et les impies; et
» qu'en aucun temps de ma vie je ne fus volontai-
» rement vain, ni méchant [1]. »

Nous avons dit, tout-à-l'heure, que le marquis avait reçu une lettre de son fils; voyons cependant ce qu'était cette lettre que deux années d'emprisonnement avaient précédée, et qui, écrite par une telle plume, ne pouvait ni *toucher*, ni même *effleurer* un père irrité; cette lettre, au sujet de laquelle Mirabeau écrivait le même jour : « La
» voilà cette lettre qui m'a coûté une mauvaise nuit,
» mais aucune peine, car le souvenir d'un père at-
» tendrit toujours, et je l'ai faite sans brouillon. Que
» mon cœur est soulagé depuis que je l'ai écrite [2].

« Mon père, je sens le devoir et le besoin de
» vous demander pardon de mes fautes, et c'est
» du plus profond de mon cœur que je regrette
» amèrement les chagrins qu'elles vous ont donnés.
» Je n'ai pas le droit de vous dire : Effacez de votre
» mémoire les trop nombreuses erreurs dont j'es-
» père pourtant avoir expié une grande partie, par
» tant d'années d'une continuelle infortune et de
» la plus terrible captivité. Ce n'est point assez, je
» le sens, et pour obtenir de vous cette grâce, il
» faudrait, s'il était possible, réparer; mais mon

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 5 juillet 1779.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à Dupont de Nemours, du 28 mai 1779.

» père, cela l'est-il dans la situation où je suis? et
» m'ôterez-vous jusqu'à l'espoir de rentrer, du
» moins, dans une partie des droits que la nature
» m'avait donnés sur votre cœur, et dans la fonc-
» tion douce et sacrée de remplir les devoirs qu'elle
» m'impose envers vous? Mon père, je suis loin de
» vouloir m'excuser; je vous écris, au contraire,
» avec la conscience d'un coupable qui s'accuse,
» et demande grâce à son juge. Ne me la refusez
» pas, au fond de votre ame, et souffrez que je le
» dise, vous ne le devez pas; car quelle qu'ait été
» l'expression de mon ressentiment, ce crime-là
» même m'a donné des droits sur votre générosité,
» des droits à votre pardon, puisqu'il a rendu mon
» offense précisément personnelle à vous; mais,
» je jure dans toute la sincérité de mon cœur, de
» ce cœur qui n'est pas dépravé, que les rigueurs,
» que j'ai mal interprétées sans doute, et dont j'ai
» cru avoir à me plaindre, n'en ont jamais chassé
» les sentimens de tendresse et de respect que je
» vous dois, et que je n'ai point pensé, comme
» vous avez paru le croire, ni à plaider contre
» vous, ni à me rendre partie dans le funeste pro-
» cès qui a divisé et mutilé ma famille.

» Mon père, vous dites et vous croyez que je
» suis un fol. Si je le suis, j'ai droit du moins à
» votre commisération, et ma situation est bien
» cruelle; mais je ne le suis pas, quoique j'aie été
» capable des plus grandes folies. Deux ans de so-

» litude m'ont permis de scruter mon cœur. Il
» est bon, mais fougueux; mon esprit lui-même
» est mélangé de bien comme de mal. C'est mon
» imagination trop bouillante, trop impétueuse
» et trop mobile qui a fait mes erreurs, et mes
» fautes, et mes maux. Cette imagination est amor-
» tie et brisée. Le vieil homme n'est plus, et le
» vieil homme serait encore, qu'un bienfait tel
» que celui qui me rendrait votre vue et mon
» existence, l'enchaînerait à jamais à vous.

» Mon père, vous ne me croyez pas méchant :
» si je l'étais, je pourrais vous dire : *on n'a pas le*
» *droit de rendre malheureux ceux qu'on ne peut*
» *rendre bons;* mais, grâces au ciel, je ne le suis
» pas. Je vous promets, je vous jure que mon désir
» le plus ardent est de réparer les chagrins que
» je vous ai causés, et de n'en jamais augmenter
» la mesure. Si j'enfreins ce serment, je n'aurai
» pas le moindre titre à l'indulgence de qui que
» ce soit, et vous aurez assurément le droit irré-
» vocable de frapper sans retour. Si vous ne me
» croyez pas le plus pervers et le plus insensé des
» hommes, vous pouvez donc être convaincu de
» la sincérité de cet aveu de mes torts et de mes
» résolutions. Consultez votre cœur, mon père,
» et daignez, ah! daignez me dire, s'il vous dicte
» encore la proscription de votre fils [1]. »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 28 mai

Cette lettre n'obtint aucune réponse, si n'est ce sec accusé de réception écrit par le marquis à M. Lenoir : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire, et celle que vous

1779. Mirabeau avait terminé cette lettre pathétique par la citation d'un sonnet italien non moins touchant, et que voici :

« Padre, che pur sei padre, ancor che offeso,
» E l'antica pietà spenta non hai;
» Ma spiacque a te di giusto sdegno acceso
» Sempre la colpa, il peccator non mai.
» Gravando ognor sulle tue spalle il peso,
» Se contro il ciel sugli occhi tuoi peccai
» Io nol dirò che'indarno a te il paleso,
» Che il tutto vedi, onde pur troppo il sai.
» Diro bensi, che gia gran tempo io sono
» Indegno che tuo figlio altri mi chiami;
» E più non merto a falli miei perdono.
» Ma, di tua carità sono i legami
» Cotento in se tenaci, e tu si buono,
» Che ingrati ancora i figli tuoli pur ami.

Voici la traduction, donnée par lui-même, de cette citation : « Messieurs les virtuoses » (il écrit à Boucher et à Dupont, tous deux musiciens, et amateurs passionnés de musique), « si vous n'entendez pas assez l'italien pour » deviner ce sonnet, en voici à peu près la traduction; » mais qui ne saurait rendre l'élégance, l'harmonie et la » précision de l'original, qui est une prière adressée à » Dieu :

« O toi qui es toujours père, quoique offensé; qui n'as point dé- » pouillé ton antique miséricorde, et dont la juste colère s'allume

» avez bien voulu y joindre ; je ne puis que vous » remercier de la peine que vous avez prise. » Et cependant cette phrase charme le bienfaisant médiateur qui n'en espérait pas tant, et qui se hâte

» toujours contre le crime, et jamais contre le criminel ; si, aggra» vant tous les jours le poids de mes fautes, dont ta bonté s'est » chargée, j'ai péché contre le ciel, qu'ai-je besoin de te le dire ? » qu'as-tu besoin de cet aveu, tu le sais, puisque tu vois tout. Je » dirai que, depuis long-temps, je suis indigne d'être appelé ton » fils, et que mes fautes ne méritent plus de pardon ; mais les nœuds » de ta charité sont si étroits, et tu es si bon, que tu aimes encore « des fils, même ingrats. »

« Le fond de ces idées est très-commun ; mais l'expres» sion italienne en est charmante, et j'ai cru que l'appli» cation n'en déplairait pas. Voyez, Messieurs, et déci» dez. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 28 mai 1779.)

Mais il paraît que Dupont et Boucher conseillèrent la suppression du sonnet, et que Mirabeau y consentit ; le passage suivant explique leur motif et le sien : « Quant au » sonnet, je tope volontiers à votre avis ; il est vrai que » les vers refroidissent une lettre ; il ne l'est pas, cepen» dant, qu'ils ne puissent sortir d'une âme affectée. Il » faut, au contraire, qu'elle le soit, pour que l'esprit en » produise de bons. Depuis que je suis ici j'ai fait de la » musique en pleurant amèrement, et cette musique est » bonne, parce que je pleurais. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 31 mai 1779.) Ajoutons que les innocentes distractions musicales de Mirabeau lui occasionèrent des tracasseries. « Je vous préviens, mon ami, » que quoique il y ait des personnes, entre autres deux, » qui chantent toute la journée, M. de Rougemont pré» tend m'interdire de chanter, comme acte contraire à la

d'écrire à Mirabeau : « Si cela n'annonce pas de la » satisfaction, au moins ne témoigne-t-on pas de » colère ni même d'humeur [1]. »

Mirabeau avait écrit, en même temps, à son oncle, une lettre que nous ne rapportons point, parce qu'elle n'est guère qu'une répétition de la précédente ; ému de pitié, mais comprimé par le respect superstitieux qu'il portait à son frère, l'excellent bailli ne savait auquel de ces sentimens il devait céder : « Quant à moi, j'avoue que la » réponse m'embarrasse ; tu es père, ce titre fut » dans tous les temps et dans tous les lieux res- » pectable et respecté ; je crois voir même par » l'histoire que les mœurs ont été plus ou moins » bonnes, en raison du plus ou moins d'autorité » paternelle ; mais, pour les oncles, à commencer » par le Décalogue, ils ne sont dans aucune loi ;

» police d'une prison d'état ; je vous préviens de plus, » que j'ai dit que *j'avais chanté, que je chantais, et que* » *je chanterais jusqu'à la mort exclusivement.* Il est vrai » que les dames se mettent à la fenêtre pour m'entendre ; » mais ce n'est pas ma faute si j'ai une jolie voix ; et » M. Lenoir, qui a bien voulu m'offrir toutes sortes d'in- » strumens de musique, n'a pas apparemment, prétendu » m'interdire l'usage de ma voix. En un mot, je suis né, » Dieu merci ! avec une humeur de résistance opiniâtre à » toute tyrannie, et je n'en changerai pas. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 12 avril 1780.)

[1] Lettre inédite de Boucher à Mirabeau, du 7 juin 1779. Voir les lettres originales de Vincennes, tome 3, page 207.

» et tout ce qu'on leur rend est grâce, comme aussi
» ce qu'ils rendent, de maniére que je suis très-
» embarrassé. Pourtant, je suis harcelé ici d'une
» manière d'autant plus fatigante, qu'elle provient
» d'un sentiment honnête, car je vois que ces *en-*
» *vejoux* de Provençaux, voyant une de leurs
» meilleures et plus fortes races prête à disparaître,
» en sont fâchés.... Au fait, je ne suis ici que l'évan-
» géliste, mais l'évangéliste dit que, si l'orgueil de
» ce monsieur se prête à écrire cela de sa main, et
» à le signer, il le croit très-maté, et ayant fait
» des réflexions; la clôture fait devenir fou, ou re-
» devenir sages les demi-fous : ainsi, je crois que
» si son orgueil se plie, il pourrait bien y avoir de
» l'amendement, te permettant, d'ailleurs, de met-
» tre cet article au rang des suppositions gra-
» tuites [1]. »

Après s'être ainsi timidement expliqué, le bailli soumettait au choix de son frère deux projets de lettre.

L'une refusait toute assistance, et nous ne la rapportons point, parce qu'elle est insérée au recueil de Vincennes [2].

L'autre projet de lettre, bien plus étendu, était moins décourageant; nous n'en extrairons que peu

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 juin 1779.
[2] Tome 3, page 444.

de mots. « Je suis personnellement et grièvement » offensé par votre sœur [1] qui a été votre com- » plice; c'est à cela, pourtant, que vous devez » l'intérêt que je vais prendre à vous ; je me méfie » de moi-même, et, bien éloigné de l'orgueil et de » la présomption qui ont jusqu'à présent fait le » fond de votre caractère, malgré mon âge et » mon expérience, si je vous refusais mon inter- » cession, je craindrais de me tromper sur le motif » de mon refus, et que l'outrage personnel dont » j'ai senti toute l'amertume n'influât sur ma fer- » meté à ce sujet [2]. »

Une telle assurance, si consolante pour l'infortuné captif, devait lui être refusée; le marquis répondit au bailli : « J'ai fait justice en qualité de » tribunal naturel et domestique, et verrais sans » remords la mère sur les tréteaux, le fils à la » Grève, et n'en irais pas moins la tête levée et le » sein découvert. Ainsi, pour moi, tout est dit; » pour d'autres, son enragée mère, qu'on presse » de finir par un arrangement quelconque, met » toujours en avant qu'on commence par rendre » la liberté à sa digne progéniture. Ainsi, par là

[1] Allusion à un mémoire que madame de Cabris venait de publier, pour se défendre contre la famille de son mari, laquelle lui disputait, en se fondant sur des motifs fort injurieux, la curatelle de ce mari, tombé en démence.

[2] Lettre inédite du bailli à son neveu, jointe à une lettre au marquis de Mirabeau, du 11 juin 1779.

» encore, rien à faire. Quant à sa femme, j'ai tou-
» jours dit et pensé qu'elle seule pouvait quelque
» chose à cela, car elle seule y a droit; à Dieu ne
» plaise que je ratiocine sur tout cela; mon parti à
» moi est pris : je n'agirai ni ne conseillerai dans
» cette affaire, voilà mon mot. Comme ce qui te
» concerne tu le sais mieux et plus ferme que moi,
» je ne statue à cet égard que sur les deux lettres
» que tu m'as, en quelque sorte, soumises; je les
» garde donc jusqu'à ce que je voie s'il en vient
» quelqu'une de la comtesse; auquel cas j'enverrai,
» avec la plus courte des tiennes, parce qu'elle te
» met plus dehors que dedans; mais, s'il n'en
» vient pas, je les garderai toutes les deux, pen-
» sant qu'il ne convient pas que cette négociation
» vienne à toi [1]. »

Un autre médiateur se présentait, en partie appelé par Mirabeau, en partie suscité d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard : « Cet hiver, » ils [2] furent chercher Dupont [3]; il lui parvint

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 juin 1779. « Par un simple envoi, j'ai fait passer à » M. Lenoir ta courte lettre et celle de la comtesse. » (*Lettre du marquis au bailli*, du 8 juillet 1779.)

[2] *Ils*, M. et Mme du Saillant.

[3] Depuis si connu sous le nom de Dupont de Nemours. Le concert de Dupont avec la famille est prouvé par mille passages de la *Correspondance de Vincennes*, à tel point qu'à tout moment Mirabeau l'y accuse, avec beaucoup d'injustice, de sacrifier le persécuté au persécuteur; et pour-

» une lettre de ce monsieur, sous le plus grand se-
» cret, qui le prie de voir le sieur Boucher, commis,
» peu secret, du secret de la police, et qui lui pro-
» pose de voir M. Lenoir, et ensuite M. le comte.
» Dupont, le bras droit de Turgot, lors de l'expul-
» sion de M. Lenoir [1], et qui, par conséquent, ne
» doit pas s'y fier, refuse d'abord; puis, à un re-
» tour de la campagne, il visite, il conseille, ils
» complotent, et sortent les lettres que nous
» avons reçues; les réponsées arrivées, le sieur Bou-
» cher les fait passer à Dupont, et lui mande qu'il
» les a trouvées trop dures et désespérantes, et
» qu'il n'ose les faire passer; à quoi Dupont ré-
» pond, en les renvoyant, que s'il a compté que
» sa famille lui ferait excuse, il est inutile de cor-
» respondre [2]. »

Mirabeau, en effet, avait demandé à voir Dupont. « Je crois avoir entrevu qu'il s'efforce de
» pénétrer jusqu'à moi; il a reçu de la nature tous
» les dons qui ne dépendent pas des hommes; il
» a infiniment orné ce riche naturel; je ne con-
» nais pas d'homme qui possède à un plus haut

tant Peuchet prétend, tome 1, page 404, que « *les dé-
» marches de Dupont furent long-temps inconnues à la
» famille; qu'elles furent ébruitées tout-à-coup*, et que *le
» marquis fut outré de les avoir ignorées.* »

[1] En 1774.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 août 1779.

» degré la noblesse, non pas celle écrite en encre
» sur de vieux parchemins, et dont je fais d'autant
» moins de cas, quand elle est seule, que je la
» possède, mais celle qui est gravée au fond du
» cœur en caractères sacrés et ineffaçables... Il me
» consolera, m'aidera, me procurera des secours
» littéraires ; et, du moins, j'épancherai mon
» cœur souffrant dans un cœur qui le connaît, le
» sent et lui répond.... Ne croyez pas que ce soit
» son indulgence que j'aime en lui; il a une trop
» haute idée de mes talens, et du peu que je puis
» valoir; mais, jamais personne ne m'a plus austè-
» rement dit la vérité; il ne s'aveugle point sur
» mes défauts, et il ne flattera pas mes fautes,
» quoiqu'il n'ignore pas ce qui les a provoquées [1]. »

Quelque espérance que Mirabeau fondât sur l'entremise de Dupont, il voulait la devoir à un sentiment d'estime, encore plus qu'à une émotion de pitié. Il désirait donc que sa position et sa cause fussent préalablement bien expliquées à son ami, d'autant qu'il savait l'espèce de dépendance, au moins morale, où était celui-ci, par rapport au marquis, qui avait pu le prévenir défavorablement.

Aussi Mirabeau écrivait-il : « L'agitation de mon
» cœur, en voyant ce cher ami que je n'avais pas
» embrassé depuis huit ans, la chaleur naturelle

[1] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 18 janvier 1779.

» de la conversation; le bouleversement de mes
» idées, qui se choquent, se pressent, et s'étouf-
» fent, le maléfice de la solitude qui m'a ôté la
» facilité de m'énoncer, m'ont rendu tout-à-fait im-
» possible de m'expliquer avec la précision néces-
» saire en si peu de temps; comment, en effet, au-
» rais-je pu dire, dans une visite rapide, et devant
» un tiers inconnu, ce qu'il m'importe que Dupont
» sache? Engagez M. Lenoir à permettre que je lui
» fasse passer la lettre que je vous adressai, pour
» mon père, le 2 mars 1778 [1]; c'est un compte
» rendu de ma conduite pendant huit ans, lequel
» est absolument nécessaire pour apprendre à
» Dupont, et mes fautes dans la vérité des détails,
» et leurs motifs, et leurs excuses, et les ressources
» qui me restent encore. Il ne peut me donner un
» conseil vraiment sage, que lorsqu'il sera pleine-
» ment instruit des deux côtés; mais, quand je
» n'aurais d'autre raison, pour lui faire passer ces
» éclaircissemens, que le plaisir de me laver dans
» son esprit de deux ou trois torts dont on lui a
» persuadé que j'étais coupable, et dont je ne vou-
» drais pas, pour ma vie, l'être en effet, je vou-

[1] C'est le beau Mémoire apologétique que nous citons si souvent, et qui termine le premier volume des *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*, pages 287 à 436. Dupont en eut connaissance comme Mirabeau le désirait. Voir *Lettres originales de Vincennes*, tome 3, page 262.

» drais, à quelque prix que ce fût, qu'il m'entendît,
» parce que je n'ai que faire de l'amitié ni de la
» pitié des gens que je chéris le plus, s'ils n'y joi-
» gnent leur estime, que je crois, que je sais, que je
» veux mériter. *Fol* tant qu'on voudra, mais *hon-*
» *nête homme* tant que je voudrai, c'est-à-dire
» tant que je vivrai [1]. Il peut d'autant moins se
» méprendre, en ce qui me regarde, que je lui ai
» développé toutes les choses qui peuvent lui faire
» lire jusqu'au fond de mon ame ; et si mes expli-
» cations ne justifient pas tout, j'ose dire qu'elles
» excusent tout, et me rendent intéressant ; mais
» comme c'est par écrit que j'aime à faire mes ma
» nifestes, parce que ce qui reste est la pierre de
» touche de la bonne foi, envoyez-lui, de grâce, ma
» lettre, à quelque point qu'elle puisse effaroucher
» votre timide sagesse [2]. »

Mirabeau avait été excité à faire ces démarches, non-seulement par ses amis et ses conseils; mais encore par Sophie, dont l'abnégation généreuse mérite d'être connue ; elle avait pris sur elle d'écrire au marquis de Mirabeau directement, pour s'accuser elle-même, et pour demander l'élargissement du prisonnier. Mirabeau, qui avait en vain voulu la dissuader de ce dessein, s'écriait : « Ah ! dites-moi,
» me pardonneriez-vous vous-même si j'avais laissé

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 8 mai 1779.
[2] Lettre inédite du même au même, 8 août 1779.

» échapper une occasion de lui exprimer ma reconnaissance pour ses procédés sublimes? Elle a médité une folie, soit; mais cette folie n'est-elle pas l'élan d'une âme infiniment noble et tendre, et de l'esprit le plus élevé et le plus séduisant? Helas! elle ne sera pas comprise! il n'y a qu'une autre Sophie qui puisse sentir et admirer toute la noblesse de cette démarche. Dites-lui que sa lettre est partie, car vous sentez que son cœur bouillonne d'amour et d'impatience [1]. »

Nous devons dire, toutefois, que cette lettre avait été *comprise*, car le marquis en parla avec sensibilité : « Cette lettre était en vérité fort bien; j'ai répondu comme je le devais; ma réponse a enchanté cette tête de femme exaltée et folle; je reçois une lettre à mes pieds, et en même temps les Petites-Maisons romanesques; je crois que tous les fols et folles de l'univers se sont donné le mot de me respecter [2]. » Mirabeau écrivait à

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 22 août 1779. Plus tard, Mirabeau, écrivant au même, disait : « Vous avez gardé une copie; lisez, relisez son éloquente lettre à mon père. Le grand Rousseau se serait fait honneur de l'avoir écrite; elle est aussi forte de choses que de sensibilité, et je ne me sens pas assez d'esprit pour la combattre, quand je le voudrais. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher*, du 1 novembre 1779.)

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 octobre 1779.

cette occasion : « Le procédé de mon père me touche,
» et vous le verrez par le mot que je lui écris;
» hélas! s'il est ému, sur ses vieux jours, des suites
» de sa sévérité, il faut les oublier pour l'en plain-
» dre [1]. » Ajoutons une autre preuve également
touchante de ce prompt retour de sensibilité qui
était si naturel à Mirabeau : « Enfin ce père se con-
» duit en ce moment avec une générosité tardive et
» lente, mais rare! Si je puis arracher une larme
» de lui, me voilà payé de tout ce que son despo-
» tisme m'a fait perdre et souffrir [2] ! »

A la même époque Sophie avait projeté une tentative non moins noble et délicate, qu'empêchèrent Dupont et Boucher. Nous voyons dans les lettres de Vincennes [3], qu'elle voulait s'adresser à madame de Mirabeau elle-même, et nous ajoutons que ses généreux efforts avaient pour but de prévenir les démarches que, lassé d'attendre, le pri-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 11 septembre 1779. Mirabeau, revenant sur le même sujet, écrivait encore quelque temps après : « C'est beaucoup que mon » père ait été touché. Convenez donc que c'est une adora- » ble créature que cette Sophie. » (*Lettre inédite du même au même*, 8 novembre 1779.)

[2] Lettre inédite déjà citée (p. 234 et 235 de notre 1er vol.) de Mirabeau à mademoiselle Dauvers. Nous répétons qu'il ne pouvait rien y avoir d'ostensible dans cette lettre écrite à une jeune personne tout-à-fait inconnue à la famille, et qui n'en approcha jamais.

[3] Tome 3, page 443.

sonnier voulait faire auprès de l'autorité directement, qu'il supposait fatiguée de ses propres rigueurs; projet dont Sophie avait connaissance, et dont le prisonnier avait aussi entretenu Boucher : « Je confie à votre honneur et à votre amitié, mon » cher ange, que Dupont m'a paru si inquiet qu'on » ne forçât la main à mon père, s'il tardait trop, » que j'ai pensé que M. de Maurepas pouvait avoir dit » quelque chose. Gardez-moi le secret : M. de Mau- » repas sait celui de ma correspondance avec Sophie. » M. Lenoir, mon digne bienfaiteur, avec vous, » ne pourrait-il donc pas faire entendre au *tout-* » *puissant* que, puisqu'il a toléré cette importante » faveur qui m'a sauvé la vie, il ne veut apparem- » ment pas me perdre ; et que s'il ne veut pas m'a- » veugler, m'hébêter, me tuer, il faut du moins » songer à me rendre une demi-liberté [1] ! »

Pour ne plus revenir sur ce sujet particulier, nous insérerons ici de courtes citations qui prouvent qu'en effet Mirabeau, malgré le très-grand crédit de son père, aurait eu quelque chance d'obtenir son élargissement, si, au lieu de la demander à sa seule famille, il avait persisté à s'adresser à l'autorité : « Dupont m'a prouvé qu'Honoré, dans » la dernière année, avait tenu contre toutes les » suggestions possibles qui l'assuraient qu'il aurait

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 1er août 1779.

» sa liberté sans moi ; heureusement qu'il avait
» pris le bon côté, et n'en voulait démarrer [1]. Si
» je n'eusse lâché mon fils, mes ennemis me l'al-
» laient arracher et tous m'auraient jeté la pierre [2].
» Il n'est que trop vrai que la police, dont il dis-
» posait, voulait me forcer la main ; et veux-tu
» savoir où en était, d'ailleurs, dès-lors, sous ce
» vieux écervelé de Maurepas, le respect des mœurs
» et du sceptre paternel ? Quand Nivernois lui de-
» manda de ma part un ordre de couper court aux
» correspondances, et de faire chasser de Paris
» Brianson et autres adhérens de la clique, il le
» trouva préparé et ulcéré, et répondant : *Voilà*
» *soixante lettres ou ordres pour la famille Mira-*
» *beau! il faudrait un secrétaire d'état exprès pour*
» *eux. — Si l'on chassait de Paris tous ceux qui y*
» *vivent d'intrigues, l'herbe y viendrait : le père me*
» *prend pour son homme d'affaires ; n'est-il pas*
» *honteux de ne point voir de fin aux scandales*
» *de la famille? Le roi ne veut plus en entendre*
» *parler* [3]. »

Ajoutons que quelle que fût, à cet égard, la juste impatience de Mirabeau, elle ne l'entraînait

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 janvier 1781.

[2] Lettre inédite du même au même, 16 février 1781.

[3] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 mars 1781. Remarquons que le duc de Nivernois avait épousé la sœur du comte de Maurepas.

pas dans une manœuvre déloyale dont, à cette époque, il était accusé par les préventions habituelles de son père : accusation que divers biographes ont répétée depuis, en parlant, soit de ce fait, soit d'autres, ou également faux, ou très-exagérés. Voici ce qu'il écrivait à Boucher : « Il faut » convenir, mon ami, que je suis un heureux mor» tel ! savez-vous quel incident nouveau vient se» mer d'épines ma triste carrière, et y creuser de » nouveaux précipices ? Dupont, que je viens de » voir, m'apprend qu'il vient de paraître un Mé» moire pour ma mère, dans lequel *on a reconnu* » *mon style*, qu'on a donné à mon père pour être » de moi, qui l'a grièvement offensé, d'autant » qu'on l'a colporté à Versailles autour de la » Reine et de Madame, qui ont refusé de s'en » charger. Dupont, avec raison, s'est plaint terri» blement d'une pareille mine, faite à son insu : » il n'a rien eu à répondre quand j'ai attesté, et » tout ce qu'il y a de saint au monde, et M. Le» noir et vous, que cela est faux et impossible ; » mais convenez donc que je suis un homme bien » infortuné ! Lisez, je vous en supplie, la lettre » ci-jointe à M. Lenoir, et trouvez un moyen de » me laver de cela envers mon père, puisque Du» pont a eu la pusillanimité de ne pas me défendre » de lui-même. Le moyen le plus sûr d'écarter de » moi cette exécrable supposition, c'est de décou» vrir le nom de l'auteur de ce Mémoire ; mais,

» je vous en supplie, pensez à cela *creux*, et sau-
» vez-moi de ce nouveau labyrinthe [1]. De grâce,
» mon bon ange, pas de fausse sécurité sur ma
» lettre d'avant-hier; soyez sûr que nous aurons
» beaucoup de peine à détromper mon père. Or,
» c'est celui-là qui importe, tous les autres ne me
» soupçonneront pas. Quant à ce que vous me dites
» de *mon imagination*, vous avez raison, je suis
» d'une sensibilité extrême, et je n'en suis pas fâ-
» ché; mais, cela à part, qui s'entendrait de sens
» froid taxer d'infamie [2] ?

Nous parlions, tout-à-l'heure, de l'empressement passionné qui portait Sophie à tenter tous les moyens de secourir Mirabeau; quelque temps après, une pareille démarche de sa part avait fait naître un autre incident qui, du reste, est assez frivole pour que nous n'en parlions qu'en note; et encore croirions-nous inutile d'en faire mention, s'il n'était pas consigné dans la correspondance du donjon de Vincennes, sans que, d'ailleurs, il y soit suffisamment éclairci [3].

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 3 octobre 1779.

[2] Lettre inédite du même au même, 5 octobre 1779.

[3] Lettres originales de Vincennes, tome 3, pages 499, 505, 508, 513, 524, 536, 539, 542, 588, 594, 597; tome 4, p. 30, 39. Nous lisons ce qui suit dans une lettre du marquis de Mirabeau : « Je t'ai dit, je crois, que cet » homme écrit partout où il lui plaît; que tout aussi lui

Mais ces tentatives réitérées de Sophie lui étaient suggérées par ce qu'elle savait de la disposition morale du prisonnier, qui véritablement était las

» arrive. Il en est de même du couvent de *Gien*, où est sa
» *Sophie ;* ils s'écrivent, se consolent, se conduisent ; les
» honnêtes complaisans de la police trouvent tout bon, car
» les plus corrompus sont les plus ductiles, et le roman va
» son train..... Il s'est fait des partisans très-chauds, et
» les témoignages de bonne conduite n'ont pas plus man-
» qué que l'appui qui l'a rendu comme le maître en un
» lieu où il n'était entré que pour demeurer enseveli. »
(*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du
3 juillet 1779.) « Mais en voici d'une autre ; M. le che-
» valier (depuis vicomte) est arrivé de Montargis avec
» un roman mystérieux. On l'a mandé à Gien ; il s'y est
» rendu en poste ; on l'a fait déguiser et entrer dans le
» couvent de votre belle-sœur postiche ; et la voilà, bonne
» tête, s'adressant à une bonne tête, qui parle de sa pas-
» sion et des maladies de son bien-aimé, et des yeux, et
» des coliques, et de toutes les élégies d'usage, et requé-
» rant don au chevalier d'obtenir sa liberté (*). « Mais
bientôt arrive le démenti, écrit par le marquis lui-même :
« Tout-à-coup, je reçus une lettre à mon adresse ; en de-
» dans, *pour le chevalier de Mirabeau*, me priant, en
» sus, de la lire avant de la rendre. Cette lettre était de
» Gien, du fond du couvent de la dame de Monnier, qui
» s'expliquant honnêtement et humblement pour moi,
» disait, au reste, son fait à M. le chevalier, fâchée de lui
» prouver une aussi basse lâcheté qu'un mensonge nuisi-
» ble; le défiant de le soutenir, de lui citer indice, preuve,
» ou témoin quelconque ; de lui dire si elle était grande

(*) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. du Saillant, 3 juillet 1779.

de s'adresser sans fruit à son père. Celui-ci, dans le même temps, écrivait : « Quant à ses lettres, je » n'en accuse plus même la réception [1]. » Mais Mirabeau insistait auprès de son oncle, que le

» ou petite, brune ou blonde (*). » Enfin nous avons sous les yeux une rétractation formelle adressée par le vicomte au bailli. « J'avais demandé à mon père d'aller, du Bignon, pas» ser un ou deux jours à Montargis, où j'étais invité, par » plusieurs personnes, aux fêtes qui s'y donnèrent, à l'occa» sion de la Madelaine. J'ai, dans cette ville, une sœur reli» gieuse, et une dame (**) qui l'a élevée, ainsi que mes » nièces (***). Cette dame, à qui je rendais visite tous les » jours, parce que ma famille lui a les plus grandes obli» gations, venait de recevoir de madame de Monnier une » lettre qui la priait de s'adresser à mon père pour obte» nir la liberté de mon frère, attaqué de mal d'yeux, de » la pierre; on me parla de cette dame, des facilités qu'il » y aurait à la voir, me nomma le médecin, etc. J'étais » depuis quinze jours à Montargis, je craignais d'être mal » reçu à mon retour au Bignon; j'y arrivai, enivré de » toute cette histoire de Gien. Croyant qu'on en rirait, » et qu'il n'en serait plus question, je cherche à excuser » mon retard sur un roman que je fais; je soutins ce men» songe, que je ne croyais pouvoir nuire à personne, et » j'apprends aujourd'hui que le roi, les conseillers-d'état » et le diable s'en mêlent (****) !

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 10 juin 1779.

(*) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 novembre 1779.

(**) Madame de Remigny.

(***) Les filles de madame du Saillant.

(****) Lettre du chevalier, depuis vicomte, de Mirabeau au bailli, 1er janvier 1780.

passé lui avait fait connaître, et dont il démêlait les vrais sentimens à travers sa rigueur commandée. Il lui écrit donc, le 18 juillet, une lettre que nous ne transcrivons point, parce que, d'un côté, elle est analysée dans le recueil de Manuel [1]; et parce que, d'un autre côté, elle avait été, en quelque sorte, refaite par Dupont, dont on peut apprécier le zèle et la prudence timorée d'après ce passage : « Vous partagerez, j'en suis sûr, mon » inquiétude sur les réponses que le comte peut » avoir reçues, et sur les imprudences auxquelles » son caractère altier peut l'entraîner. Il a bien » commencé, j'en conviens; mais c'est à cause de » cela que les difficultés, s'il s'en trouve, ne doi- » vent pas le rebuter; je voudrais qu'il n'écrivît » rien sans que je pusse le conseiller sur les con- » venances, et contenir ses fougues qui lui nui- » raient sans fruit; vous l'aimez, je vous supplie » de ne faire partir aucune de ses lettres, si elles » ne sont la douceur même [2]. »

Le bailli continuait de répondre : « Je vous répète » que je n'ai rien de personnel à vous pardonner; » j'ai pardonné à votre sœur comme chrétien, » comme religieux, et comme désirant que l'être » des êtres me pardonne; mais je ne puis plus ré-

[1] Lettres du donjon de Vincennes, tome 3, page 354.
[2] Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, le 6 juillet 1779.

» pondre de rien ; si les autres intéressés vous font
» grâce , je ne m'y oppose pas , mais je ne les en
» presserai pas ; cependant j'ai tâté votre père sur
» votre compte : il m'a assuré qu'il ne pouvait rien
» pour vous ; mais qu'il vous a bien sincèrement
» pardonné les injures personnelles que vous lui
» avez faites , attendu qu'elles n'ont fait de tort
» qu'à vous [1]. »

Mirabeau avait d'autant plus besoin de ces dispositions plus favorables , qu'il était loin de les rencontrer ailleurs ; il avait écrit à son beau-père, qui lui avait répondu fort durement : « La lettre de
» M. de Marignane me paraît devoir être un coup
» si rude pour le pauvre jeune homme , qu'avant
» de la lui laisser tomber sur la tête , je voudrais
» avoir trouvé moyen de l'adoucir, ou d'y apporter remède [2]. »

Mirabeau n'en met donc que plus de vivacité à saisir les motifs d'espérance que lui fait entrevoir ce pardon paternel : « Votre lettre ne m'a laissé
» sentir que le besoin de vous remercier de la con-
» solante assurance que mon père m'a pardonné

[1] Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 14 septembre 1779.

[2] Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, 14 septembre 1779. « L'officieux M. Boucher a envoyé la
» lettre de Marignane à Dupont, la trouvant *trop dure.*
» Je n'ai pas été fâché que MM. les protecteurs aient vu
» de cette prose-là. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 16 septembre 1779.)

» celles de mes fautes qui lui sont personnelles ; il
» est certain, et je le répète avec empressement,
» que la joie est entrée avec cette heureuse nou-
» velle dans ces tours funestes; mes torts envers
» mon père, égarement d'un moment de délire,
» dans lequel m'ont entraîné ceux qui voulaient
» me perdre par mes fautes, m'avaient persuadé
» qu'il se livrait contre moi à une accusation au-
» dessous de tous deux. Mes torts envers mon père
» étaient et sont le plus pesant fardeau pour ma
» conscience; je ne crois pas que vous trouviez que
» ce soit n'avoir des idées justes de rien. Au moins
» en cela, ma tête que, d'ailleurs, je ne défends
» point du tout, n'est pas folle, et mon cœur est
» droit, sincère, et sûr dans son repentir.

» Permettez que j'ajoute à ceci, qui est et res-
» tera ma profession de foi, quelques réflexions
» soumises à votre prudence, adressées à votre
» bonté.

» Que mon père puisse ou veuille faire quelque
» autre chose pour moi, ou qu'il ne le veuille pas,
» ou croie ne le pas pouvoir, c'est un si grand
» point qu'il ait pu et voulu me pardonner, que
» le reste ne me paraît à côté que peu de chose.
» Ce reste, cependant, est bien affreux. L'activité
» d'une tête folle, si vous voulez, mais qui ne se
» croit pas incapable de bien faire, et celle d'un
» cœur au fond honnête et noble, qui a autant de
» fautes que moi à réparer, renfermée entre des

» murailles épaisses, dans une toise carrée de ter-
» rain, y sont rudement tourmentées. Le plus dur
» de ces tourmens est la certitude de ne pouvoir
» faire aucune demarche qui ne soit soupçonnée
» de bassesse, ou d'intérêt. Quand un sentiment
» profond me ramène à vos pieds, à ceux de mon
» père, et me fait faire des démarches que je crois
» convenables auprès de madame de Mirabeau et
» de M. de Marignane, je me dis : *ils sont les maî-*
» *tres de ne te pas croire*, et mon cœur me dit ce-
» pendant, *tu mérites d'être cru, tu n'avances rien*
» *que tu ne fisses au prix de ton sang*.

» Ce serait certainement l'intérêt bien entendu
» de madame de Mirabeau de venir à mon secours.
» Ce serait pour elle une très-grande gloire, et
» pour moi une chaîne plus puissante que celle
» sous laquelle on me tient aujourd'hui. Je n'ose
» espérer qu'elle y vienne. Ne serait-il pas digne
» de la générosité de mon père de ne pas m'ac-
» corder un pardon stérile, et de me mettre à
» portée de le mériter? Ce pourrait être pour lui
» une occasion de goûter encore quelques momens
» heureux, et je mettrais, à les lui procurer, tous
» les efforts de ma vie : je ne puis douter qu'il
» n'ait cette générosité, qui serait si douce pour
» lui-même.

» Il serait dans le caractère du meilleur des on-
» cles, de celui qui, certainement, a cent fois
» plus fait pour ses neveux qu'ils n'avaient droit

» de l'attendre, il serait dans son inaltérable et
» noble bonté, de ne pas abandonner un neveu
» infortuné qui a pour lui le plus juste et le plus
» tendre attachement, et qui voudrait si fortement
» justifier ces bienfaits ; et cependant il m'a mandé
» *qu'il ne fera rien pour moi*.... Non, je vous con-
» nais bien, et je ne croirai pas cette parole sans
» appel.

» Je dois pâtir de mes fautes, sans contredit ;
» mais je vous supplie de me dire que vous ne
» m'imputez pas celles de ma sœur [1] ; cela est de
» votre justice. Une fois ce point accordé, et je
» vois que votre équité ne saurait me le refuser,
» je ne vous demanderai point de répondre de
» moi ; mais j'oserai vous demander d'en essayer
» encore, et de ne pas condamner à la mort et à
» l'oubli l'aîné de votre maison. Serait-il donc
» impossible que, sous le même despotisme qui me
» retient ici et à la charge d'y rentrer si vous
» aviez le moindre mécontentement de mes dispo-
» sitions, ou de ma conduite, je passasse quelques
» mois auprès de vous, à Mirabeau ? Que de cho-
» ses j'aurais à vous dire, qui, peut-être, vous
» feraient me juger avec un peu plus d'indulgence!
» Oh! combien je voudrais mériter votre bienveil-
» lance! et faute d'elle je me contenterais de votre
» pitié [2] ! »

[1] Madame de Cabris.

[2] Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 30 octobre 1779.

De telles supplications touchaient et embarrassaient le bailli : « Tu me ferais grand plaisir de me » dicter le sens de la réponse que je dois lui faire; » car tu sais bien qu'il faut que je sois neutre; je » te dirai cependant, pour l'acquit de ma con- » science que si l'on était sûr de rattraper cet oiseau- » là, au cas qu'après être sorti de sa cage il méritât d'y rentrer, et que s'il y avait un ministère » qui, dans cette nuit générale émaillée de vers » luisans, ne crût pas au-dessous de lui d'entrer » dans les besoins des familles nobles, et que l'é- » preuve qu'il demande à subir près de moi fût » praticable, je m'y livrerais, et, pourquoi ne te le » dirais-je pas ? de bon cœur [1]. »

Ces sentimens d'indulgence n'atteignaient pas encore le marquis : « Boyer [2] m'a envoyé la lettre » à toi écrite par ce fol ; j'en ai vu une de lui, où » il dit que ce qu'il aime et respecte le plus dans » le monde c'est son oncle ; et dans la même il » t'appelle *le Baron de la féodalité* ; il suit sa pointe, » car il m'a aussi écrit de profonds et grands am- » bages sur cette grâce inouïe du pardon, et il en » fait grand étalage ; je ne pense pas qu'il te tende » de piége, mais seulement qu'il aime à battre sur » cette corde-là, parce que c'est celle qui coûte le

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 17 novembre 1779.

[2] Boyer, directeur des *biens en régie*, à Aix.

» moins à son orgueil ; mais j'ai vu aussi ses lettres
» à sa femme et à Marignane ; les deux sont, selon
» moi, à crosser : en tout, c'est un égaré par na-
» ture, et furieux d'impudence et d'orgueil ; dans
» le réel, je ne donnerai la main à rien qu'à une
» demande expresse de sa femme, parce qu'elle
» seule est en droit ; j'aimerais mieux me les être
» coupées que de l'y porter en aucune façon ; et
» elle serait folle, si elle le faisait autrement que
» de concert avec son père [1]. »

Soutenu par sa confiance dans la bonté du bailli, sans être découragé par la sécheresse quelquefois amère de ses lettres, Mirabeau continue d'écrire : « Je sens que je n'ai que trop altéré votre bonheur
» par mes fautes ; et si ce m'est l'occasion d'un
» juste repentir, il m'apporte du moins la douceur
» de croire que vous n'avez pas dépouillé tout in-
» térêt pour moi, bien que vous ne croyiez pas

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1779. Certes, si l'on accuse le marquis, ce ne sera pas cette fois d'inconséquence ; car, peu après, il écrivait à M. de Marignane : « Sa femme aurait toujours » droit à le demander, mais je serais le premier à la juger » digne d'être interdite, si elle le faisait sans l'aveu de » son père. » (Lettre du 24 avril 1780, insérée au *Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 34.) Ajoutons que le marquis de Marignane ne se fit pas scrupule d'user de ce conseil, car ce fut lui seul qui, par entêtement d'égoïsme, empêcha, quatre ans plus tard, la réunion du mari et de la femme.

» devoir rien faire en ma faveur ; mais j'ai tort ;
» vous avez beaucoup plus fait que je ne devais
» espérer, en consentant à me répondre. Daignez
» recevoir mes vœux à ce renouvellement d'année;
» quel que soit mon sort jusqu'au bout de ma triste
» carrière, puisse mon souvenir ne vous fatiguer
» jamais, et laisser à votre vénérable vieillesse
» toute la tranquillité que vous avez si bien mé-
» ritée, par une vie consacrée à l'exercice de toutes
» les vertus [1]. »

Cette lettre, comme toutes les autres, est lue par le marquis de Mirabeau qui s'en explique : « Il me
» semble que, venant de lui écrire tout-à-l'heure,
» vous n'en êtes pas aux complimens de bonne an-
» née, et que cette régularité à riposter lettre pour
» lettre, dont il se targue déjà beaucoup, est inu-
» tile, d'autant qu'attendu son esprit gauche, elle
» lui donne les plus belles espérances; tu ne dois
» pas, à mon avis, l'honorer d'un commerce régu-
» lier. Je pense que la bonne année peut-être sous-
» entendue; songe donc que M. le comte prend les
» complimens pour des paroles; et qu'il prend ta
» phrase sur mon pardon pour une absolution;
» absolution soit, mais il faut la pénitence; tu lui
» as marqué le point décisif, et je lui ai, de mon
» côté, fait dire net qu'il ne pouvait plus rien être

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 décembre 1779.

» désormais que par sa femme, d'autant que cela
» est plus que vrai; ainsi donc, retrouvant son or-
» gueil et son esprit de travers plus que jamais, je
» le voue aux bontés de la police dont il dispose,
» le tiens pour incurable, et ne m'en mêlerai de
» ma vie [1]. »

Un passage de cette même lettre s'applique à un sujet que nous avons jusqu'à présent laissé à l'écart, quoiqu'il revienne souvent dans la correspondance de Vincennes; ce sont les maux physiques qu'éprouvait Mirabeau. Sa vue souffrait des excès d'un travail continuel, qui pourtant était l'habitude de toute la vie du prisonnier, la consolation de sa captivité, la ressource de sa détresse. Son tempérament se detériorait en raison de sa vigueur même, par suite de la privation de tout exercice; nous ne nous arrêterons qu'un moment sur ce sujet, pour faire voir la dureté des traitemens qu'il subissait:
« Ce courrier-ci, M. Lenoir me mande que le for-
» cené, *livré à des douleurs cruelles* depuis plusieurs
» jours, avait uriné le sang, et que le médecin qui
» le voit craint que ce ne soient les préliminaires
» de la pierre; je n'oublie pas ses jeux ordinaires
» pour intéresser, et autres folies, et ses bains
» d'ici, où tu eus la bonhomie de t'apitoyer, tan-
» dis que c'étaient autant de jeux joués; je vais

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 1er janvier 1780.

» vaquer à la sûreté d'abord, nous verrons le reste
» ensuite [1]. Si M. le comte veut exfluer tout ce qu'il
» a de sang dans les veines, c'est le cas de dire à
» sa commodité; mais quand même il aurait la
» pierre, dont ce n'est là nullement un prélimi-
» naire, n'en déplaise au médecin, on taille ordi-
» nairement la pierre à huis clos; cela ne fait rien
» à la clôture [2]. »

» Je t'ai conté que l'été de 1778, il me vint un
» mémoire de bains et rafraîchissemens, en juillet
» et août, réglé du médecin, certifié de lui, et du
» commandant, enfin toute la sauce; je laissai le
» mémoire, et ne répondis à rien; l'hiver passé,
» pareille demande du lieutenant du roi, qui m'an-
» nonçait même un subséquent, et moi rien; lettre
» enfin du ministre qui m'annonce *la pierre* et *la*
» *cataracte*; me dit qu'apparemment mon intention
» n'est pas de laisser périr sans secours; qu'on ne
» pouvait s'empêcher de prendre les ordres du roi.
» Cuirassé de cicatrices comme je le suis, et ne
» m'effrayant pas de si peu; considérant de telles
» admonestations à un homme de poids et d'âge
» comme des leçons de serinette à un éléphant, je
» fus à la dictée; on m'assura que c'était le résul-
» tat du résolu entre M. de Maurepas, M. Amelot,

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 22 juillet 1778.

[2] Lettre inédite du même au même, 31 juillet 1778.

» et M. Lenoir ; je répondis, en homme qui se sent,
» que ces deux derniers étaient trop jeunes pour
» me faire des leçons, et que le premier me con-
» naissait dès long-temps pour homme sur lequel
» on pouvait se reposer de l'acquit de ses devoirs [1]. »

Revenant au point d'où cette triste narration incidente nous a un moment écarté, nous voyons dans nos correspondances que le bailli, sans résister ouvertement à son frère, continuait de répondre à Mirabeau. « Je ne devine pas bien quels sont
» les termes de mes précédentes lettres qui ont pu
» vous rassurer au point où vous me paraissez l'être,
» sur le pardon que vous accorde votre père, en
» ce qui lui est personnel ; mais, en supposant ce
» pardon absolu, que pourrait-il pour vous ? Sup-
» posons encore celui des familles que vous avez
» outragées, votre femme ne peut rien pour vous ;
» et je vous dis même, avec la sincérité que vous
» me connaissez, que la manière dont vous lui écri-
» vez, ainsi qu'à votre beau-père, décèle encore
» l'orgueil qui vous a perdu. N'êtes-vous pas con-

[1] Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 1er janvier 1780. Quelque temps auparavant il écrivait : « On m'a mis dans le cas de faire la profession de » foi dont je me suis armé depuis qu'on me tourmente sur » cet article, que, selon ma méthode qui m'a servi contre » toutes, qui est de n'en point avoir, je disais et elle con- » tient toute vérité. » Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Marignane, 24 avril 1780. (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau,* etc., page 36.)

» damné pour un crime que le roi fit serment à son
» sacre de ne pas pardonner, et dont les tribunaux
» n'enregistreraient jamais les lettres d'abolition,
» si le roi en donnait? N'êtes-vous pas condamné
» à des dépens énormes, envers des parties qui ne
» sauraient se désister sans tout perdre, puisqu'une
» preuve existante demeure dans le fruit de vos
» criminelles amours? N'êtes-vous pas perdu de
» dettes énormes? D'après tout ce que je viens de
» vous marquer, quand même je voudrais, à mon
» âge, et infirme comme je le suis par des blessu-
» res et accidens extérieurs, me clorre dans un
» château pour y éprouver votre conversion; com-
» ment répareriez-vous ce qu'il vous plaît d'appe-
» ler vos fautes, et que tous appellent des crimes?
» L'expérience que vous me proposez est tout-à-fait
» impossible; votre orgueil vous fait traiter de des-
» potisme la main secourable qui vous met à l'abri
» de la vengeance publique; mais cette main secou-
» rable peut se lasser, et ne pas se prêter de nou-
» veau aux prières d'une famille, et je me trouve-
» rais responsable des événemens, si s'agissais [1]. »

La réponse de Mirabeau ne se fit pas attendre, et nous la transcrivons en partie.

« Mon très-cher oncle,

» Si je ne vous regardais pas comme l'homme

[1] Lettre inédite du bailli à Mirabeau, du 14 décembre 1779.

» de la plus haute vertu, de l'esprit le plus sain,
» et aussi comme le plus incorruptiblement juste
» que j'aie vu, je me résignerais à mon sort (d'au-
» tant qu'il n'est pas trop en moi de marchander la
» vie, et que je crois en voir d'assez près le terme);
» et je ne répliquerais pas un mot à la lettre dont
» vous m'avez honoré en date du 14 de ce mois.
» Mais, j'ai mille et mille choses à répondre à cette
» lettre, parce que c'est vous qui lirez la mienne.
» J'oserai donc vous développer mes sentimens et
» mes pensées avec la plus inflexible sincérité; et
» j'espère encore assez de vos bontés, pour croire
» que vous daignerez me lire avec quelque atten-
» tion, me redresser avec sévérité, si je m'égare;
» mais aussi payer de quelque indulgence ma con-
» fiance et ma franchise.

» Votre lettre du 24 septembre m'annonçait, mon
» cher oncle, *le pardon de mon père pour mes torts*
» *personnels envers lui*; comme ils sont à mes yeux
» infiniment les plus graves de tous les miens, et
» aussi les seuls qui me donnent des remords cui-
» sans, tandis que les autres, pour des raisons que
» je vous déduirai quelque jour, me livrent seule-
» ment à des repentirs amers, je me suis senti dé-
» chargé d'un poids terrible à cette heureuse nou-
» velle; non que je me pardonne à moi-même, non
» que je voie dans ce pardon le gage de mon salut;
» mais parce que, libre, ou captif, sain ou souffrant,
» il m'était affreux de me dire *ton père te hait*; c'é-

» tait la plus cruelle de mes craintes, le plus dévo-
» rant de mes maux : je ne suis donc point rassuré,
» mais soulagé ; ce premier point expliqué, souf-
» frez que je passe à ceux qui composent le reste
» de votre lettre.

» D'abord, mon oncle, je vous dirai naïvement
» que, dans un pays où il n'y a ni constitution, ni
» loi proprement dite, et où la société est dans un
» véritable état de guerre, le plus grand nombre
» des lois positives m'inspire peu de respect. On
» peut être très-malhonnête homme, avant qu'el-
» les aient le droit de nous punir ; on peut être très-
» honnête homme, et avoir contrevenu à plusieurs ;
» peut-être même se faire gloire d'en avoir foulé
» aux pieds quelques-unes. Je ne sais si je me
» trompe ; mais voilà ce que je crois fermement,
» et quand la conscience et la loi naturelle ne me
» condamneront pas, je vous avoue que la loi po-
» sitive ne m'inspirera pas plus de remords que de
» terreurs....

» Mais, m'allez-vous dire, *votre conscience com-*
» *pose-t-elle donc si facilement avec le rapt?* Je ne
» dis point cela, mon oncle : je pourrais, si je ne
» craignais de vous fatiguer, examiner si ce rapt
» existe, s'il est prouvé ; si, même existant et prouvé,
» il est aussi coupable que les actions de cette na-
» ture le sont ordinairement ; je pourrais, en vous
» envoyant la lettre pathétique et déchirante qui
» me fit traverser trois fois les Alpes, exposer vingt

» fois ma vie, et me précipiter tête baissée dans
» l'abîme, vous demander : suis-je un ravisseur
» infâme, ou un homme généreux, qui, se voyant
» engagé plus qu'il ne devait l'être, mais voyant
» aussi que cet engagement existant, il devait tout
» à celle qu'il avait compromise, laquelle avait la
» vie en danger, a voulu payer la peine de sa pre-
» mière faute et servir à son gré celle qu'il avait
» perdue, et qui, le cœur sous le poignard, récla-
» mait son secours?

» Mais je réponds seulement ici à ce que vous
» me dites de *ce crime que le roi jure à son sacre de*
» *ne point pardonner*. Il en jure autant pour le duel,
» et, quoique vous méprisiez fort le duelliste, vous
» n'en concluerez pas qu'un honnête homme ne
» doit jamais se battre. Vous savez aussi bien que
» moi que les crimes exceptés du pardon accordé
» au sacre de nos rois, et que leur conseil a trouvé
» irrémissibles [1], sont les duels, les vols de grand
» chemin, les crimes de lèse-majesté divine et hu-
» maine, le poison, la fausse monnaie, le rapt, le
» viol, les incendies prémédités, les assassinats de
» guet-à-pens, enfin les déserteurs, les prisonniers
» pour amendes au profit du roi, les faux saunier s
» et contrebandiers en attroupemens.

[1] Ce passage, depuis les mots « *les crimes exceptés du par* » *don,* etc., » jusqu'à « *nos idées et nos passions,* » se retrouve dans une note de Mirabeau, à la suite du cinquième chapitre des *Lettres de cachet,* tome I, page 101.

» Ainsi *les faux sauniers* et *contrebandiers*, les
» *prisonniers pour amendes* et *les déserteurs*, sont
» assimilés aux *assassins*, aux *incendiaires* et aux
» *criminels de lèse-majesté humaine!* (Pour ceux de
» lèse-majesté divine, je ne sais ce que c'est, et je
» n'ai pu encore entendre sans indignation que l'on
» prétende venger Dieu, et lui donner nos idées et
» nos passions.)

» Puisque l'on pend et que l'on roue pour des
» crimes de création fiscale, il est évident que le
» souverain a le pouvoir de créer des crimes, et
» d'infliger à ces crimes de sa création les supplices
» les plus effrayans et les plus cruels, comme s'il
» s'agissait du renversement le plus atroce de la loi
» naturelle; que, conséquemment, par les voies
» les plus tyranniques, je dirais les plus extrava-
» gantes si le sujet était moins odieux, le souverain
» a le pouvoir de rompre toute proportion entre les
» peines et les délits [1]. Mais ne s'ensuit-il pas évi-
» demment qu'un tel souverain a besoin du droit
» de faire grâce, de ce droit céleste que lui seul
» partage avec la divinité, et qu'il est nécessaire
» de lui confier dans toute son étendue, parce que
» nos législations sont barbares; autrement, toute
» abolition d'un crime, toute rémission d'une peine

[1] Tout ce membre de phrase, depuis ces mots : *il est évident que le souverain*, etc., a été ou pris, ou reproduit par Mirabeau dans les *Lettres de cachet*, tome 1, page 89.

» serait un attentat envers la société; et il y aurait
» assez peu de différence entre celui qui tue contre
» la loi, et celui qui sauve malgré elle [1].

« Quoi qu'il en soit, le droit de faire grâce est
» illimité, et doit l'être dans une monarchie aussi
» absolue que la nôtre, et puisque vous parlez du
» serment du sacre, dont nous savons tous deux
» que nos monarques se dispensent quelquefois,
» je vous observerai, que c'est dans l'occasion seule
» où il veut écouter sa clémence, qu'il a réclamé
» l'exercice d'une volonté arbitraire; il a juré qu'en
» tout autre il respecterait et ferait respecter les
» lois que le dernier des mortels peut violer
» comme lui (*salvo condigno misericordiæ respectu*). Il est donc évident qu'il faut pardonner
» au ravisseur que quelques circonstances excu-
» sent, comme au duelliste; et par conséquent, on
» peut réclamer sans honte pour son fils, pour son
» neveu, pour son frère, une telle grâce.

» Je parle de tout cela, mon cher oncle, avec le
» ton d'affirmation, parce que cela ne me paraît
» pas douteux. Croyez, d'ailleurs, que je subor-
» donne de tout mon cœur mes faibles lumières
» aux vôtres. Mais je puis vous assurer avoir, de-
» puis ma détention, discuté cette question avec

[1] La même remarque s'applique à cette phrase, depuis les mots : *ce droit céleste*, etc. (*Lettres de cachet*, tome 1, page 352.)

» des gens en place, des hommes de loi, etc. Pas
» un seul n'a mis en doute que mon père n'obtînt
» ma grâce dans le quart-d'heure où il la deman-
» derait. J'ajouterai que mes parties ne l'ignorent
» pas, que M. de Valdahon en tremble et s'y at-
» tend, que madame de Ruffey le désire, afin de
» pouvoir négocier avec plus d'avantage pour sa
» fille, etc.

» Mais, mon oncle, je veux laisser vis-à-vis d'un
» homme tel que vous, qui seul, entre tous ceux
» que j'ai vus, m'a donné l'idée et rappelé le sou-
» venir des hommes de Plutarque, toutes discus-
» sions de convenance, et je vais au droit commun,
» à l'arbitre irrécusable de tout homme vertueux,
» de tout homme qui, comme vous, se dit en com-
» mençant chaque journée, *où est le devoir, mar-*
» *chons*; et je commence par vous définir ce que
» j'appelle *despotisme*.

» C'est cette justice tyrannique, qui met la vo-
» lonté d'un homme à la place de la décision de la
» loi; qui fait dépendre, ou d'une surprise ou d'une
» erreur, la vie et la fortune d'un citoyen; dont les
» coups sont d'autant plus terribles que le plus
» souvent ils sont sourds et cachés; qui ne laisse
» que sentir au malheureux le trait qui le perce,
» sans qu'il puisse voir la main d'où il sort; ou qui,
» le séparant de l'univers entier, et ne le condam-
» nant à vivre que pour le faire mourir sans cesse,
» l'abandonne sous le poids des chaînes, loin de la

» liberté dont l'auguste image est pour jamais » violée à ses yeux, loin de la loi qui, dans la » prison ou l'exil, doit toujours répondre au cri du » malheureux qui l'invoque. Voulez-vous une autre » définition de ce despotisme sous lequel je gémis, » et que je ne me cache pas d'abhorrer? Je l'ap- » pellerai, avec *l'Ami des hommes* (in-12, vol. 6, » page 72) : *une attribution qui, fût-elle donnée à » l'équité même, si elle ne reculait d'horreur » de l'accepter, dégénérerait en tyrannie dans sa » main.*

» D'après cette définition, j'oublie pour un in- » stant que je me trouve trop heureux d'avoir reçu » le pardon personnel de mon père, et que je ne » saurais plaider avec la reconnaissance; et voici » à peu près comme j'oserais défendre ma cause à » votre tribunal. »

Nous suspendons ici notre citation, et nous supprimons l'allocution éloquente que cette dernière phrase annonce, parce que le morceau est inséré en partie dans *les Lettres de cachet*, et tout entier au recueil de Vincennes [1].

» ...... Mon cher oncle, je ne sais ce que vous » penserez de ce langage, qui n'est pas celui d'un » courtisan, mais celui d'un homme de votre sang,

[1] *Lettres de cachet*, tome 1, page 355, et *Lettres de Vincennes*, tome 1, pages 258, 259, 260, et 416, 417, 418, 419, 420.

» né libre, qui s'en souvient dans les lieux où tout
» lui crie, *qu'importe? tu ne l'es plus ;* qui connaît
» les droits naturels et acquis, et que l'adversité
» et la douleur n'aviliront point. Je ne sais, dis-je,
» ce que vous en penserez ; mais j'ose espérer
» qu'il ne vous blessera pas plus que je n'en ai
» l'intention. Et n'est-ce pas à vous seul que je de-
» mande, à vous qui ne me devez rien ? n'est-ce
» pas assez vous dire que je vous regarde, malgré
» vos refus, comme mon génie tutélaire, s'il en est
» un qui puisse me sauver encore ?

» Vous m'accusez d'orgueil, je suis trop près de
» moi-même pour me juger ; mais, vous étonneriez-
» vous que l'infortune me donnât de la fierté ?
» M. de Marignane m'a écrit des injures ; je lui ai
» répondu respectueusement. Devais-je baiser le
» pied qui me foulait, et faire croire que je vou-
» lais de la liberté à tout prix ? Non, oh, non ! pas
» même de la vie. Sa fille..., sa fille doit trouver
» mes lettres douces ; je ne l'ai point diffamée,
» comme on l'a prétendu ; je me respecte trop
» pour cela. Le mémoire mutilé et altéré que l'on
» cite n'est pas de moi, et elle le sait bien. Elle
» sait de plus, et elle doit savoir profondément
» que, si j'ai bien des défauts, je n'ai pas celui de
» manquer de générosité. Ne parlons point d'elle :
» s'il me fallait défendre à cet égard, j'aurais trop
» d'avantage ; mais je me repens sincèrement de
» mes fautes, et ce repentir ne me portera pas à

» récriminer, au contraire; mais que tout le monde
» soit juste, et je trouverai plus d'indulgence que
» l'on ne m'en montre.

» Pour vous, mon cher oncle, vous qui, je le
» répète, ne me devant rien, avez daigné m'écrire
» le premier de tous les miens, tandis que tous les
» autres, sans en excepter un seul, me refusaient
» jusqu'à des nouvelles de mon pauvre enfant,
» dont je n'ai appris la mort que par un étranger;
» quelque chose que vous décidiez de moi, mes
» derniers vœux seront pour vous. J'habite un lieu
» de douleur où je meurs lentement et par partie,
» mais tout entier; une cruelle gravelle me dé-
» chire; une cataracte presque inévitable, surtout
» dans une solitude absolue où je n'ai de consola-
» tion que l'étude, va me priver de la vue; la dou-
» leur et le temps, aux mains amollissantes, minent
» mon individu, trop appauvri en tout sens par
» ma fougueuse jeunesse; mais je veux mourir et
» mourir à l'instant, indigne de toute pitié, si je
» regrette quelque chose plus amèrement que la
» possibilité de vous faire oublier, ou de vous
» adoucir du moins, ainsi qu'à mon père, le sou-
» venir de mes longues erreurs. Appelez-les *folies*,
» appelez-les *crimes*, vous en êtes le maître, et je
» ne m'en défendrai point contre vous; toujours
» est-il que jamais repentir ne fut plus sincère que
» le mien; jamais résolution de réparer plus fer-
» mement arrêtée : on ne veut pas me mettre à l'é-

» preuve ; on ne veut pas même avoir pour moi
» cette pitié d'un tyran d'Asie qui écrivait à
» *Alexandre*[1]. *Zizim dans le fond d'une prison ne*
» *vit pas ; il ne fait que languir, il est plus d'à*
» *demi mort ; c'est lui rendre un bon office que de*
» *l'envoyer par une mort entière dans les lieux où il*
» *jouira d'un repos éternel*[2]. J'osais ne pas me
» croire tout-à-fait indigne d'un meilleur sort ; s'il

[1] Le pape Alexandre VI. 1495.

[2] Déjà Mirabeau avait rappelé et s'était appliqué ces mots terribles de Bajazet dans le Mémoire adressé à son père le 1er mars 1778. (Voir *Lettres originales du donjon de Vincennes,* tome 1, page 419. Voir aussi les *Lettres de cachet,* tome 1, page 357.) Dans ce dernier ouvrage, il termine ainsi sa transcription : « Le lecteur désire peut-être » d'apprendre quelle réponse on fit à cettre lettre... Quelle » réponse?... aucune... Est-ce qu'on répond? la dignité » du gouvernement ne serait-elle pas blessée, s'il motivait » les ordres, s'il rétractait une injustice, s'il avouait un » erreur, une surprise? Combien peu de ministres savent » que *la droiture est dignité, que l'orgueil est bassesse,* et » *la justice honneur*... Et qu'est devenu cet homme qui, » dans les fers, ose dire *qu'il est né libre?*... Il habite en- » core les lieux où tout lui crie *qu'importe? tu ne l'es plus.* » Il se voit, au milieu de son sixième lustre, retranché du » livre de vie. A peine un faible rayon d'espoir luit-il à » ses yeux; mais il oublie sa cause pour celle du genre hu- » main, et sa main, affaiblie par les souffrances de son corps » et de son ame défend la liberté. Dès l'âge de vingt ans » on l'a vu s'essayer contre le despotisme... Sans doute il » avait le pressentiment de sa destinée. » (*Lettres de cachet* tom 1, page 358.)

» y a à cela de l'orgueil, je vous en demande par-
» don ; je m'humilierai volontiers devant mon père,
» que j'ai outragé, et qui est mon père, et que
» j'aime ; devant vous, à qui je dois la plus tendre
» et la plus respectueuse affection ; mais jamais de-
» vant des gens qui sont aussi au-dessous de moi, par
» les principes, que les circonstances et la desti-
» née à laquelle personne n'échappe, les ont réel-
» lement mis au-dessus ;.... qu'ils me pardonnent,
» comme je leur ai pardonné, je les en remercierai ;
» qu'ils me fassent du bien, je le reconnaîtrai de
» toute mon âme, et de toutes mes forces. Mais
» quand ils me diront des injures en réponse à des
» choses honnêtes et soumises, je me dirai à moi-
» même : *Tu vaux mieux qu'eux ; car jamais tu ne*
» *repoussas ni n'outrageas un infortuné ; meurs*
» *donc s'il le faut, mais laisse-les !*

» Voilà, mon cher oncle, ma profession de foi,
» que je pourrais défendre et motiver par bien des
» détails appuyés de leurs preuves. Mais je ne vous
» ai que trop fatigué par cette longue et ennuyeuse
» lettre. Je la termine en vous suppliant, puisque
» vous me croyez incapable de calomnier mon
» oncle, mon bienfaiteur, puisque vous daignez
» vous abaisser jusqu'à me répondre et me motiver
» votre conduite, de ne plus employer avec moi de
» ces formules qui navrent mon cœur, et aggra-
» vent cruellement le sentiment de mes maux,
» *monsieur le Comte, je suis votre très-humble*, etc.

» Non, ce n'est pas ainsi, ce n'est pas avec cette
» ironie involontairement amère, que vous devez
» écrire à un neveu infortuné, qui vous chérit,
» vous révère, et donnerait, en courant, sa vie
» pour que vous fussiez aussi persuadé de ces sen-
» timens qu'ils sont vraiment et énergiquement
» dans son cœur. Je vous supplie encore de vou-
» loir être bien convaincu que, si j'ai pris dans
» cette lettre la liberté de discuter mes droits, qui
» sont ceux de tous les autres hommes, je ne m'en
» reconnais pas moins volontairement aussi long-
» temps déchu qu'il plaira à mon père de le vou-
» loir, et que j'abjure à jamais tout esprit litigieux,
» comme je le déteste au passé, au présent, et à
» l'avenir [1]. »

[1] Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 25 décembre 1779. A l'occasion de cette lettre, Mirabeau écrivait à Boucher, le même jour : « Je vous envoie une lettre dont » je ne suis pas mécontent; si vous ne l'êtes pas non plus, » je vous prie de la faire partir sans la retarder le moins » du monde par un envoi à Dupont. Je n'ai pas écrit dans » son genre; je me suis livré à la chaleur de mon âme, et » vous verrez que mon oncle en sera touché. Je ne sais » comment j'ai eu la force de l'écrire. Je n'ai pas fermé » l'œil cette nuit; et je souffre plus que je n'ai encore souf- » fert. Ah! mon ami! j'aime et je dois bien peu aimer la » vie! » C'est au sujet de cette même lettre que Mirabeau écrivait à Sophie : « Je suis fâché de ne pouvoir t'envoyer » ma réponse, qui est noble, tendre, et forte de choses; » mais comme cette lettre est de quatre pages très-serrées, » comme j'étais fort malade quand je l'écrivis, et que je

Veut-on voir l'effet que cette lettre produisait sur le père, qu'aurait dû émouvoir tant d'éloquence, désarmer tant d'infortune? « A l'égard de » cet enragé fol de Vincennes, tout cela n'est que » le bavard philosophisme du grand *peut-être*, » phébus des mauvais sujets, impudente rémi- » niscence [1]. Trois ou quatre fols, tels que Dide- » rot, D'Alembert, Rousseau [2], ou autres hommes

» voulais l'envoyer tout de suite, comme je deviens tous » les jours plus aveugle, je n'ai pas même fait de brouil- » lon. » (*Voir les Lettres du donjon de Vincennes,* t. 4, page 120.)

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 1er mars 1780.

[2] Il nous paraît assez curieux de rapprocher cette opinion du marquis sur J.-J. Rousseau, de ce qu'il en avait écrit lors de la mort alors récente de ce grand écrivain : « Je vous remercie pour ma part, mon cher Perreau (*), » de la relation que vous m'envoyez. Celui-ci était vrai- » ment un homme de talent et de génie, et nous perdons » le plus grand harmoniste de notre langue, pour les ames » chaudes et les têtes faibles, comme Massillon pour les » sages, et Voltaire pour fols et les méchans. Gare mon » digne ami Pompignan, pour les gens de goût, de bien, » et d'honneur : le siècle va se dépouillant de ce qui dé- » passe le vulgaire. Quel dommage qu'une ame transcen- » dante et noble comme celle de Rousseau ait pourtant

(*) Jean-André Perreau, auteur de plusieurs ouvrages estimés, depuis professeur de droit, tribun, coopérateur du Code civil, inspecteur-général des écoles de droit, etc. Une ressemblance frappante de visage l'a fait supposer fils naturel du marquis de Mirabeau, chez qui il était né le 17 avril 1749. Il est mort à Toulouse, le 6 juillet 1813.

» de paille, habillés de clinquant, dont la biblio-
» thèque est l'inventaire de la tour de Babel, et
» qui, la plupart, n'ont d'original que l'impudence,
» ont été le magasin de toutes ces philosophicaille-

» si peu tiré de parti d'elle-même pour son propre bien,
» et pour celui des autres ! pour avoir voulu philosophi-
» cailler, marcher sur sa tête, et être son propre appui !
» Comparons, quant aux effets, le baume de Richardson
» et le sel âcre et déchirant de Rousseau : l'un vous par-
» fume de l'odeur de la vertu réelle et pratique ; l'autre
» vous dessèche de l'ardeur d'une vertu imaginaire, pas-
» sionnée, inquiète, chancelante, qui agite tout, et n'as-
» seoit rien. Tel qu'il s'est montré à nous, Rousseau avait
» des vertus rares ; mais, entraîné vers l'écueil inévitable de
» quiconque est son propre guide, il n'a pu échapper à l'or
» gueil, au vide des autres, à la plénitude de soi. Je vous
» dirai sur sa mort une idée que je me garderais d'écrire ;
» mais j'y vois de l'apprêt partout ; le propos formé de si
» bonne heure de ne plus écrire, crainte de déchoir, mon-
» tre une âme éprise de la renommée. Cet homme était
» las de tout. Son changement de mœurs pour réconcilier
» sa fin, cette mort précoce et arrangée, ce propos de
» théâtre, l'idée du contraste avec ce vilain Voltaire, à la
» mémoire duquel il joue, en effet, en ce moment un tour
» sanglant. Au fait, il est mort un homme bien rare pour
» la chaleur des idées, le travail et l'harmonie de l'expres-
» sion. Je chéris et honore sa mémoire. Ce fut un homme
» singulièrement doué, funeste peut être pour quelques
» pauvres têtes, et, malheureusement dans son plus bel
» ouvrage, inabordable pour les mœurs, mais à bien des
» égards estimable et même édifiant. Je le regrette fort, et
» dans ce moment même il me rend encore service, c'est
» de me pénétrer profondément d'une grande vérité que

» ries modernes, qui ne méritent que Saint-Lazare
» ou Charenton [1]. Quant à celui-ci, en songeant
» que l'écrivain va avoir trente-un ans, le bon sens
» l'aura jaugé fol; ses lettres me le peignent tel que
» je l'ai vu toute ma vie, quant à la tournure de
» son esprit, aberrant vers le vide, né pour le pa-

» j'ai toujours choyée (et j'en eus besoin peut-être) à sa-
» voir, qu'un homme n'est vraiment homme qu'autant qu'il
» est petit devant lui-même; qu'il retrouve son origine
» dans les vues de la Providence; qu'il y soumet sa car-
» rière, et qu'il y rapporte sa fin. Souvenez-vous de cela,
» mon cher Perreau, le printemps de la vie se passe pour
» les ames honnêtes, et qui ont quelque émulation, à
» faire des amas de connaissances; provisions stériles et
» dont nous ne savons que faire, si elles ne se rapportent
» à la seule science réelle, qui est de connaître, d'accep-
» ter, de se résigner. L'âge mûr s'écoule en vains projets,
» et en agitations diurnales, qui ne nous apprennent point
» à vivre, et ne laissent guère de traces d'avoir vécu. Le
» troisième âge nous poursuit avec le désabusement, son
» compagnon inséparable, et l'on vit affligé, et l'on meurt
» sans cesse en idée, et l'on regrette la vie idéale, dans
» le temps même où l'on ne saurait goûter la vie réelle.
» Voilà tout ce que l'homme peut de lui-même, quelque
» étude, travail, et volonté dont il soit capable, à moins
» que cette volonté ne soit constamment et assidument
» soumise à celle de l'Être suprême, persuadée de sa pro-
» pre misère, mais rassurée, soutenue, ennoblie par le
» titre et le sentiment de son origine céleste, et de sa
» destination. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. Perreau*, du 10 juillet 1778.)

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 28 janvier 1780.

» thos, comme un lévrier pour la chasse ; il s'est
» enflé des expressions des rêveurs et vise-en-l'air,
» qu'il attrappe avec un talent naturel, sans même
» noyer un grain de bon sens dans trois pintes de
» paroles ; encore a-t-il la plus basse volonté du
» plagiat naturel, moral, et physique, et que sitôt
» qu'il veut enfanter et suivre une idée, il se perd
» dans le son, comme dans l'air des bulles de
» savon, images trop justes de ces sortes de ratio-
» cinations humaines, et il finit comme un imbé-
» cile extravagant ; et cet orgueil et cette opinion
» de lui, et ce mensonge continuel ; ce n'est, après
» tout, qu'un fol dangereux, à qui l'impudente
» présomption tient lieu d'esprit, l'orgueil d'âme
» et la fougue de cœur [1]. Son dernier chef-d'œuvre
» est le seul dont il ne m'ait pas envoyé copie ; il
» s'est lassé, apparemment, de ce que je lui man-
» quais au point de ne lui pas faire de réponse ; il
» m'a pourtant détaché encore une lettre de bonne
» année, où il est toujours question de *malheurs*
» et de *fautes* ; c'est sur le ton du jour où il doit
» être bien mal, *et près du terme où l'on perd toute*
» *idée de malheurs et même de remords* ; tu vois
» que cela est fort orthodoxe, et fort respectueux,
» s'adressant à moi, dont il connaît les principes,
» et sait que j'ai en horreur toute affiche d'opi-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 février 1780.

» nion contradictoire à l'immortalité de l'âme, qui
» peut seule servir de frein aux passions humaines.
» Mais peu m'importe; je lui laisse faire ses phrases
» ronflantes, et j'imagine que tu ne répondras pas
» à la dialectique de ce monsieur : ôtons notre tête
» de dessus ce fumier, et qu'on le porte à la
» voirie [1]. »

Le bailli, toutefois, avait déjà répondu : « Je
» vous remercie de ce que vous me dites au sujet
» de la nouvelle année ; celles qui plaira à la Pro-
» vidence de m'accorder auraient été heureuses,
» ou du moins autant que celles d'un vieillard peu-
» vent l'être, après une vie active et fatigante, s'il
» avait plu à ce que j'ai de plus proche, après mon
» frère, de faire son propre bonheur, celui de mon
» frère et le mien. Dieu en a ordonné autrement,
» je me soumets à sa volonté.

» Autant que je puis m'y connaître, vous n'avez
» pas encore bien jugé de la qualité des délits
» donc vous vous être reconnu coupable; et, à

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 janvier 1780. Il semble que cette diatribe avait été prévue, car nous voyons que Dupont de Nemours était tout effrayé de la lettre de Mirabeau précédemment rapportée. « Ah ! monsieur, pourquoi le laissez-vous écrire ainsi à » son oncle, et par conséquent à son père? Je les connais » mieux que lui, et sais mieux le langage qu'il leur faut » parler. Je tremble qu'il ne se soit fait un grand tort. (*Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher*, 10 janvier 1780.)

» vous dire vrai, je vous trouve de plus en plus
» aveuglé par l'amour-propre qui sait habiller
» nos défauts en vertus, et sujet au défaut assez
» ordinaire aux têtes vives, qui est, je le répète,
» de ne se faire d'idées justes sur rien, ce qui est
» le moyen de les coiffer du bonnet de Midas; et
» vous me faites l'effet de vous étourdir au bruit de
» vos propres plaidoyers.

» Je vois avec une vraie douleur que vous pre-
» nez les délires de votre imagination pour de la
» philosophie. Vous murmurez contre l'autorité; si
» elle vous eût abandonné, où en seriez-vous?

» Je suis bien éloigné d'avoir de moi, ni de
» croire même que vous en ayez l'opinion que
» vous paraissez en avoir. Mais j'ai vécu, et
» j'ai toujours tâché d'être juste; je suis bien
» éloigné d'être un courtisan, ni un promoteur du
» despotisme; mais, ayant vu long-temps, et sous
» bien des faces, et dans bien des pays, le monde
» et l'humanité, les ayant sérieusement étudiés et à
» loisir avant d'arriver à mon âge où le temps n'est
» plus qu'éclair, j'ai aperçu depuis long-temps,
» tout comme vous, qu'on peut être très-honnête
» homme et avoir à se plaindre de la loi; qu'on
» peut être très-mal honnête homme, et être même
» sous sa protection; j'ai vu que certaines lois de
» l'honneur combattaient la loi positive. Qu'est ce
» qu'on peut conclure de là? Rien, si ce n'est la
» faiblesse de l'humanité; mais on ne peut cepen-

» dant douter que plusieurs de ceux qui ont tra-
» vaillé à la confection de la loi positive n'aient
» eu des lumières, et que presque tous n'aient eu
» le bien en vue. Il y a donc un orgueil manifeste à
» vouloir se mettre au-dessus de tous les hommes.
» Ils n'ont pas pu faire un ouvrage parfait : Dieu
» même ne le peut pas; car, pour faire quelque
» chose de parfait, il faudrait qu'il se fît lui-même.

» Vous avez raison de dire que le prince doit
» avoir le pouvoir de faire grâce de tous les crimes
» puisqu'il vous paraît avoir le droit de créer des
» crimes.

» Les princes sont hommes, et, bien loin de les
» blâmer des erreurs dans lesquelles ils tombent,
» je suis étonné qu'ils fassent aussi bien, attendu
» tout le fatras dont on étoupe les têtes royales, et
» que, n'ayant que les facultés ordinaires de tous
» les hommes, ils sont entourés de piéges. Comme
» hommes et faibles, ils ont peut-être erré en fai-
» sant punir comme crimes ce qui ne paraît pas
» tel; confondre un contrebandier avec un as-
» sassin, c'est renverser les idées. Mais sont-ils réel
» lement confondus par la qualité des peines? le
» sont-ils par le secours que l'on prête à la main-
» forte, dans le cas de l'assassin, et qu'on lui re-
» fuse dans l'autre cas?

» Les besoins de la société ont exigé que le prince,
» soit qu'il gouverne, soit qu'on dégouverne en
» son nom, eût de quoi satisfaire à tous les besoins

» de cette même société ; on s'y est peut-être mal
» pris : cela serait la faute de l'humanité ; mais la
» loi une fois posée, comptez que qui s'expose à
» des peines infamantes sciemment, lors même
» qu'elles sont infligées mal à propos, n'est pas
» loin d'être un scélérat.

» Vous en appelez à la loi naturelle, mais ceux
» qui l'invoquent oublient qu'il n'y a dans leur
» sens que la fauve qui puisse la réclamer, et qui
» en ait le droit comme n'en devant rien qu'à elle;
» et que, dans le sens véritable, toute loi n'est
» qu'une expression de cette grande loi.

» Vous invoquez la loi naturelle ! eh bien ! que
» dit-elle ? *Ne fais à autrui que ce que tu voudrais*
» *t'être fait*. Tâtez-vous, et voyez si vous voudriez
» qu'on fît, par rapport à vous, ce que vous avez
» fait par rapport aux autres.

» Je ne répondrai pas à tous vos argumens.
» Mais, sans le vouloir, vous me montrez que vous
» ne connaissez vos torts que par leur effet, et non
» par leur cause.

» Je ne vous suivrai pas dans tout ce que vous
» avez mis derrière des guillemets dans votre
» lettre [1]; mais ne vous persuadez pas que je ne
» puisse le combattre. Votre père a de droit la pre-

[1] L'allocution insérée, comme nous l'avons dit, au *Recueil de Vincennes*, t. 1, p. 238, 259, 260, 416, 417, 418, 419 et 420.

» mière magistrature sur vous. Cette magistra-
» ture est la première de toutes et la plus naturelle.

» Quant à votre beau-père, vous appelez injures
» ce qui n'est et ne fut que le plus simple exposé
» de vos torts envers la société ordinaire ; car enfin,
» tâtez-vous bien, avez-vous passé beaucoup de
» jours en liberté sans vous plaindre, ou donner
» lieu à quelqu'un de se plaindre de vous ? Avez-
» vous jamais pu socier sans querelles ?

» Mais en voilà déjà trop, et je ne veux ni ne
» dois chercher à vous tourmenter. Je ne puis rien
» pour vous, il n'est pas juste que je vous fasse des
» reproches. Je finis en vous souhaitant du meil-
» leur de mon cœur, mais sans espérance à ce
» sujet, un bon repentir et la connaissance de vos
» torts. Ce sont les sentimens avec lesquels je suis,
» M. le comte, votre, etc.

» P. S. Votre commerce de lettres avec moi ne
» doit pas vous paraître assez doux pour chercher
» à le continuer. Ainsi ne fatiguez pas vos yeux à
» m'écrire, parce que je ne puis rien [1]. »

Quoi qu'il en pût dire, le bailli ne voulait assurément pas voir cesser la correspondance qui préparait le salut de son neveu ; celui-ci répliqua tout de suite :

« Mon cher oncle, vous vous trompez ; quoi-
» qu'assez dures, vos lettres ont quelque douceur

[1] Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 10 janvier 1780.

» pour moi; quoique affligeantes, elles me servent
» de consolation. Ne m'en privez pas.

» N'est-ce donc rien dans la situation où je suis,
» que de n'être pas abandonné de l'univers entier?
» d'avoir un homme de bien, un homme bon,
» sensé et fort qui s'occupe de moi, qui me prêche,
» qui me gronde! Cet homme est un oncle qui a
» eu pour moi des entrailles paternelles, qui m'a
» voulu et fait beaucoup de bien, qui m'est plus
» cher et plus respectable que je ne puis l'ex-
» primer.

» A travers sa sévérité même, je vois sa sensi-
» bilité. S'il croyait ses remontrances inutiles, il ne
» m'en ferait pas. S'il me croyait perdu, il n'écri-
» rait pas à un mort. Non, mon oncle, on n'est
» point mort tant qu'on sent et qu'on pense, et tant
» qu'on n'est point mort, on peut expier et méri-
» ter. Le ciel réserve aux humains jusqu'à leurs
» derniers momens une porte à son indulgence et
» à ses faveurs. Les hommes seront-ils plus sé-
» vères que lui, et n'est-il aucun moyen de les
» émouvoir? Hélas! quel est celui qui lui-même
» n'a pas besoin d'indulgence! C'est la plus belle
» leçon du *Pater!*

» Je me défends sur quelques points, parce que
» je suis assez coupable sur d'autres pour n'avoir
» pas besoin qu'on aggrave mes torts. Mais fus-
» sent-ils plus grands, sont-ils inexpiables et
» irréparables devant mes parens, mes alliés,

» mes proches quand ils ne le sont pas devant
» Dieu? j'espère qu'il sauvera mon âme ; est-il bien
» décidé qu'il faille laisser périr mon corps, la
» seule chose de moi qui soit au pouvoir des hom-
» mes; est-ce votre bonté qui en porterait l'arrêt?
» et si vous, qui ne manquez pourtant ni de fer-
» meté, ni d'une justice assez sévère, n'oseriez le
» porter, ne devez-vous pas désirer, mon généreux
» oncle, qu'il ne soit prononcé par personne, et
» qu'on m'ouvre un moyen de salut? n'y devez-
» vous pas concourir? du sein des voûtes qui me
» couvrent, je puis mal voir; mais ceux qui voient
» mieux que moi, n'ont-ils pas l'obligation de me
» tendre la main, de guider ma marche, de me
» mettre à la portée, puisque j'en ai l'extrême désir,
» de mériter d'eux et de la société? Tout repentir
» sincère a droit au pardon. Tout ferme propos
» de bien faire a droit aux secours : me donnera-
» t-on l'un sans l'autre? quand je crie : *Sauvez-*
» *moi, je ferai tout ce que l'on exigera pour m'en*
» *rendre digne*; me répondra-t-on, *meurs?* —
» Vous ne le répondrez pas : vous regarderez
» comme une espèce de devoir de m'aider à avoir
» une autre réponse.

» Qu'ai-je à faire? je l'ignore. Mais qu'on me
» l'indique, et il sera fait. Je suis accoutumé aux
» peines, et crains peu les difficultés; lorsqu'on
» veut acheter quelque chose, on dit, *mettez-y le*
» *prix;* je veux acheter quoi? l'avantage d'être a

» portée de mieux faire, et de mériter un jour un
» pardon complet; qu'on y mette un prix : ce sera
» alors à moi à prendre sur moi-même de quoi
» l'acquitter, ou à me résigner, si je me trouve in-
» solvable; mais m'enterrer irrévocablement, et
» sans condition, lorsque j'en demande avec lar-
» mes, me serait trop dur!

» Pardon, mon oncle, je me répète : tout senti-
» ment surabondant fait ainsi; mon cœur crie sans
» cesse qu'il vous respecte, qu'il vous aime, qu'il
» espère en vous : éclairez-le, guidez-le; ce cœur
» toujours ardent est devenu docile; il obéira à la
» moindre inflexion de votre main ou de celle de
» mon père. Écrivez-moi, mon oncle, daignez m'é-
» crire; et dites-moi ce que je dois tenter. On
» avertit du bord de la mer un malheureux nau-
» fragé de la planche à laquelle il peut s'accrocher,
» on lui jette, si l'on peut, un cordage.

» Rien n'égale la tendresse, la confiance et la
» vénération avec laquelle j'ai l'honneur, etc., [1]. »

Ces lettres, toujours communiquées au marquis de Mirabeau, ne l'adoucissaient pas, et nous en avons la preuve dans cette phrase écrite à la même époque. « Cet homme est né avec l'esprit de tra-
» vers; autrefois les fols déraisonnaient et on les
» enfermait, et tout était dit; aujourd'hui ils rai-
» sonnent et on les écoute, on les croit, on les lâche.

[1] Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 19 janvier 1780.

» Il est venu dans ce temps, qui l'a achevé; j'ai
» les très-complètes preuves, que son esprit, son
» orgueil, et ses plans ne sont point changés ; il a
» mérité la prison par des crimes, et pis peut-être,
» ou du moins une pire prison, et il n'y a pas
» d'autre moyen de tenir de tels oiseaux [1]. J'ai
» affirmé (au lieutenant du roi de Vincennes) que
» tout adoucissement et relâchement était et serait
» contraire à ma volonté [2], et que, quant à moi,
» je ne connaissais de bons garans que quatre
» murs, et que je ne donnerais les mains à aucun
» adoucissement quelconque [3]. » En même temps
il traçait fort durement le cadre d'une réponse à
son frère qui le lui avait demandé en ces termes :
« Je te prie de me marquer en gros ce que tu veux
» que je réponde à la lettre de Vincennes ; je ne te
» cacherai pas qu'elle me paraît moins orgueil-
» leuse que les autres, mais c'est précisément toi
» qui dois guider sur cela tout et tous [4]. »

Voici un extrait de la lettre qu'écrivit le bailli à
» son neveu : « Quoique votre lettre porte un peu

[1] Lestre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 mars 1780.

[2] Lettre inédite du même au même, du 16 mars 1780.

[3] Lettre du marquis de Mirabeau à M. de Marignane, du 24 avril 1780. (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc, page 37.)

[4] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 mars 1780.

» moins le type de l'orgueil que vos précédentes,
» il s'en faut bien que je ne vous trouve ni ne vous
» croie dans les dispositions où je vous désirerais;
» j'oublierais peut-être qu'au lieu de faire la joie et
» d'être le soutien de la vieillesse de votre père et
» de la mienne, vous nous avez causé tous les genres
» de chagrin que peut donner un jeune homme;
» mais je ne saurais oublier que vous savez prendre
» le ton qui vous plaît, et que, dans le temps où
» vous projetez quelque acte de fureur, vous donnez
» les plus belles paroles; or, cette manière d'être
» peut duper une fois quelqu'un qui a le cœur
» droit, mais avec l'expérience que l'âge donne,
» on n'est pas dupe long-temps et souvent.

» Chercher à émouvoir est le propre du théâtre;
» mais dans la vie réelle, il faut persuader, et l'on
» ne persuade que par la vérité, la justice et la
» raison.

» Puisque vous croyez pouvoir réparer vos cri-
» mes, excusez le mot, mais c'est le vrai nom de
» ce qu'il vous plaît d'appeler *vos torts* et *vos fautes;*
» vous n'en connaissez pas l'énormité; renoncez
» donc à l'idée de *réparer*, cela est au-dessus des
» forces humaines; Dieu peut vous pardonner, et
» votre père aussi; mais ne comptez plus sur l'es-
» time publique, à moins qu'une conduite toute
» contraire, humble, modeste, soumise, sans pré-
» tention, et contente de tout, ne forme à l'avenir
» le plan de toute votre vie. Vous m'avez fait dans

» une de vos lettres un si bel éloge de la loi natu-
» relle; quel droit vous donnait-elle? Celui des
» bêtes fauves; la loi sociale que vous frondez, est
» cependant la seule qui vous ait donné quelques
» droits ; elle les a liés, à la vérité, à des devoirs ;
» mais celui qui oublie ses devoirs doit perdre ses
» droits; ce n'est pourtant que sur eux que vous
» fondez votre orgueil; car, sans cette loi sociale,
» quel est le portefaix qui n'en a pas plus que vous?
» — Vous avez de l'esprit, malheureusement ; et
» peut-être fondez-vous aussi votre orgueil sur cette
» sorte de supériorité, que vous croyez avoir sur
» beaucoup d'autres; mais qu'est-ce qu'un esprit
» acéré qui n'est pas joint à un sens droit? qui, en
» disant tout, contant tout, écrivant tout au sable
» et aux vents, n'en mène pas moins, ou n'en laisse
» pas moins aller le cœur à tous les vices? le corps
» à tous les désordres? et, d'ailleurs, croyez-vous
» n'avoir ni égaux, ni supérieurs? et s'il n'y avait
» pas eu d'autres gens d'esprit avant vous, que
» seriez-vous?

» Enfin, si ma lettre vous choque, j'en suis fâché,
» mais je ne puis vous parler que selon ma con-
» science; votre père s'est expliqué hautement et
» net sur cela ; votre femme est seule en droit de
» demander votre liberté; vous prétendez que vous
» ne craignez pas les difficultés; eh bien! je vous
» désigne de bonne foi la route [1]. »

[1] Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 21 mars 1780.

Le marquis était ou feignait d'être affermi de plus en plus dans la résolution de ne rompre, ou même relâcher les chaînes du prisonnier, que sur la demande formelle de la comtesse : « Compte que » si l'on peut dompter cette tête hargneuse, vide, » et féroce, c'est par l'humiliation. Comme la crainte » de Dieu est le commencement de la sagesse, l'hu- » miliation est le commencement du retour sur » soi-même; l'enfant prodigue revint, mais il avait » préalablement gardé les pourceaux ; compte » qu'il n'y en a pas de plus profonde pour lui, que » de s'agenouiller devant sa femme, de la prier, » d'avouer lui devoir tout; et c'est là où il faut » l'amener; l'acheminement est encore bien faible, » mais patience, ou qu'il crève, peu m'importe, » il faut cela ou rien [1]. »

Mirabeau, cependant, sentait parfois s'ébranler la résolution d'attendre de sa seule famille une grâce refusée avec tant d'opiniâtreté ; cent passages de la correspondance de Vincennes prouvent aussi qu'il se plaignait, souvent avec trop d'aigreur, sans doute, mais parfois avec justice, du négociateur Dupont. Incontestablement celui-ci mettait du zèle et du dévouement dans son rôle, d'ailleurs délicat et difficile; mais il faut reconnaître que, pour un client aussi justement impatient que le

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 mai 1780.

prisonnier, Dupont était tiède, lent, méticuleux, trop occupé de sa propre importance, trop enclin à faire une sorte de diplomatie étroite, trop disposé à donner toujours tort à Mirabeau, et à croire de préférence le marquis, à qui Dupont était attaché, par une affection véritable, mais encore plus par les souvenirs d'un ancien patronage, et par l'ascendant qui faisait tout plier sous cet homme impérieux et fort, dont Dupont ne savait pas, d'ailleurs, toute la pensée.

Aussi Mirabeau ne se défendait pas toujours du projet d'abandonner les voies d'accommodement, et de faire contraindre son père. « Je ne promets » point de ne pas tenter de mettre mon père et moi » en justice, et j'y réussirai peut-être : je ne veux » point périr ici comme un forcené [1]; il paraît que » l'on veut que je reste ici jusqu'au jugement der- » nier ; et je suis décidé par toutes les voies possi- » bles, l'évasion seule exceptée [2], de m'en tirer. » En conséquence, je demande très-sérieuse- » ment d'être remis, soit aux juges ordinaires,

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 177.

[2] Il faut remarquer, en effet, que Mirabeau, qui, pour se tirer du donjon de Vincennes, déploya tant de constance, de vigueur, et de cette habileté insinuante, mais toujours noble, qui était dans son caractère, et qui en était digne, ne se laissa jamais surprendre même par le plus simple projet d'évasion, moyen qui aurait été trop au-dessous d'un tel homme.

» soit à des commissaires, pourvu que M. Lenoir
» se trouve du nombre, pour que mon procès,
» instruit et jugé, m'apprenne enfin pourquoi,
» depuis sept ans je suis privé de la liberté;
» ceci n'est point fougue, je vous en avertis, c'est
» une résolution fixe et invariable; je ne veux ni
» ne puis être joué, et j'embarrasserai fort, si je
» m'y mets [1]. »

Quelques jours auparavant, Mirabeau s'était plaint d'être depuis long-temps privé des lettres de Sophie : « Il y a six semaines que je n'ai rien reçu
» et, avant, vous me donniez deux lettres par
» mois; si la sotte m'a écrit quelque chose de dé-
» placé renvoyez-lui sa lettre, ou indiquez-moi à
» quoi je ne dois pas répondre; mais ne me mettez
» pas, et ne me laissez pas au supplice [2]. »

Il paraît que la cause de ces retards de lettres provenait d'une difficulté à laquelle donnait lieu l'enfant des deux prisonniers; Sophie voulait, ou

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 7 mai 1780. Voir aussi les *Lettres originales de Vincennes*, tome 4, pages 198 et suivantes. Outre nos précédentes citations, le passage suivant d'une lettre, de deux ans postérieure, donne lieu de penser que le recours que projetait Mirabeau n'aurait pas été sans succès : « Compte qu'Honoré » était, peu s'en faut, en mesure de sortir de Vincennes » sans nous. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 27 juin 1782.)

[2] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 1er mai 1780.

avoir sa fille auprès d'elle, ou la placer à son gré dans une pension de son choix; madame de Ruffey s'y opposait de toutes ses forces; l'autorité penchait pour celle-ci; Boucher réclamait l'entremise de Mirabeau, qui s'y refusait : « Je me dispen-
» serai, s'il vous plaît, d'engager Sophie a rien ;
» parce qu'il n'est pas en moi de conseiller qui que
» ce soit contre ma pensée ; et que ma pensée est
» trop ferme pour la lui communiquer, par vous
» qui avez des ménagemens à garder, et des de-
» voirs de place à remplir ; je pense, moi, que So-
» phie n'aurait qu'un parti à prendre, celui de
» mettre sa famille en cause, si l'on ne la satisfait
» pas sur le compte de sa fille ; il est de toute ini-
» quité de ne pas déférer à ses désirs sur cela ; et
» on peut quelquefois lutter avec avantage contre
» l'iniquité ; vous sentez vous même que la raison
» donnée par la famille est pitoyable et de mau-
» vaise foi, puisqu'il est impossible que l'on ignore
» l'existence de cet enfant ; au reste, je vous gar-
» derai le secret, parce que je vous dois ce que
» vous me demandez ; mais je pense, moi, que la
» lettre de Sophie qui me parvient est pleine de
» bon sens et de saine logique ; qu'on ne peut y
» répondre que par la force ; qu'elle pourrait éluder
» et même vaincre cette force, car il serait dur
» jusqu'à l'atrocité de placer sa fille malgré elle et
» à son insu [1]. »

[1] Lettre inédite précitée de Mirabeau à M. Boucher, du 7 mai 1780.

Cette lettre était vive, et il paraît qu'elle émut un peu la mansuétude ordinaire de M. Boucher : » Il y aurait beau champ à vous combattre sur vos » théories ; mais elles ne me regardent pas ; ce qui » m'est personnel, c'est votre correspondance, et » vous me forcerez à vous dire que vous vous écartez » de son principe ; elle ne vous a été permise que » pour donner de vos nouvelles et en recevoir, » toute affaire exceptée ; maintenant, tout en di- » sant que vous ne voulez pas donner de con- » seils, vous en donnez, et ils sont suivis ; la fa- » mille de madame de Monnier s'est aperçue de » son opiniâtreté dans plus d'une circonstance ; et » on dit positivement que si vous ne lui donniez » pas de conseils, elle serait plus traitable ; vous » sentez combien cette assertion nous inculpe ; je » n'ai pas voulu jusqu'à présent, en user avec vous » en suivant l'usage ordinaire, qui est de sup- » primer toutes les lettres dont le style s'écarte ; et » je vous en prie, si vous ne voulez pas me com- » promettre, et continuer à jouir du plaisir de vous » correspondre, oubliez les affaires pour donner » tous vos momens à l'amitié [1]. »

Les lettres du même temps nous apprennent que le commandant Rougemont, dont nous nous gardons bien de parler aussi souvent que nos docu-

[1] Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, du 12 mai 1780.

mens et les dates correspondantes du recueil de Vincennes, nous en fournissent l'occasion, avait fait grand bruit d'une conversation, suscitée par lui-même, entre sa belle-sœur et Mirabeau; et de quelques mots jetés par le prisonnier, à travers l'espace, à une dame apparemment logée au château, et qui avait été inquiétée à ce sujet. Les détails qui ont survécu nous paraissent piquans; mais nous les plaçons en note pour ne pas ralentir notre narration [1].

[1] « Madame la comte de Spare m'a pris pour le mar-
» quis de Bauveau, preuve évidente que l'on ne me voit
» de si loin que fort peu, puisqu'elle m'as si mal reconnu,
» moi, qu'elle connait très-bien. Je lui répondis par des
» négations simples; M. de Rougemont le sut, et, pour
» cette fois, il parla. Je lui dis la vérité du fait, qu'on
» lui avait appris comme je le lui contai. Il me demanda
» de ne plus parler à Madame de Spare; je le lui promis,
» d'autant plus volontiers qu'elle amenait des femmes
» pour me voir comme *la bête curieuse*, et que cela m'a-
» vait déplu. Le lendemain il veut, à mon insu, condam-
» ner des fenêtres que je n'ai point ouvertes, que j'ai
» trouvées telles; je m'y oppose, et lui demande s'il veut
» m'interdire l'air dans la galerie, c'est-à-dire la prome-
» nade que M. Lenoir m'a donnée; il cède, et cela passe.
» Il est de fait que je n'ai pas dit un mot, depuis, à ma-
» dame de Spare, et que je n'ai parlé qu'à madame de
» Ruault, chose qu'il sait très-bien. Hier, le premier beau
» jour de printemps, je fus au jardin depuis sept heures
» jusqu'à dix heures, et depuis deux heures jusqu'à la
» fermeture. M. de Rougemont, qui ne savait pas cela,

Quelque développées et minutieuses que soient nos correspondances nous n'y trouvons aucune trace quelconque de prétendues liaisons de galanterie que Mirabeau aurait contractées à Vincennes

» ou ne le voulait pas savoir, aperçoit aux fenêtres les
» amies de madame de Spare ; il prend deux fusiliers et
» un sergent, et va, dans cet équipage, chez une femme
» de la plus haute naissance; je l'ignorais, et que m'im-
» porte ! Ce matin il est venu chausser le cothurne auprès
» de moi ; je lui ai répondu modérément et sensément. Or,
» savez-vous ce que je faisais dans le temps même où il
» méditait de me nuire (car il m'a dit qu'il rendrait compte
» au ministre) ? J'apprenais que madame de Spare, très-
» offensée d'une insulte qu'elle appelle *publique*, écrivait
» pour demander au ministre une *réparation publique*, et
» je me hâtais de faire avertir madame de Rougemont
» pour qu'elle se jetât au devant. Et voilà comme je suis
» méchant ! Il est certain que je désirais éviter une tra-
» casserie, mais il est certain aussi que la démence de cet
» homme me faisant pitié, et sa famille m'inspirant de
» l'intérêt, je voulais lui en épargner une dont tout le
» château triomphe. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 1er avril 1780.)

« Je le crois, en vérité, *que cela a fait du bruit :* quand
» vous mettez ou laisserez ensemble des enragés fols, qui
» mèneront la garde chez une femme de qualité, sous
» prétexte que l'on parle à un prisonnier qui n'était pas,
» et n'avait pas été de la journée dans les galères, certes,
» *cela fera du bruit ;* s'il y eût eu des hommes chez ma-
» dame la comtesse de Spare, probablement ils auraient
» chargé, l'épée à la main, M. de Rougemont et sa garde,
» et de plus le parlement s'en serait mêlé, parce qu'enfin
» vous devez savoir, Messieurs les visirs et demi-visirs,

avec des femmes logées au château, ou venues du dehors, parmi lesquelles on a eu la barbare impudence de citer l'une des premières, des plus illustres, et des plus innocentes victimes de la

» Messieurs les dieux et demi-dieux, que vous n'en êtes
» pas encore, dans notre Turquie, à faire entrer une
» garde militaire chez des citoyens, sans un ordre exprès du
» roi. Mais, fort peu me chault ; le vrai est que, depuis
» cette brutale sottise, je n'ai parlé à personne ; que je
» n'ai pas parlé trois fois à madame de Spare, que je ne
» donne qu'en matière grave ma parole; mais que vous
» déférer me sera toujours un plaisir et un devoir. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 7 mai 1780).

Boucher avait écrit au prisonnier, le 8 juin 1780 : « On
» m'assure que vous avez parlé à madame de Ruault, et
» l'on rapporte votre conversation ; vous devez sentir
» combien cela est contraire au bon ordre, et que les sui-
» tes pourraient être dangereuses »

Mais cette accusation ne reste pas sans réponse ; d'ail-
» leurs Mirabeau, l'avait faite d'avance : « Il y a un mois
» environ que madame de Ruault, belle-sœur de M. de
» Rougemont, m'adressa un compliment sur ma voix et
» ma manière de chanter ; je répondis comme je le devais;
» peu après elle s'avisa d'entremêler quelques sons. Ainsi
» commença une correspondance de choses indifférentes,
» avec une personne qui ne pouvait être suspecte à M. de
» Rougemont; il ne dit mot. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 1er avril 1779.) Bientôt Mirabeau répondit plus directement à la lettre de Boucher, dont nous venons de citer un passage. « Savez-vous qui est madame de
» Ruault? La belle-sœur de M. de Rougemont ; et c'est sur
» sa demande, à lui, que j'ai parlé une seule fois ; voilà
» l'occasion que le plus faux, le plus lâche, le plus mé-

révolution. Nous donnons donc un démenti de conviction à ces suppositions aussi gratuites que scandaleuses, dont nous laissons la faute ou l'opprobre aux écrivains qui les ont hasardées, et qui se sont rendus coupables, les uns d'une légèreté crédule, les autres d'une atroce calomnie. Nous ajoutons que ces fables également odieuses ou ridicules tombent d'elles-mêmes, soit qu'elles se rapportent au temps de la détention au *donjon*, car la rigoureuse captivité de Mirabeau ne permettait ni sortie ni visite; soit que, les supposant postérieures à l'élargissement, on prétende en placer le théâtre dans le château, puisque Mirabeau n'y resta que

» chant des hommes a pris, apparemment, pour vous » dire que j'avais parlé; et cela dans le moment où il est » venu me supplier, devant Vallage, de ne pas faire partir pour M. Lenoir une lettre de plainte que j'avais lue » devant ce même Vallage; mon ami, cet homme m'échauffe et je n'ai pas besoin de l'être; je lui ai déclaré, » il y a longtemps, que je ne reconnaissais ni ne reconnaîtrais aucune autorité sur moi; et, pardieu, je lui dirai et le lui montrerai devant le commissaire du roi, de » manière qu'il s'en souviendra; cet insolent saltimbanque » qui me dit, les yeux pleins de larmes, *mon cher comte,* » *que je vous aie l'obligation de raccommoder ma famille,* » et qui va vous dire : *il parle à ma belle-sœur !* Eh! mon » ami, connaissez vos gens, et ne venez pas mettre mon » témoignage en compromis avec celui d'un homme que » je vous défie d'estimer. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 9 juin 1780.)

quinze jours au plus [1], et qu'aussitôt après il alla loger chez M. Boucher.

C'est, nous l'avouons, pour amener cette déclaration à laquelle on croira, que nous avons mentionné les tracasseries faites à Mirabeau par le commandant, au sujet de deux dames ; nous avons eu aussi l'intention de faire ressortir une nuance de l'excellent caractère de Mirabeau. Deux mois après, oublieux des torts dont il s'était souvent plaint avec raison, il faisait un acte laborieux d'obligeance en faveur de ce même Rougemont, qu'il venait de traiter si durement. « Que dites-vous de mon tendre » ami, le Rougemont, qui me fait travailler à un » gros mémoire pour lui? et moi si bête que de le » faire [2]! » Ajoutons que la douce Sophie s'en étonnait elle-même : « Tu as donc le suprême avantage » de te mêler des affaires de ce Rougemont, il est » vraiment curieux de t'en prier [3]; oh! pour le » coup, oui, il y a du trop d'aller te fatiguer à faire » des écrits pour ce vilain Rougemont : que ne » l'envoies-tu promener [4]? »

[1] Observations sur une libelle diffamatoire intitulé : *Mémoire à consulter et Consultation pour la comtesse de Mirabeau*, etc., p. 70.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 18 août 1780.

[3] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 30 août 1780.

[4] Lettre inédite de la même au même, 2 septembre 1780. Pour relever d'autant le mérite d'un tel procédé,

Transcrivons encore un extrait qui, dans un ordre plus relevé, fait honneur à Mirabeau; profondément affligé d'un malheur dont nous rendrons bientôt compte, il écrivait à Boucher : « Mon ami,
» vous savez combien j'ai besoin de consolations :
» eh bien! consolez-moi. Aussi bien, veux-je vous
» rendre service, en remplissant le devoir sacré
» qu'a tout homme de défendre l'humanité. Est-il
» juste que dans le temps où le roi, par un édit qui
» lui fait honneur, vient d'ordonner de la clarté, de

nous citerons, à des dates bien rapprochées (neuf jours et un mois), de nouvelles preuves de l'esprit d'inquisition tracassière et d'inutile rigueur dont Mirabeau avait à souffrir de la part du commandant. On peut voir les deux premiers exemples, dans une lettre du 11 septembre 1780, insérée au recueil de celles de Vincennes, tom. 4, pag. 276, et dans une autre, relative au refus fait à Mirabeau d'un *miroir à barbe*. (*Lettres de cachet*, tome 2, pag. 70-71). Quant au second exemple, le voici : « Le
» comte demande qu'il soit mis des anneaux au rideau de
» sa fenêtre, mais je lui réponds que la règle s'oppose à
» ce qu'il en soit laissé dans sa chambre, par rapport aux
» inconvéniens qui peuvent résulter de tout ce qui est fer;
» et que, pour ne pas l'enfreindre, il pourrait être sup-
» titué (*sic*), à des anneaux de fer, des passans de fil fort,
» pour traverser une tringle de bois supportée par deux
» chevilles de bois. » (*Lettre inédite de M. de Rougemont à M. Boucher*, 9 octobre 1780.) Qu'aurait-on fait de plus, s'il s'était agi d'un prisonnier d'État, et d'un homme condamné à une détention perpétuelle? Tandis que tout le monde savait le parti, enfin pris, de faire sortir Mirabeau.

» l'air, de la salubrité pour les prisonniers, même
» condamnés à la roue, un malheureux qui n'est
» que fol, et point méchant, ce pauvre écrivain des
» charniers qui vous a déjà apitoyé, reste encore
» des mois entiers dans un cachot privé d'air et de
» lumière, où il a déjà pris le scorbut, et d'où j'ai
» vu sortir, ce matin, une brouette de véritable
» fumier, sur lequel il couchait, parce qu'on a pour
» la première fois changé sa paille! Ah! mon ami!
» ce n'est pas vous qui ordonnez de pareilles cho-
» ses; mais c'est vous qui les empêcherez les sa-
» chant! c'est vous qui avez fait que ce malheureux
» a une bonne nourriture, et je vous en bénis, car
» il a été, une fois, sept mois au pain et à l'eau,
» sauf la soupe que la charité du porte-clés lui pas-
» sait; et c'était immédiatement avant qu'il avait
» pris le scorbut [1]. »

Au milieu des diversions de tout genre, Mirabeau continuait d'écrire à son oncle : « Je ne murmure
» point encore votre morale; persuadez-vous qu'il
» ne me reste d'autre ambition que de vous con-
» vaincre.

» Je suis véritablement souffrant; il y a une partie
» de mes maux qui disparaîtraient, sans doute,
» avec un autre genre de vie, car je suis au fond
» très-robuste; mais je perds les yeux; et n'ayant
» ici de consolation que la lecture et l'étude, je ne

[1] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 8 juin 1780.

» puis prendre sur moi de ménager le peu qui me
» reste de vue; je ne suis pas sûr d'avoir la pierre;
» mais je suis très-sûr d'en être menacé; hélas!
» mon seul bonheur actuel est dans le doute sur la
» nature et la durée de mes maux; j'aime mieux
» douter et souffrir; mais, cette étrange sorte de
» bonheur est un cruel tourment; les supérieurs
» de cette maison se sont efforcés, avec toutes sor-
» tes de bontés, de me procurer tous les moyens
» d'exercice praticable ici; mais imaginez que le
» seul jardin où je puisse remuer n'a que quarante
» pas de longueur, sur quinze de large, et que ma
» chambre est de douze pieds carrés!

» Je ne doute plus sur ce que je dois faire pour
» réparer ou pallier, du moins, et faire oublier mes
» fautes que j'ai payées si cher : vous m'avez con-
» seillé, je ferme les yeux, et je me livre à vos con-
» seils : je tâche de m'empreindre de votre âme;
» j'y ai toujours eu du penchant, et plût à Dieu
» qu'il n'eût pas été égaré! Hélas! les passions ont
» tiré une conduite vicieuse de ce qui m'avait été
» donné pour former des vertus; mais ce principe
» passagèrement assoupi ou dépravé, il n'est pas
» étouffé; non! il ne l'est pas, daignez m'en croire!

» J'ai reçu à la fois et tard votre lettre, et celle
» de M. de Marignane donc je vous envoie copie.

» J'y joint celle de mes réponses, et j'ai la fai-
» blesse de juger, par la disposition de mon cœur,
» qu'elles devraient obtenir quelque chose de mon

» beau-père et de ma femme. Je vous avoue que si
» je me trompe, ce sera pour moi une douleur mo-
» rale bien plus grande que les maux physiques aux-
» quels mon errenr me laissera en proie.

» Je suis tourmenté de l'envie d'écrire à mon
» père; je ne l'ai pas fait; je voudrais être étayé de
» quelques lettres favorables de Provence; ç'a été
» votre avis, ce doit être le mien. S'il n'en venait
» point, cependant, car il faut que je m'accoutume
» et me prépare à tout malheur, croyez-vous qu'il
» fût impossible d'engager mon père à se contenter
» du demi-consentement de M. de Marignane? Si
» M. de Marignane ne veut pas que j'approche de
» sa fille, une lettre de cachet est aussi forte qu'une
» autre; celle qui me tiendrait exilé dans un lieu
» circonscrit, vaudrait celle qui me renferme dans
» un donjon; il n'aurait pas besoin de la séparation
» dont il me menace, désagréable pour deux famil-
» les, et à laquelle, cependant, j'espère, j'ose même
» répondre qu'il ne se porterait pas si, ce qu'à Dieu
» ne plaise! il me forçait à lui parler nettement.
» J'aime mieux, ah! bien mieux, ouvrir mon cœur
» à tous les sentimens de paix, d'attachement et de
» reconnaissance que lui et sa fille peuvent encore
» m'inspirer.

» Pardon, mon oncle, je vous fatigue et vous
» ennuie, mais je n'ai que vous [1]! »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à son oncle le bailli, 22 mai 1780.

Qui le croirait! cette lettre excita la colère du marquis de Mirabeau : « La lettre de ce fol est toute » telle que par le passé, et je trouve que cela tue » mon espérance; ce qui est horrible, c'est ce dé- » cri constant de sa femme, et il le dit tant qu'il » ébranle à cet égard sa propre croyance et celle » des autres. Quelle horreur de sens froid, et quelle » démence! que faire d'un tel sujet? en vérité, je » le crois pire que le Sade [1], et autres qui sont dans » le même lieu; quant à cette phrase, *si ce qu'à » Dieu ne plaise, il me forçait à lui parler nette- » ment:* quant à moi j'explique cela par une menace » d'une autre scène à la Moans [2]. »

Moins prévenu, l'équitable et bienveillant bailli s'efforce de dissuader son frère : « En relisant la » dernière lettre de ton fils, du 22 mai, je t'avoue » que je n'y vois pas qu'elle doive, comme tu dis, » *tuer tes espérances;* à Dieu ne plaise que j'y veuille » voir plus clair qu'un père et que toi; mais ces » mots, que tu cites, n'ont pas le sens que tu y vois; » observe donc que ce ne serait pas moi qu'il pren- » drait pour confident *d'une scène à la Moans,* s'il » la projetait, ou même en voulait faire craindre

[1] L'auteur de *Justine*, alors enfermé au donjon de Vincennes. Il le fut pendant vingt-neuf ans, pour avoir mis en action ce monstrueux roman, qu'il publia à la fin de 1791.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 juin 1780.

» les approches. C'est tout simplement qu'instruit
» des lois de ce pays, des faits et gestes de sa femme,
» et du faible qu'elle a pour lui, il pense qu'on ne
» viendrait pas à bout de cette séparation, et je le
» crois comme lui, car rien ne l'opère absolue en
» Provence [1]. »

Non content de cette interprétation justificative et taisant au fils les préventions du père, le bailli répond en ces termes : « Quoique vous me mar-
» quiez que vous ne murmurez pas contre ma mo-
» rale, je vous l'épargnerai par deux raisons assez
» bonnes; la première est que si je prêchais un con-
» verti, cela serait inutile, la deuxième est que si
» votre intention était de me surprendre, elle se-
» rait encore inutile. Quoi qu'il en soit, je vous ai
» désigné, autant que j'ai pu, les moyens les plus
» sûrs et même les seuls d'alléger votre position ; je
» suis persuadé que votre père ne fera jamais au
» plus que consentir à ce que demandera la famille
» à laquelle vous êtes allié, et, à dire vrai, j'en fe-
» rais de même à sa place; cependant, puisque vous
» me dites que vous êtes *tourmenté de l'envie* de lui
» écrire, je n'y vois nul inconvénient, à moins que
» votre orgueil Briarée ne vous fît craindre de ne
» donner un coup d'épée dans l'eau, et, en ce cas,
» n'en souffrît ; quant à moi, je pense que rien ne

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 8 juillet 1780.

» saurait humilier vis-à-vis d'un père ; cette manière
» de penser peut paraître gothique, dans un temps
» où les mœurs sont très-peu austères, mais je suis
» vieux, et ne vois nulle bonne raison de rien chan-
» ger à ma façon de penser à cet égard [1]. »

Le lendemain même de la lettre écrite au bailli, le 22 mai, par Mirabeau, un terrible malheur venait d'accabler ce père si tendre, qui, au milieu des plus violens orages de sa vie, avait toujours été ramené au souvenir de ses enfans par la douleur comme par la joie, par l'infortune persévérante comme par les passagères félicités, par ses délassemens comme par ses études ; qui était occupé sans cesse des besoins, des dangers de leur jeune âge, du soin de leur éducation, des chances de leur avenir ; qui, dès sa première jeunesse, faisait des recherches et des extraits dans de grandes bibliothèques afin de rassembler les matériaux d'un vaste plan d'enseignement pour son fils ; qui, en prison, lisait et compilait des centaines de volumes d'ouvrages étrangers à tous ses travaux, pour écrire dans l'intérêt de sa fille un traité spécial, approfondi, et complet de *l'inoculation* [2].

[1] Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 6 juin 1780.

[2] Voir les *Lettres originales de Vincennes*, tome 1, p. 215 ; tom. 2, pag. 412, 413, 433 ; tom. 3, pag. 148, 260, 375, 429, 439, 460, 508, 552, 594 ; tom. 4, pag. 73, 77, 142, 155, 202, 331. Voir aussi *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, page 6, 10.

La fille qu'il avait eue de Sophie était morte en sevrage, à la suite de convulsions causées par la dentition : « Le comte apprit hier matin la nouvelle » que j'avais été chargé de lui dire. Il y a été des » plus sensibles, et dans un véritable désespoir ; et » a même envoyé, ce matin, chercher le chirur- » gien, qui l'a vu dans la plus grande agitation, et » lui a trouvé la fièvre ; il est encore plus affecté » pour madame de Monnier que pour lui, et lui a » marqué le plus grand embarras sur le moyen de » lui apprendre cette nouvelle [1]. »

Cet embarras est vivement exprimé par le prisonnier : « Eh ! grand Dieu ! que voulez-vous que » je lui mande à cette malheureuse mère, qui voit » s'écrouler en un moment la base fragile sur la- » quelle son active tendresse élevait l'édifice de son » bonheur ! Hélas ! si je la voyais, je pleurerais » avec elle, et je lui adoucirais ce coup affreux ; » mais non, il me faut dévorer seul ma douleur, et » la porter dans son sein...... J'étais destiné à de » terribles épreuves !

» Mon ami, c'était la mère que j'aimais dans cet » enfant ; je ne le connaissais pas, mais je sentais » combien sa fille lui était nécessaire, et que c'é- » tait là presque l'unique lien qui l'attachât à la » vie ; son enfant était la seule propriété qui lui

[1] Lettre inédite de M. de Rougemont à M. Boucher, du 26 mai 1780.

» restât... encore on la lui disputait... Que je meure
» si je sais comment lui apprendre cette funeste
» nouvelle ; cependant, je frémis qu'elle ne le sache
» d'ailleurs ; que cette Diot [1] ne la lui dise ; si je ne
» me hâte de la préparer, cela arrivera infailliblement, et elle n'en sera que plus bouleversée. Je
» me décide donc, mais sans savoir par où commencer, à lui dire que tout ce qu'elle projette sur
» son enfant n'est plus qu'un triste rêve ; et que la
» nature qui nous avait destinés à lui survivre lui
» a épargné une foule de maux. Hélas ! elle n'a
» qu'un tort, cette nature ; c'est de nous donner la
» vie, où il y a si peu de biens à savourer, et tant
» de maux à souffrir !.... Obligez-moi, mon ami,
» dans cette crise terrible ; faites-lui passer quelques-unes de mes lettres successivement ; que je
» sonde sa plaie, et que je tâche d'y apporter des
» adoucissans. C'est, en tous sens, un cruel devoir
» que je vais remplir [2] ! »

C'est le lendemain que partit la lettre éloquente qui est insérée au recueil de Vincennes, tom. 4,

[1] Mlle Diot, souvent mentionnée dans les *Lettres de Vincennes.* Des détails fort grossiers qui la concernent, pag. 144 et suivantes du tome 4, ont été interpolés par le falsificateur Manuel, qui, pour assaisonner sa publication d'un sel immonde assorti au goût du temps, les a présentés comme *adressés à Sophie,* tandis qu'ils sont compris dans une lettre *écrite à Boucher,* lettre que nous avons, en original, entre les mains.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 28 mai 1780.

page 207. Mirabeau avait pris des précautions pour amortir le premier coup que Sophie devait recevoir. « J'ai été soulagé par une salutaire abondance » de larmes, qui est venue desserrer un peu mon » cœur. Hélas! c'est la mère seule que je plains, » mais je suis aussi malheureux qu'elle. Daignez » lui faire passer tout de suite ma lettre, de peur » qu'elle n'en reçoive de Dijon auparavant, et n'y » joignez pas un seul mot : qu'elle soit forcée de me » lire avant de savoir cette affreuse nouvelle [1]. »

Nous allons voir que les tendres précautions de Mirabeau restèrent sans effet : « Quel affreux mal- » heur, ô mon bien-aimé! quoi! notre enfant n'est » plus! je ne la reverrai plus! Et toi tu ne l'as ja- » mais vue! Qu'est-ce qu'il nous faut donc éprou- » ver désormais? Hélas! j'en avais presque un » pressentiment, et la dernière lettre de bon ange » m'avait fait passer la nuit dans les larmes; mais » ne nous trompe-t-il point? est-ce bien des convul- » sions qui nous l'ont enlevée? . . . . » Tu me recommandes des soins pour ma santé, et » la tienne est en mauvais état. Hélas! je le crois; » quelle révolution horrible nous éprouvons; et toi » tu ne t'occupes que de la mienne; tu souffres » et ne penses qu'à moi. . . . . . . Combien j'ai » été touchée de toutes les démarches que l'amour » t'a fait faire! Le sort a trompé ton attente; la

[1] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 29 mai 1780.

» boîte est arrivée deux heures avant le détour que
» tu avais pris; je suis toujours si pressée d'avoir
» une lettre! et quoique je n'en attendisse guère,
» je n'eus ni paix ni repos que le petit n'eût été à
» la poste; Ysabeau [1] vint sur les cinq heures, et
» me trouva étouffée par un désespoir sans larmes;
» ta lettre si tendre leur a fait passage tout de suite;
» il est resté assez long-temps avec moi, et m'a dit
» tout ce qui était propre à exciter mes larmes pour
» me dégonfler le cœur. . . . . Ton petit
» billet sombre, s'il fût venu seul, m'aurait fait
» deviner tout notre malheur; mais mon cœur ne
» paie pas moins tes tendres attentions; ce n'est la
» faute de personne, si j'appris seule ce terrible
» événement [2].

» Je reçois ton deuxième billet; hélas! tu veux
» me rassurer sur ta santé, et je ne vois que trop
» combien elle est en mauvais état; oui, mourons
» ensemble, mais, vis en cet instant; ah! vis,
» puisque je supporte ma douleur, et veux vivre
» avec toi, et pour toi seul. Ah! c'était bien déjà
» pour toi seul que je vivais, car c'était mon Ga-
» briel que j'aimais dans ma fille; aussi est-ce une
» partie de lui que l'on m'a arrachée; c'est plus
» qu'un de tes membres qu'on a mis au tombeau;

[1] Habile et bienveillant chirurgien attaché au couvent des *Saintes-Claires*, à Gien, et dont nous avons eu occasion de parler dans notre *avant-propos*.

[2] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 2 juin 1780.

» ô Dieu, fallait-il en être privée si-tôt! elle nous
» avait donc été donnée par le sort pour nous
» causer la douleur continuelle d'en être privés,
» pour souffrir sans cesse des craintes horribles et
» finir par la perdre !.... N'importe ! j'aime encore
» mieux l'avoir eue; j'ai eu le bonheur de te ren-
» dre père, de porter dans mon sein le fruit de
» notre amour, j'ai été mère.... mais toi! qui ne
» l'as pas vue ! à qui le plaisir de la serrer dans
» tes bras a été refusé, ah! pourquoi es-tu donc
» toujours plus malheureux que moi!... Il ne nous
» reste que nous deux; si quelque événement nous
» enlève de dessus la terre, au moins nous ne lais-
» serons aucun être exposé ou souffrant après
» nous!... Écris-moi, parle-moi de ta peine, que
» je la voie tout entière! Ah! dans quel sein la
» verserais-tu, où chercherais-tu de la consola-
» tion ?... Tu ne t'es que trop long-temps contenu,
» tu augmentes ta peine, et tu ne saurais parvenir
» à rien me cacher... Je le sens tout comme toi;
» il n'y aurait que ta perte qui pût être pour moi
» insupportable, et qui ne me laisserait de res-
» source que la mort; ta fille m'était bien chère,
» mais tu dois savoir combien tu me l'es davan-
» tage; mais que n'avons-nous pas perdu dans cet
» enfant chéri ! Hélas ! tout; j'en attendais tant de
» bonheur pour nous deux! encore si nous pou-
» vions nous consoler ensemble, nous souffririons
» moins fort et moins long-temps; mais tout nous

» est refusé, jusqu'au bonheur même de pleurer
» ensemble [1] !... Mon pauvre amour, on t'a fait
» boire le calice jusqu'à la lie; c'était encore ajou-
» ter à ta douleur, que de te faire toucher l'instant
» de la mienne; c'était te la rendre encore plus
» poignante ; il est sûr que les moyens que tu as
» pris pour diminuer ma peine ont réussi; ta lettre
» à bon ange était si tendre qu'elle a bien aidé à
» l'épanchement de ma douleur; ce qui a empêché
» une trop forte révolution ; d'ailleurs, j'ai espéré
» que tu te disais à toi même tout ce que tu me
» disais de consolant... comme tu le dis si tendre-
» ment, tu n'as plus qu'une Sophie!... Oui, oui,
» c'est toi que j'aimais dans ma fille; c'est aussi
» une partie de toi que je pleure en elle ; mais,
» je conviens avec toi que c'est sur nous que nous
» nous affligeons; mais c'est sur elle aussi, car tu
» sais si nous voulions son bonheur ! si nous nous
» en occupions ! mais nous pouvions lui être en-
» levés, et la laisser entre les mains de nos enne-
» mis, et il vaut mieux qu'elle soit morte, que d'y
» rester [2] ! Hélas ! est-ce que la perte de notre en-
» fant te détache de la vie ? Si elle te devient
» odieuse, parle, je suis prête; mais je l'avoue,
» je regretterais cruellement des sacrifices qui ne
» nous auraient rien valu... Ne me demande aucun

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 4 juin 1780.
[2] Lettre inédite de la même au même, 10 juin 1780.

» soin pour ma santé tant que tu ne voudras pas
» songer à la tienne ; je ne suis plus nécessaire à
» ma fille, et si l'existence t'est à charge, la mienne
» est bien avancée ; dans tous les cas, d'ailleurs,
» la tienne est en si mauvais état que, ne vou-
» lant de la vie qu'aussi long-temps que tu en
» jouiras, je me porterai toujours assez bien [1]...
» Oh! oui! cela est bien vrai, que je regarderais
» comme le plus affreux des malheurs celui qui
» nous eût séparés si cruellement, en nous arrê-
» tant ; avant d'avoir demeuré ensemble ; je crois
» vraiment qu'alors nous n'aurions pas eu le cou-
» rage d'y résister ; ah! nous ne l'aurions ni sou-
» haité, ni pu. Que de biens nous aurions perdus !
» dix mois de séjour ensemble font bien des heures
» de bonheur... et notre fanfan? hélas! nous ne
» l'avons plus, mais nous l'avons eu ; ah! c'est
» beaucoup de l'avoir eu ! J'ai pensé souvent,
» depuis qu'on nous a repris, que ce serait un af-
» freux tourment que de savoir l'avenir, s'il était
» possible qu'on le sût sans pouvoir le changer.
» En Hollande, dans nos plus doux momens, nous
» n'aurions vu que celui qui devait nous arracher
» l'un à l'autre ; au lieu des douces idées que nous
» donnait notre Gabrielle-Sophie, nous n'aurions
» été occupés que de sa mort [2] ! »

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 15 juin 1780.
[2] Lettre inédite de la même au même, 20 juin 1780.

Une circonstance avait quelque peu contribué à calmer la douleur de Sophie ; c'est un témoignage d'intérêt de madame de Ruffey pour qui elle avait toujours conservé un attachement et un respect, contrarié, mais non détruit par l'empire insurmontable de la passion. « La sœur Victoire m'a » montré une lettre qu'elle venait de recevoir de » ma mère, qui lui dit que venant d'apprendre la » mort de ma fille, qu'elle craint fort que la révo- » lution que cela me fera prenne sur ma santé ; » qu'elle n'ose m'en parler, ignorant si je le sais ; » enfin madame de Ruffey la prie de tâcher de me » dissiper; elle paraît vraiment fort inquiète et » touchée pour moi ; sa lettre est fort tendre à mon » sujet, et je t'avoue que j'en suis très-reconnais- » sante [1]. »

Nous nous bornerons à ces extraits sur un fait qui, naturellement, reparaît dans chaque lettre,

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 17 juin 1780. Dispensés, par cet événement, de nous occuper désormais du malheureux fruit de ces malheureuses amours, nous ne croyons pas devoir insister sur un fait mentionné plusieurs fois dans les *Lettres de Vincennes*, c'est-à-dire sur les procédures entamées à Pontarlier par M. de Monnier, ou plutôt par madame de Valdahon, pour contester à Gabrielle-Sophie toutes prétentions au titre de fille de M. de Monnier. Des explications à cet égard seraient pénibles, et n'auraient aucun intérêt, puisque la mort de l'enfant vint sitôt dissiper les craintes que sa naissance avait fait concevoir.

et qui fait naître à tout moment des impressions également légitimes et douloureuses, mais dont la répétition deviendrait monotone; nous ne citerons plus que cette phrase : « Il est sûr que si » j'eusse appris par notre correspondance secrète » notre malheur, que ce secret si essentiel eût » presque sûrement été divulgé [1]. » Nous avons déjà parlé de cette correspondance inconnue à Boucher, que les captifs s'étaient ménagée; et nous pouvons en supposer l'activité, d'après cet autre passage : « Depuis un an juste que nous » nous écrivons en secret, je viens de faire le re» levé de nos lettres; nous nous en sommes écrit, » tant toi que moi, entre nous deux, trois cent » soixante-sept, sans parler de b. a. (bon ange) » ni des paquets. J'en conclus que nous pouvons » nous rassurer sur les risques que nous redou» tions [2]. »

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 22 juin 1780.
[2] Lettre inédite de la même au même, 19 juin 1780.

APPENDICE.

APPENDICE DU LIVRE VII.

(*Voir ci-dessus, page* 123.)

Nous trouvons dans le recueil de Vincennes, et plus positivement dans nos correspondances, la preuve que des tentatives étaient faites, vers le commencement de 1779, et furent continuées, non d'une manière consécutive, mais avec quelque persévérance, pour ramener Sophie chez son mari. Madame de Ruffey qui, contre sa propre opinion, s'en occupait avec une sollicitude assez vive, mais prudente et timorée, craignait des difficultés de plusieurs genres; elle écrivait à sa fille : « à pré-
» sent que vous demandez ce que vous avez long-
» temps refusé, vous ne voudriez pas, sans doute,
» rentrer chez votre mari, seulement pour recou-
» vrer vos droits, le quitter une seconde fois, et

» donner une nouvelle scène au public, car je
» suppose que les parties sont aussi lasses que les
» familles de se donner en spectacle et de faire du
» bruit, et que l'on doit désirer réciproquement
» de se faire oublier; mais l'abbé Pourcheresse ne
» voit plus que fort peu votre mari : il a dit qu'il
» était malheureux que sa fille l'eût subjugué au
» point qu'on ne peut tenter une réunion que la
» religion semblerait exiger, tant pour réparer le
» scandale, que pour annuler le tort que le mari a
» fait à sa femme, par une procédure d'éclat;
» qu'on ne pouvait pas même écrire à M. de Mon-
» nier, parce que sa fille se mêle de tout, et parce
» qu'il est aveugle, inexorable, et de la plus grande
» opiniâtreté. — D'ailleurs, on ne peut l'approcher
» ni lui écrire; quand on y parviendrait, l'ascen-
» dant que sa fille a sur lui est si grand qu'il pro-
» mettrait, dans un moment, ce qu'il ne tiendrait
» pas une heure après, et il ne veut rien signer
» que sous les yeux de sa fille, de crainte d'être
» surpris; comment pourrait-on hasarder quelque
» chose sur tant de faiblesse? risquer de vous
» conduire à ses genoux pourrait faire un grand
» effet, mais, avec un aveugle, cette scène per-
» drait moitié de sa force, la vue contribuant
» beaucoup à l'émotion; et, si l'on ne trouve pas
» de sensibilité dans cet homme, il peut vous
» laisser arrêter chez lui, avant que le raccommo-
» dement ne soit consolidé, et il y a tout à crain-

» dre de cette voie-là. Par la façon dont la pro-
» cédure est faite, on voit le crédit de madame
» de Valdahon, et qu'on vous a eue personnelle-
» ment en vue, et qu'on a voulu vous perdre.
» Tout lui étant donc dévoué, et vous n'ayant
» pour sauvegarde qu'un homme si faible, ce
» serait vous exposer à vous voir traduire dans
» une prison, chose à laquelle je ne consentirais
» jamais [1]. »

Sophie doutait moins que sa mère du succès d'une démarche; elle se détermina donc à écrire à son mari une lettre fort soumise, que nous transcrivons en renvoi [2]. Mais elle cacha cette démar-

[1] Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 27 avril 1779.

[2] 27 avril 1779. « Serai-je plus heureuse, monsieur,
» pour cette lettre que pour plusieurs autres que je vous
» ai déjà écrites, auxquelles vous ne m'avez pas répondu?
» Cependant je ne me lasserai jamais de vous répéter le
» regret que j'ai de vous avoir offensé. La disposition où je
» suis de vous avouer mes torts vous est garante de ma
» volonté à les réparer; je suis au désespoir, monsieur,
» de vous avoir déplu; dites-moi ce que je puis faire pour
» réparer le passé. La religion me fait un devoir de de-
» mander un pardon, que mon inclination me porte à
» désirer d'obtenir de vous; plus je vous devrai, mon-
» sieur, et plus les liens qui m'attacheront à vous seront
» forts; je ne suis occupée que des moyens de recouvrer
» dans votre cœur la place que j'y ai eue; je n'en exclurai
» personne; il est assez bon et assez généreux pour que
» chacun y trouve le rang qui lui appartient. Vous me
» rendrez la justice que je n'ai jamais désiré autre chose.

che à Mirabeau qui était d'une opinion contraire [1], par l'effet d'un même sentiment de générosité : nous disons d'un même sentiment, car il est impossible d'expliquer la démarche de Sophie autre-

» Ce n'est point l'ennui de la solitude qui me fait recourir
» à vos bontés, monsieur ; ma famille n'a rien négligé
» pour me la rendre supportable, mais je veux tout de-
» voir à vous seul, et c'est ce qui me porte à chercher à
» émouvoir votre ame en ma faveur ; mes malheurs et mes
» fautes m'ont assez mûrie, pour que j'ose vous assurer
» que vous trouverez dans mon caractère et dans ma con-
» duite tout ce que vous pourrez y désirer. Si vous avez
» aimé, monsieur, celle qui est liée à vous par des liens
» indissolubles, vous ne lui avez pas entièrement fermé
» votre cœur. Le père de l'Enfant prodigue excusa les fau-
» tes de sa jeunesse, il le reçut avec *bonté* même avec
» *tendresse* : pourquoi n'en espérerais-je pas autant de
» celui dont je porte le nom ? d'un mari plein de religion,
» et dont la disgrâce et l'éloignement sont pour moi des
» maux accablans ? Donnez-moi donc, je vous en con-
» jure, monsieur, quelques marques de retour vers moi
» le ciel vous récompensera au centuple du bonheur que
» vous me rendrez, je ne vous incommoderai pas long-
» temps, monsieur ; ma santé est assez altérée par mes
» chagrins pour me faire prévoir que la fin de ma carrière
» n'est pas éloignée ; mais j'en verrai arriver le terme avec
» résignation, si vous me rappelez auprès de vous, et
» qu'elle se termine à vos yeux. Ce bienfait, que je vous
» demande, monsieur, sera égalé par la reconnaissance
» éternelle de votre épouse. »

[1] Voir *Lettres originales de Vincennes*, tome 3, p. 256. 376, 387, 394.

ment que par le désir de faciliter, en se sacrifiant, la délivrance de son ami. — Il parle dans une lettre du 3 octobre 1779 [1], d'une visite que lui fit, à Vincennes, un ami de la famille de Ruffey, M. de Marville [2], qui, à ce qu'il paraît, voulait mesurer l'influence que le prisonnier exerçait sur Sophie, et le déterminer à la diriger dans le sens d'une réunion avec M. de Monnier; mais nous nous abstiendrons d'autant plus volontiers de rapporter ce récit, que nous en avons la substance beaucoup plus resserrée dans une autre lettre, qui nous paraît aussi explicative qu'intéressante, et que nous rapportons, par extrait, sans hésiter, parce qu'elle est inédite :

« Je vous remercie tendrement, mon cher ami [3], » de votre lettre obligeante, et de vos intentions » affectueuses. Mais, nous revoici donc aux élé- » mens de mon affaire ? »

» Pour terminer toute discussion à cet égard, » je vous dirai que je conseillerais à Sophie de » retourner chez son mari, s'il l'exigeait pour prix

[1] *Ibid.*, t. 3, p. 566 et suiv.

[2] M. de Marville était un ami et un parent de la famille de Ruffey; il était propriétaire du château (bâti, dit-on, par Anne de Bretagne) qui domine la ville de Gien, et exerçait une espèce de patronage séculier sur le couvent de *Sainte-Claire*, où Sophie était enfermée.

[3] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 13 octobre 1779.

» de l'anéantissement de la procédure, lequel
» anéantissement de la procédure aurait précédé
» ce retour, car il n'est point homme assez délicat
» pour que, sur sa simple parole, on ne craigne
» point une scène, dont l'autorité la sauverait
» peut-être, mais qui n'en serait pas moins cruelle :
» je dis plus, c'est que, sur mon honneur, je
» craindrais infiniment pour sa vie dans cette
» maison-là. »

» Mais je ne dirai, ni ne croirai qu'elle puisse,
» avec la moindre sagesse et la moindre dignité
» courir quêter le pardon d'un homme qui, s'il
» avait l'ombre de la délicatesse, ne la poursuivrait
» pas; mais ne la reprendrait pas. Je ne dirai pas
» non plus quelle doive *s'avouer adultère ;* parce
» que je jure, par ce qu'il y a de saint, qu'elle ne
» l'est point, et ne fut jamais sa femme [1], et que
» dans la même circonstance je me ferais hacher
» plutôt que de m'accuser d'un crime dont je se-
» rais innocent. Cependant, je ne m'opposerai
» point à ce qu'elle signe sur cela tout ce qu'elle
» voudra. »

» Mais, mon ami, vous et M. de Marville rai-
» sonnez dans une supposition tout-à-fait chimé-
» rique, si vous croyez que M. de Monnier, gardé

[1] Mirabeau n'a cessé d'affirmer que le 13 décembre 1775, le mariage de Sophie, lequel date du 1er juillet 1774, *n'avait pas encore été consommé.*

» à l'œil par les Valdahon, reprendra madame de
» Monnier; et d'honneur, je suis convaincu que,
» moi-même, je ne déciderais pas celle-ci à re-
» tourner. Dans un des papiers de *Citron* [1], dont
» nous avons fait le sacrifice à jamais, il y avait
» ces propres mots : ***si tu veux que j'y retourne, j'y***
» ***retournerai ; mais empoisonnée, pour arriver***
» ***morte ou mourante.*** Voilà la petite poulette que
» vous croyez si facile à mener, et dont M. de
» Marville me disait froidement : ***elle ne serait pas***
» ***partie, si vous n'aviez pas voulu;*** à quoi je ré-
» pondis plus froidement encore : ***Monsieur, il n'y***
» ***a que madame de Monnier et moi qui le savent.***
» Madame de Monnier est la plus douce de toutes
» les femmes dans le commerce de la vie, et l'é-
» galité de son caractère, avec sa prodigieuse sen-
» sibilité, est un phénomène; mais c'est le cœur
» le plus impétueux et l'imagination la plus ardente
» qui furent jamais.

» Je ne crois pas que vous puissiez soupçonner
» que je mette de la jalousie à l'empêcher de re-
» tourner chez un vieillard qui touche quatre-vingts
» ans; qui en est abhorré, et qui ne souilla jamais
» qu'à peine ses lèvres; je n'y mets donc qu'une
» simple répugnance fondée sur ma délicatesse
» naturelle, et l'inquiétude que j'aurais de la sa-

[1] Allusion de la supercherie que nous avons rapportée, page 122 du présent volume.

» voir dans ce repaire; mais si c'est en me disant
» que le refus de madame de Monnier avait pé-
» nétré M. de Marville d'estime pour elle, que
» celui-ci m'a voulu pressentir sur son retour à
» Pontarlier, c'est une singulière façon de pres-
» sentir les gens. Quant *aux moyens pour la révision*
» *du procès* vous avez raison, et j'ai dit à M. de
» Marville qu'il me serait aisé de faire casser l'ar-
» rêt en prouvant des subornations de témoins;
» mais qu'il valait autant que ce procès ne recom-
» mençât pas.

» Je ne conçois pas, mon ami bien cher, que
» vous aussi vous me parliez de la nécessité per-
» sonnelle où je me trouve que l'affaire de madame
» de Monnier finisse. 1° Vous avez vu que votre
» avocat les regarde comme absolument séparées,
» et assure formellement que finir pour l'un n'est
» pas finir pour l'autre. 2° Votre idée pourrait
» cependant être juste, si mon père était plus
» équitable, ou moins accrédité; mais la procé-
» dure serait demain au feu, qu'il ne m'en tiendrait
» pas moins au donjon de Vincennes; et vous n'en
» doutez pas; et vous ne doutez pas non plus
» qu'il ne forçât demain la main au Monnier si
» cela lui plaisait. Quel intérêt personnel ai-je
» donc à tout ceci, autre que celui de la satisfac-
» tion de madame de Monnier? Avez-vous vu que
» quand Dupont a demandé à mon père les raisons
» qui, d'après son pardon, pouvaient donc s'op-

» poser à la restitution de ma liberté, qu'il ait al-
» légué les difficultés de mon procès ?

» Mon ami, je suis, en général, de tous les
» hommes, un de ceux qui pensent le moins à eux-
» mêmes quand mon cœur est affecté; mais ici ce
» n'est pas ma situation, j'y ai bien réfléchi. Mon
» père seul peut me sauver, tant que l'autorité ne
» voudra pas frapper spontanément un coup en
» ma faveur. Certainement je désire infiniment
» que madame de Monnier finisse ; mais je ne le
» désire que pour elle. »

On voit que Mirabeau, soit qu'il ne sût pas le motif magnanime de Sophie, soit qu'il ne crût pas au succès, soit qu'il craignît qu'elle ne l'achetât trop chèrement, ne suivait pas du tout le même plan de conduite. Il ne lui cachait rien, et n'écrivait pas à des tiers dans un autre sens qu'à elle ; tandis que Sophie ne demandait qu'un pardon sans condition, une simple réunion de fait ; il voulait qu'elle exigeât l'anéantissement préalable de la procédure et de la condamnation [1]. Cependant Sophie, non-seulement taisait ses démarches, mais encore elle les niait [2], et, descendant pour la première et dernière fois de sa vie à une duplicité féminine, qui achève de caractériser son dévoue-

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 4, pages 4 à 8.

[2] Peuchet prétend qu'*elle était inébranlable ;* tome II, page 391.)

ment admirable, elle allait jusqu'à reprocher à Mirabeau, avec beaucoup de *chaleur, d'éloquence, d'amour et de vertu* [1], de la presser de rentrer chez M. de Monnier [2]; reproche dont il se défendait avec vigueur, en alléguant et répétant [3] ses précédentes explications. Du reste, en conseillant Sophie dans le sens de l'intérêt commun et de la commune dignité de leur position et de leur cause, il rejetait hautement toute idée de nuire à la famille de M. de Monnier. « Mon projet, dit-il, ôterait un » état à la fille, mais un état odieux, car, dans la » justice, il ne lui appartient pas [4]. Mon avis ne sera » jamais de faire de Gabrielle-Sophie mademoi- » selle de Monnier; ma délicatesse, ma raison, ma » conscience et mon amour y répugnent [5]. » Enfin, il persistait, dans une occasion bien autrement décisive, quand, se croyant près de mourir, et recommandant au vicomte de Mirabeau Sophie-Gabrielle, il s'exprimait ainsi : « Vous jugez bien » que je ne puis consentir à être le complice d'un » vol manifeste que l'on commettrait en transpor- » tant sur la tête de ma fille le bien d'un homme » qui serait faussement réputé son père, et dont

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 72.
[2] *Ibid.*, t. 4, p. 36.
[3] *Ibid.*, t. 4, p. 71-76.
[4] *Ibid.*, t. 4, p. 164.
[5] *Ibid.*, t. 4, p. 184; voir aussi pages 182-185.

» les héritiers naturels resteraient, peut-être,
» victimes de cette supercherie [1]. »

Sophie insistait [2], et c'était même avec impatience, si nous en jugeons par une lettre de sa mère : « J'y vois de grands inconvéniens; cependant je » vous y sers d'aussi bonne foi que si je l'approu- » vais; mais, si cela manque, ayez la raison de » ne pas vous en affliger, et prenez votre parti d'at- » tendre les événemens qui vous rendront libre. » Vous avez toujours dit que, pourvu que M. de » Mirabeau fût heureux, vous vous le trouveriez » vous-même. Puisque vous voyez ce moment si » prochain [3], il faut prendre votre parti sur les évé- » nemens. Si vous étiez assez heureuse pour sentir » que Dieu conduit tout, que c'est lui qui règle les » événemens pour le mieux, et que, quand nous » avons employé les causes secondes autant que la » prudence et la raison le permettent, nous de- » vons nous en rapporter à lui, vous auriez sûre- » ment plus de bonheur et de tranquillité que ne » peut vous en procurer la fausse philosophie que » l'on vous a donnée [4]. »

[1] Lettres originales de Vincennes, t. 4, p. 315.

[2] Et pourtant, dans le même temps, elle écrivait à Mirabeau : « Je crois que la négociation pontarlienne réussira » présentement, parce que j'en meurs de peur. » (*Lettre inédite*, 19 mai 1780.)

[3] Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 27 juillet 1780. Allusion à la prochaine libération de Mirabeau.

[4] Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 1er mai 1780.

Madame de Ruffey, d'ailleurs, ne voulait agir que pour sa fille. « Si vous entendez comprendre d'au-
» tres que vous dans le traité, je vous renverrai
» votre papier et ne me mêlerai plus de rien [1]; si
» vous avez envie que les affaires d'autrui finissent
» avec les vôtres, ceux qui y sont intéressés peu-
» vent faire leurs diligences de leur côté. Je veux
» l'ignorer. Lorsque vous m'avez mandé qu'on
» agissait pour vous, je ne l'ai pas cru. Si j'en avais
» été persuadée, je ne me serais mêlée de rien, ne
» voulant rien tenir d'une main qui m'a percé le
» cœur [2]. »

Nous n'insisterons pas davantage sur cette narration épisodique; nos correspondances nous apprennent que bientôt Sophie cessa d'user de réti cences; que, de l'aveu de Mirabeau elle continua d'agir, et que madame de Valdahon, faisant un usage fort naturel et fort légitime, il faut le dire, de l'ascendant qu'elle avait pris sur son père, de plus en plus infirme, eut grand soin d'écarter tout ce qui aurait pu tendre efficacement à une réunion qui ne pouvait que compromettre encore une fois sa fortune et celle de ses deux enfans, ainsi que le repos et le bonheur de toutes les parties.

[1] Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 27 juillet 1780.
[2] *Ibid.*, 11 août 1780.

FIN DU TOME TROISIÈME.



